2006 RAPPORT ANNUEL DE LA BANQUE DE FRANCE

Rapport adressé à Monsieur le Président de la République et au Parlement

par M. Christian Noyer, Gouverneur



SOMMAIRE

Αv	vant-propos	3
La	gouvernance	5
	Organes de direction Le gouvernement de la Banque de France Le Conseil général L'indépendance du gouverneur et des organes de gouvernance de la Banque de France Le Comité d'audit Le Comité de direction Le Collège des directeurs régionaux	5 6 7 8 9
2 1 2 2 2 3	Planification stratégique et gestion Plan stratégique Gestion opérationnelle Organisation interne Gestion des ressources humaines	10 10 11 11
3 I 3 2	Maîtrise des risques, démarche de qualité et de développement durable Audit interne Prévention des risques Démarche de qualité et de développement durable	1 5 15 15
4 1 4 2 4 3	Transparence et responsabilité Relations avec le Parlement et l'Exécutif L'application de la loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés Règles particulières applicables aux personnels de la Banque de France La communication	16 17 17 18
Ľŧ	environnement et la mise en œuvre	
de	la politique monétaire	19
Щ	L'environnement international Activité économique des pays hors zone euro Les marchés de capitaux et de matières premières	19 19 22
2 2 1 2 2 2 3	Les décisions de politique monétaire de l'Eurosystème Cinq hausses des taux directeurs en 2006 Analyse économique dans la zone euro Analyse monétaire : les évolutions monétaires dans la zone euro et en France Les taux d'intérêt et les conditions de financement	24 24 25 30 32
3 1	La mise en œuvre de la politique monétaire par la Banque de France Refinancement du système bancaire Réserves obligatoires	34 34 36

La	a Banque de France, acteur de la vie économique	37
П	Une institution au cœur de la sphère économique et financière	37
Щ	Les relations avec le SEBC	37
	Les relations internationales et bilatérales	38
	Le rôle de la Banque de France dans les instances de surveillance du secteur financier	39
	Le Conseil consultatif	40
- 1	Les relations économiques locales dans le cadre du Contrat de service public	40
	Les missions et activités de la Banque de France	40
	La Banque de France et la stabilité monétaire	40
	La Banque de France et la stabilité financière	48
2 3	Les autres missions spécifiques de la Banque de France	52
Le	es comptes de la Banque de France	57
П	Le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats	57
	La situation patrimoniale	57
1 2	L'analyse des résultats	61
21	Les comptes annuels de la Banque de France	64
	Bilan et compte de résultat	64
	L'annexe aux comptes annuels	65
2 3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de la Banque de France	80
3	Les comptes combinés	82
	Bilan et compte de résultat combinés	82
3 2	L'annexe aux comptes annuels combinés	83
3 3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés	86
Aı	nnexes	89
	ole des illustrations	89
	Conseil consultatif au 31 décembre 2006	91
Ľo	rganigramme de la Banque de France	93
Co	oupon-réponse abonnement	95
	ncadrés I Le Conseil de la politique monétaire	8
	Le comportement d'investissement des entreprises aux États-Unis est-il « normal »?	20
	Mondialisation, inflation et marchés financiers	21
	La stratégie de politique monétaire de l'Eurosystème	24
	5 Les flux de transactions courantes dans la balance des paiements de la France 5 L'euro est-il inflationniste ?	27 28
	7 La situation des finances publiques en France en 2006	30
	Les défis actuels de l'analyse monétaire dans la zone euro	31
	Évolution de la structure du bilan des IFM françaises	32
110	l a mise en œuvre du décret relatif au recyclage des hillets et des hièces en 2006	45

AVANT-PROPOS

Le rôle de la Banque de France s'articule autour de trois missions principales :

- la stabilité monétaire ;
- la stabilité financière ;
- la gestion de services publics et d'intérêt général.

Dans le cadre de l'Eurosystème, composé de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales des pays de la zone euro (BCN), l'objectif principal de la Banque de France est le maintien de la stabilité des prix. En maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible, l'Eurosystème contribue ainsi à la prospérité économique. La stabilité monétaire fonde la confiance des agents économiques dans l'euro, notre monnaie : garantir la première est un gage de la stabilité de la seconde. À cette fin, la Banque de France prend part, dans le cadre décentralisé de l'Eurosystème, à la préparation, à la mise en œuvre et à l'explicitation de la politique monétaire de la zone euro. Elle veille également à la fabrication et à la qualité de la circulation de la monnaie fiduciaire.

La stabilité monétaire constitue une condition nécessaire mais non suffisante de la stabilité financière. Celle-ci repose aussi sur la solidité du secteur financier et sur le bon fonctionnement des infrastructures de marché

La Banque de France procède à un examen régulier des points de vulnérabilité du système financier et s'attache à contribuer à leur résorption. Cet objectif de stabilité financière fonde plusieurs missions au plan national, notamment l'agrément et le contrôle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, la surveillance des moyens et systèmes de paiement et l'analyse de la situation financière des entreprises.

Dans le cadre d'un contrat de service public, l'État a confié à la Banque de France diverses missions spécifiques au bénéfice des particuliers, des collectivités locales, des entreprises et des banques.

L'édition 2006 du *Rapport annuel de la Banque de France* comprend quatre chapitres :

• le premier est consacré à La gouvernance.

La Banque de France a le devoir d'agir avec le maximum de transparence et avec un souci de bonne communication, sous le regard des autres institutions de la République. Ses structures de décision internes définissent de façon collégiale les orientations stratégiques et veillent à une évolution de l'institution à moyen terme ;

- le deuxième, *L'environnement et la mise en œuvre de la politique monétaire*, présente les principales évolutions économiques de l'année écoulée, au plan international, dans la zone euro et en France, de façon à mettre en perspective les décisions de politique monétaire et leur mise en œuvre ;
- le troisième, *La Banque de France*, acteur de la vie économique, décrit les missions qu'elle exerce au plan international, européen et national. Toutes les facettes de son activité sont illustrées à partir des principaux événements de 2006 et à l'aide de quelques données-clés ;
- le dernier chapitre présente *Les Comptes de la Banque de France* pour l'exercice sous revue.

LA GOUVERNANCE

Au sein du Système européen de banques centrales (SEBC), la Banque de France est certainement la Banque centrale nationale qui dispose du plus large éventail de responsabilités, que celles-ci s'inscrivent dans le cadre européen ou résultent de dispositions législatives ou réglementaires nationales.

La richesse de ses missions impose qu'elle dispose de structures de décision qui privilégient une définition claire des responsabilités de chacun des organes de direction (cf. 1|) et un mode de fonctionnement qui fasse de la collégialité une valeur majeure à tous les niveaux de l'entreprise.

Cette approche collégiale du gouvernement d'entreprise trouve une illustration significative dans le processus annuel de réflexion stratégique. Les objectifs en termes d'activités et de projets y sont définis, chiffrés et hiérarchisés, pour l'exercice à venir et dans une perspective de moyen terme (cf. 2|).

Si rendre opérationnels des processus de décision est un objectif permanent pour toute entreprise, le principe de prudence dans la gestion des risques s'impose plus encore à une banque centrale. Il requiert une définition précise et une mise en œuvre rigoureuse des dispositifs de contrôle interne. La Banque de France a fait le choix de se doter de structures qui matérialisent la place majeure qu'elle accorde au suivi des risques et au contrôle interne (cf. 3).

Institution de la République, la Banque de France exerce ses activités dans la plus grande transparence : elle rend compte régulièrement devant le Parlement comme devant l'Exécutif, par la voix de son gouverneur, des missions qu'elle exerce dans le cadre du Traité, de la loi ou en vertu des dispositions du *Contrat de service public* et de différentes conventions signés avec l'État (cf. 4|).

I | Organes de direction

I | I Le gouvernement de la Banque de France

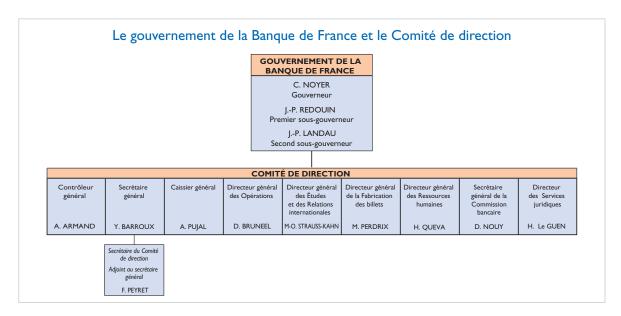
Le gouverneur Christian Noyer, assisté de deux sous-gouverneurs, assure la direction de la Banque de France. Il préside le Conseil général, prépare et met en œuvre ses décisions ; il nomme aux emplois de la Banque de France et la représente vis-à-vis des tiers.

Le gouvernement de la Banque de France



Christian Noyer Jean-Paul Redouin

Jean-Pierre Landau



Le gouverneur et les sous-gouverneurs sont nommés par décret en Conseil des ministres, pour une durée de six ans renouvelable une fois.

Le gouverneur a délégué ses pouvoirs aux directeurs généraux, à l'effet de faire assurer le respect des dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles applicables dans les domaines des relations humaines et de la passation des marchés.

Les sous-gouverneurs ont délégué leur signature aux directeurs généraux à l'effet de signer, au nom du gouverneur et dans la limite des attributions des services qui relèvent de leur autorité, tous les actes ou décisions à caractère individuel, toutes les conventions et tout document relatif à l'exercice des activités de leurs directions générales respectives.

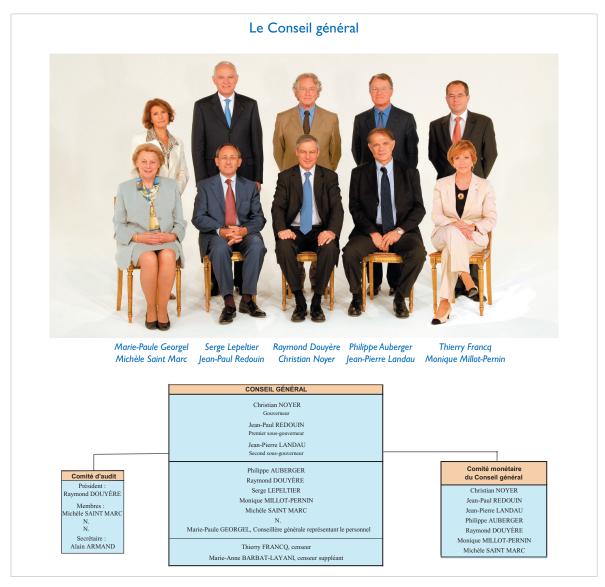
I 2 Le Conseil général

En application de la loi n° 2007-212 du 20 février 2007 (article L. 142-3 du *Code monétaire et financier*), le Conseil général est composé du gouverneur et des deux sous-gouverneurs, de deux membres nommés par le président du Sénat, de deux membres nommés par le président de l'Assemblée nationale, de deux membres nommés en Conseil des ministres sur proposition du ministre chargé de l'Économie et d'un conseiller élu par le personnel. Un censeur ou son suppléant, nommé par le ministre chargé de l'Économie, représente l'État. Il assiste aux séances du Conseil et dispose de toutes les informations

souhaitées; il peut soumettre des propositions au Conseil et faire opposition à toute décision.

Le Conseil général est chargé d'administrer la Banque de France. Il délibère des statuts du personnel, soumis à l'agrément des ministres compétents, et détermine les règles applicables aux agents de la Banque de France dans les domaines où les dispositions du Code du travail sont incompatibles avec le statut ou les missions de service public dont elle est chargée. Le Conseil général délibère de l'emploi des fonds propres de la Banque de France. Il établit les budgets et arrête le bilan et les comptes ainsi que le projet d'affectation du bénéfice. Dans le cadre des principes rappelés ci-dessus, le Conseil général débat, en particulier, des questions relatives à la stratégie à court et moyen termes de la Banque de France. Il est ainsi amené, chaque année, à examiner le plan d'entreprise défini pour l'exercice suivant et à se faire présenter, en cours d'exercice, l'état d'avancement des projets en cours.Il examine également le projet de rapport sur l'exécution du contrat de service public. Dans le cadre de la stratégie immobilière qui avait été précédemment définie, il a pris, en 2006, un ensemble de décisions de cession patrimoniale concernant les immeubles d'exploitation.

Le Comité monétaire du Conseil général, créé par la loi du 20 février 2007 (articles L. 142-4 à L. 142-7 du *Code monétaire et financier*, comprend le gouverneur, les deux sous-gouverneurs et les membres du Conseil général nommés par le président du Sénat et par le président de l'Assemblée nationale. Il examine les évolutions



monétaires et analyse les implications de la politique monétaire élaborée dans le cadre du Système européen de banques centrales. Il adopte les mesures spécifiques indispensables pour intégrer dans notre réglementation les décisions adoptées par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne pour l'exécution de la politique monétaire et pour la mise en application du dispositif de garantie et de contrôle des risques applicable aux opérations de l'Eurosystème.

Conformément aux dispositions de l'article L. 142-6 du *Code monétaire et financier*, le directeur général du Trésor et de la Politique économique ou son représentant peut participer, sans voix délibérative,

aux séances du Comité et peut soumettre toute proposition de décision à la délibération de celui-ci.

I | 3 L'indépendance du gouverneur et des organes de gouvernance de la Banque de France

L'indépendance de la Banque de France, au titre de sa participation au Système européen de banques centrales, a pour corollaire l'indépendance du gouverneur, des sous-gouverneurs et du Conseil général, tout particulièrement des membres de son Comité monétaire.

ENCADRÉ I

Le Conseil de la politique monétaire

La loi du 31 décembre 1993 avait confié au Conseil de la politique monétaire (CPM) des responsabilités importantes dans la définition de la politique monétaire et en avait fait un élément central dans l'indépendance de la Banque de France. Les membres du Conseil de la politique monétaire qui se sont succédé depuis sa mise en place ont tous été nommés sur la base d'un consensus entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Ils ont fait bénéficier le gouverneur, tout au long de cette période, d'un éclairage indépendant sur la politique monétaire, reflet de la diversité de leurs parcours et de leurs expériences professionnelles antérieures. Les membres du Conseil ont, par ailleurs, joué un rôle précieux pour la Banque de France dans les échanges avec les différents leaders d'opinion, les chefs d'entreprise et les banquiers, notamment dans les régions où ils avaient pour mission d'exercer un rôle d'information et d'expliquer la stratégie et les décisions de politique monétaire de l'Eurosystème.

En 2006, le CPM s'est réuni seize fois et a notamment approuvé la transposition en droit français de plusieurs décisions relatives aux instruments et procédures de politique monétaire.

La loi du 20 février 2007 a supprimé le Conseil de la politique monétaire, dont les missions avaient évolué depuis le 1^{er} janvier 1999, en raison de l'intégration de la Banque de France au sein du Système européen de banques centrales (SEBC).

L'article L 141-1 du Code monétaire et financier prévoit en effet que, dans l'exercice des missions qu'elle accomplit en raison de sa participation au Système européen de banques centrales, la Banque de France, en la personne de son gouverneur, de ses sous-gouverneurs ou d'un autre membre du Comité monétaire du Conseil général, ne peut ni solliciter ni accepter d'instructions du Gouvernement ou de toute autre personne. L'article L 142-6 du même texte dispose, en outre, que le Comité monétaire du Conseil général délibère dans le respect de l'indépendance de son président, membre du Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne, et des règles de confidentialité de cette dernière. Enfin, les articles L 142-3 et L 142-7 précisent que le Conseil général et le Comité monétaire vérifient que les activités professionnelles exercées par leurs membres respectent le principe d'indépendance de la Banque de France.

I 4 Le Comité d'audit

Le Conseil général a créé auprès de lui, par une décision en date du 22 octobre 2004, un Comité d'audit, composé de membres non exécutifs du Conseil général. Son président est nommé par le Conseil général, sur proposition du gouverneur; son secrétariat est assuré par le contrôleur général. La composition du Comité d'audit fera l'objet d'un réexamen après la mise en place du nouveau Conseil général, tel qu'il résulte de la loi précitée du 20 février 2007.

Les attributions et les règles de fonctionnement du Comité d'audit sont précisées dans une charte annexée à la décision du Conseil général ¹. Sa compétence s'étend de l'information financière à l'audit externe et interne, en passant par le contrôle interne et la maîtrise des risques ; dans l'ensemble de ces domaines, le Comité d'audit peut entendre tout responsable de la Banque de France ainsi que les commissaires aux comptes. Il rend compte au Conseil général.

En 2006, les travaux du Comité d'audit ont, notamment, porté sur l'arrêté des comptes annuels 2005 ;à ce titre, les commissaires aux comptes ont présenté aux membres du Comité les conclusions de leurs travaux. Le Comité a également pris connaissance des principaux constats des missions d'audit interne ainsi que des résultats des travaux réalisés en matière de maîtrise des risques opérationnels. Enfin, le Comité a été partie prenante dans le processus d'élaboration du programme d'audit interne de l'année 2007.

Par ailleurs, la Banque de France a renouvelé en 2006, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres, le mandat de ses deux commissaires aux comptes ². Ceux-ci ont été nommés par le Conseil général de la Banque de France sur proposition du gouverneur. Conformément à l'article 27 des statuts du Système européen de banques centrales (SEBC), ils ont auparavant été agréés par le Conseil de l'Union européenne sur recommandation du Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE). Le Comité d'audit s'est assuré de la régularité de l'ensemble de la procédure suivie.

I Cf. Bulletin officiel de la Banque de France, n° 74, février 2005

Mazars & Guérard et Deloitte & Associés

L'existence du comité d'audit renforce la structure de gouvernance de l'institution, en complétant un dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques déjà très complet, considéré par les commissaires aux comptes de la Banque de France comme étant « en ligne avec les meilleures pratiques ».

I|5 Le Comité de direction

Sous sa forme plénière ou restreinte, le Comité de direction constitue le cœur du fonctionnement opérationnel de la Banque de France, au sein duquel les responsables de l'entreprise confrontent leurs points de vue sur l'ensemble des sujets d'intérêt commun pour faciliter la prise de décisions collégiales.

Placé sous la présidence du gouverneur, le Comité de direction comprend les sous-gouverneurs, les directeurs généraux, l'adjoint du secrétaire général chargé de la stratégie et du plan et le directeur des Services juridiques. Le Comité de direction examine les sujets de caractère stratégique ou relatifs à la gestion interne. Les réunions peuvent être préparées, si nécessaire, par des comités restreints associant les responsables directement concernés.

Le Comité s'est réuni pour traiter les questions relatives à la stratégie de l'entreprise, à l'évolution de ses missions, de ses structures et de ses méthodes de travail, à la gestion des ressources humaines (introduction d'une part variable dans les rémunérations, intéressement, déontologie...), à l'analyse des risques ou à l'allocation des moyens.



I 6 Le Collège des directeurs régionaux

La réforme du réseau de la Banque de France, dont la dernière étape est intervenue le 1 er juillet 2006, vise d'abord à mieux répondre aux évolutions de son environnement et de ses activités ainsi qu'aux attentes de ses différents partenaires. Mais cette réforme entend également promouvoir un nouveau mode de fonctionnement, plus décentralisé et plus efficient, appuyé sur deux niveaux :

- la région est un échelon de gestion : le directeur régional, directeur de la succursale installée au chef-lieu de région, coordonne et supervise l'activité des différentes succursales départementales implantées dans la région en veillant à l'homogénéité et à la qualité des travaux réalisés ;
- le département est un échelon opérationnel : il est constitué de la succursale départementale et, éventuellement, des unités spécialisées rattachées, en charge de la mise en œuvre des objectifs assignés au réseau, au plus près des interlocuteurs habituels de la Banque de France (banques, entreprises, particuliers, collectivités locales et autorités administratives).

Le directeur régional a pour mission, non seulement d'encourager les initiatives et de généraliser les bonnes pratiques dans chacun des domaines opérationnels, mais également d'assurer la gestion des moyens budgétaires mis à la disposition du réseau, l'utilisation des outils de contrôle de gestion, le suivi et la maintenance des immeubles, les plans de formation du personnel ainsi que les différentes actions menées en matière de maîtrise des risques. Pour assurer ces différentes missions, le directeur régional recueille l'avis du comité de direction régional, lieu d'expression privilégié des responsables des unités de la région pour les questions les plus importantes touchant au management de la région.

Le directeur régional dispose auprès de lui de pôles de compétences spécialisés et d'une structure spécifique de supervision des opérations et des procédures : la « cellule régionale de maîtrise des risques ». Celle-ci a pour rôle de procéder elle-même à des contrôles au second degré des structures départementales de contrôle et d'animer et de coordonner, de façon transversale, la fonction contrôle et sécurité de l'ensemble de la région.

Compte tenu de leurs responsabilités, les directeurs régionaux sont les interlocuteurs privilégiés, pour les questions ayant trait au réseau, du gouvernement de la Banque de France et des responsables du siège ; ils se réunissent en collège, placé sous la présidence du secrétaire général et du directeur du Réseau, auquel participent également les cinq inspecteurs chargés de secteur. Les réunions, bimestrielles, sont consacrées à la discussion des projets des responsables de domaines intéressant le réseau et à l'examen collégial des activités du réseau et sont également un lieu d'échange d'expériences.

2 | Planification stratégique et gestion

2 I Plan stratégique

Chaque année, les responsables des domaines opérationnels et des fonctions de support sont invités, dans le cadre des orientations générales définies par le gouverneur, à proposer les axes stratégiques qui sous-tendront leur activité au cours de l'exercice suivant, en inscrivant cette réflexion dans une perspective de moyen terme. Ces propositions, assorties de leur traduction en termes de ressources budgétaires et humaines, font l'objet d'un examen dans le cadre d'un comité de direction spécifique à l'issue duquel les priorités de la Banque de France sont arrêtées, hiérarchisées et chiffrées.

Un suivi des réalisations concrètes des actions inscrites dans ce plan stratégique est ensuite présenté en cours d'année au Comité de direction.

Dans cet esprit, la stratégie pour 2006 est demeurée fondée sur les trois orientations essentielles qui guident son déploiement depuis plusieurs années :

- la première concrétise la détermination de la Banque de France à prendre une part active au fonctionnement harmonieux de l'Eurosystème ; elle passe par :
- la consolidation de l'ensemble de ses capacités opérationnelles,
- le confortement de pôles de compétence, qui s'impose d'autant plus que l'organisation de l'Eurosystème offre de plus en plus aux banques centrales nationales l'occasion de valoriser leurs domaines d'excellence;
- la seconde orientation illustre la volonté de la Banque de France de mener à bien l'ensemble des missions dont la loi et le *Contrat de service public* lui ont confié la charge, dans toute leur richesse et leur exigence;
- dans cette double perspective, la politique de réingénierie permanente des processus opérationnels

et de gestion constitue la troisième orientation stratégique; elle est la marque de la capacité de la Banque de France à organiser le changement autour de principes simples de rationalisation des méthodes de travail, de réalisation de gains de productivité, d'amélioration de la qualité et de suivi des performances.

2|2 Gestion opérationnelle

Les décisions stratégiques sont élaborées au sein de comités consultatifs internes, que ce soit pour la mise en œuvre des opérations de la Banque de France ou pour les fonctions de support essentielles.

Deux instances jouent un rôle majeur dans la conduite des politiques d'investissement et des opérations de marché : le Comité actif-passif et le Comité des risques.

Présidé par le gouverneur, le Comité actif-passif conseille ce dernier sur la stratégie d'investissement de l'ensemble des portefeuilles de la Banque de France (en euros et en devises). Il formule un avis, en particulier, sur le volume des investissements, leur allocation par types d'actifs ainsi que sur leur duration.

Le Comité des risques, placé sous la présidence d'un sous-gouverneur, fixe les conditions dans lesquelles les opérations de marché doivent être menées pour l'ensemble des portefeuilles de la Banque de France. À ce titre, il établit la liste des émetteurs, des pays et des instruments autorisés, valide les méthodologies de mesure de risques et de performances des activités de marché, détermine des limites d'encadrement de ces opérations et examine les rapports d'audit, de contrôle ou d'activité intéressant son domaine de compétence.

La réflexion collégiale trouve également sa place dans les fonctions dites de support, par le biais de deux comités placés sous l'autorité du secrétaire général : le groupe de stratégie informatique, qui a pour mission de définir la politique à court et moyen termes de la Banque de France dans le domaine des investissements informatiques, et le comité des engagements immobiliers, pour les questions relatives à la gestion du patrimoine immobilier.

2|3 Organisation interne

Visant à améliorer les capacités d'adaptation de la Banque de France face à l'évolution de ses missions, plusieurs réformes de structure d'ampleur différente ont continué à produire leurs effets au cours de cet exercice. La plus significative, quant au nombre d'agents ou d'implantations concernés, a touché le réseau des succursales. À une échelle moindre, toutes les unités ont été invitées à poursuivre et à renouveler des opérations de réorganisation de leurs processus de fonctionnement.

Élaboré à l'issue de très nombreuses consultations et concertations, tant en interne qu'auprès des élus locaux et des représentants des collectivités territoriales ou des Commissions des Finances des deux Assemblées, le plan d'adaptation territoriale du réseau des succursales a été arrêté par décision du Conseil général de la Banque de France, le 5 décembre 2003. Il prend en compte, dans le cadre de l'Eurosystème, les évolutions économiques et technologiques des activités, les préoccupations d'aménagement du territoire, les spécificités de l'organisation administrative française et les particularités des services rendus aux usagers.

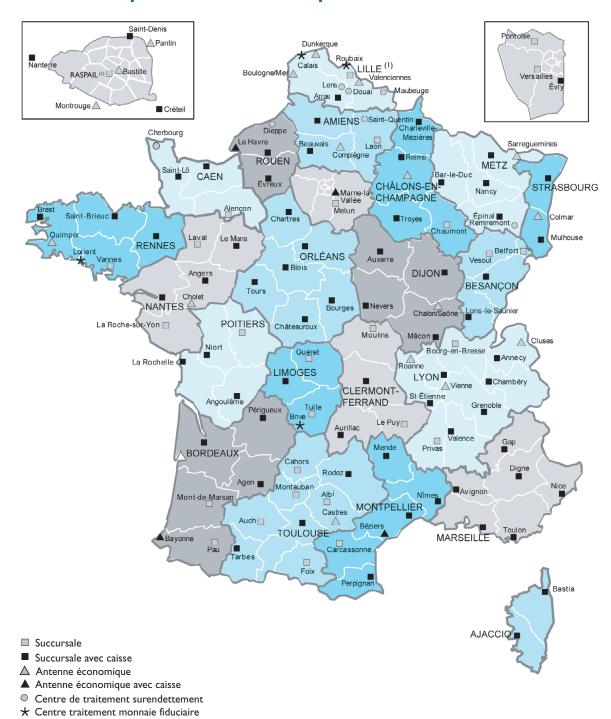
Le maillage départemental retenu permet à la Banque de France d'exercer pleinement l'ensemble des missions et responsabilités qui lui sont confiées par le traité sur l'Union européenne et par la loi française, avec l'objectif de rendre les meilleurs services au meilleur coût pour la collectivité. Cette réforme préserve également la capacité d'organiser un accueil de qualité aux particuliers qui ont recours à la Banque de France, notamment au titre du traitement des situations de surendettement, de l'accès aux fichiers d'incidents de paiement ou de l'exercice du droit au compte.

Le 1^{er} juillet 2006, troisième et dernière étape du plan d'adaptation, 20 succursales et 13 caisses ont été fermées; 16 succursales ont été transformées en unités spécialisées et 20 bureaux d'accueil et d'information ont été ouverts.

Depuis lors, le réseau exerce ses missions dans sa nouvelle configuration. Aux 211 succursales — dont 131 dotées d'une caisse pour clients institutionnels — qui existaient encore au début de l'année 2004, ont ainsi été substituées 96 succursales départementales (dont 68 conservent des activités de caisse) (cf. carte) auxquelles sont désormais rattachées 32 autres implantations aux missions différenciées :

- 21 antennes économiques, dont 4 disposent d'une
- 7 centres de traitement du surendettement ;
- 4 centres de traitement de la monnaie fiduciaire.

L'implantation de la Banque de France à fin 2006



Les succursales sièges de direction régionale sont identifiées par des majuscules (ex : LILLE)

(1) Succursale assurant les opérations de caisse des particuliers

Afin de permettre l'accueil des usagers des services publics assurés par la Banque de France (surendettement, accès aux fichiers d'incidents de paiement et droit au compte) et conformément aux dispositions du *Contrat de service public* signé avec l'État, 85 bureaux d'accueil et d'information sont ouverts dans chaque ville où la Banque de France, ayant fermé une succursale, ne dispose ni d'une antenne économique ni d'un centre de traitement du surendettement. Ces guichets non permanents se situent, dans la plupart des cas, dans les locaux d'autres organismes (sous-préfectures, mairies...).

La coordination des activités dans les régions est assurée par 22 directions régionales situées au chef-lieu de région.

2|4 Gestion des ressources humaines

2 | 4 | 1 La réforme du régime des retraites des agents titulaires de la Banque de France

Le décret du 27 février 2007 portant règlement des retraites a profondément modifié le régime précédent. Il a été élaboré à la suite d'une concertation approfondie menée tout au long de l'année 2006 avec les organisations syndicales. Il entre en vigueur le 1er avril 2007.

La réforme a pour objectif principal d'assurer la consolidation financière du régime des retraites des agents titulaires de la Banque de France. Cette consolidation est assurée :

- par la transposition des réformes mises en œuvre en 2003 dans le régime de la fonction publique ;
- par l'élargissement de l'assiette de cotisation ;
- par des mesures visant à conforter financièrement la Caisse de réserve des employés.

Transposition des réformes de la fonction publique

La principale mesure concerne le report progressif des limites d'âge et l'allongement progressif de la durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein. Les agents de la Banque de France pourront, sauf exception, liquider leur retraite entre 60 et 65 ans. Pour obtenir une retraite à taux plein, ils devront avoir cotisé au régime de la Banque de France pendant 160 trimestres, ce dernier nombre pouvant être porté à 164 à l'horizon 2013.

Si le nombre de trimestres cotisés est inférieur au nombre de trimestres exigés pour bénéficier d'une retraite à taux plein, la pension subit une décote. La montée en charge du dispositif de décote s'effectue progressivement à partir du 1^{er} janvier 2009. Si le nombre de trimestres cotisés est supérieur au nombre exigé, une surcote est appliquée.

Par ailleurs, à l'instar de la solution adoptée dans la plupart des régimes de retraite et à la fonction publique depuis 2004, les pensions seront désormais revalorisées en fonction de l'évolution prévisionnelle de l'indice des prix hors tabac et non plus en fonction de l'évolution des rémunérations des actifs.

Parmi les autres mesures visant à transposer le régime de la fonction publique figurent notamment le rachat des périodes d'études supérieures, la validation de périodes de temps partiel comme des périodes de temps plein, l'alignement des avantages familiaux et des droits à pension de réversion des hommes sur ceux des femmes, le départ avant 60 ans des agents handicapés ainsi que des agents ayant commencé à travailler très jeunes et ayant eu une longue carrière. À l'avenir, un alignement du régime de la Banque de France sur celui de la fonction publique interviendra si ce dernier vient à évoluer.

Élargissement de l'assiette de cotisation

L'assiette de cotisation comprend désormais l'ensemble des éléments fixes de rémunération.

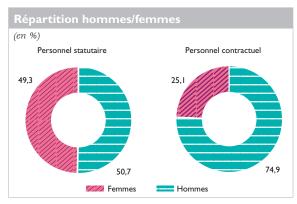
Mesures visant à conforter la Caisse de réserve des employés

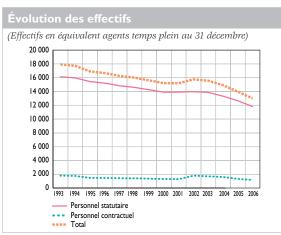
La Caisse de réserve des employés recevra désormais, chaque année, une dotation permettant de couvrir les droits nouveaux acquis au cours de l'exercice par les actifs. En outre, le financement progressif de la fraction non couverte à ce jour des engagements au titre des droits passés sera assuré par dotation à une réserve spéciale de la Banque de France, au cours des huit à dix prochaines années, dans les limites permises par le résultat brut de la Banque de France et le versement à l'État de la part prépondérante qui lui revient.

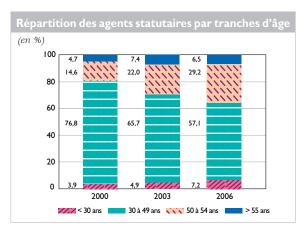
2 | 4 | 2 Effectifs

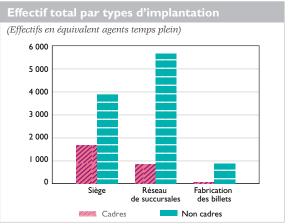
L'effectif total s'établit à 12 998 équivalents agents temps plein au 31 décembre 2006, en baisse de 7 % par rapport à fin 2005. La baisse des effectifs atteint 27,5 % sur la période 1993 à 2006.

Situation des effectifs						
(Effectifs en équivalent agents temps plein au 31 décembre)						
	2005	2006				
PERSONNEL STATUTAIRE	12 652	11 829				
Hommes	6 282	6 00 1				
Femmes	6 370	5 828				
Services centraux	5 588	5 295				
Cadres	1 518	I 487				
Non cadres	4 070	3 808				
Réseau	6 199	5 745				
Cadres	921	847				
Non cadres	5 278	4 898				
Fabrication des billets	865	789				
Cadres	- 11	9				
Non cadres	854	780				
PERSONNEL CONTRACTUEL	I 320	1 169				
Cadre latéral et chargés de mission	342	374				
Services centraux	218	23				
Fabrication des billets	124	143				
Autres personnels (hors collaborateurs occasionnels)	978	795				
Agents de surveillance	758	601				
Agents d'entretien et autres personnels	220	194				
TOTAL	13 972	12 998				
Hommes	7 281	6 876				
Femmes	6 691	6 122				









Le personnel statutaire, qui se partage à parts sensiblement égales entre hommes et femmes, se place encore majoritairement dans la tranche d'âge 30-49 ans, même si cette part diminue régulièrement, alors que s'accroît la tranche des 50-54 ans ; la moyenne d'âge s'établit à 45 ans en 2006.

43 % de l'effectif total se trouve au siège, 50 % dans le réseau des succursales et 7 % à la Fabrication des billets.

2 | 4 | 3 Détachements d'agents dans des organismes extérieurs

La Banque de France a poursuivi, en 2006, sa politique de détachement de personnels dans des organismes extérieurs. En fin d'année, les détachements s'établissaient comme suit :

• 52 agents en France dans divers organismes, parmi lesquels l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM), l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer et plusieurs ministères ;

• 87 agents à l'étranger auprès d'institutions européennes, d'organismes internationaux et d'ambassades, notamment au Fonds monétaire international (FMI), à la Banque des règlements internationaux (BRI) et 34 agents à la Banque centrale européenne.

3 | Maîtrise des risques, démarche de qualité et de développement durable

3|| Audit interne

L'Audit interne a compétence sur l'ensemble des unités opérationnelles, processus et activités de la Banque de France. Ses missions sont conduites aussi bien au siège que dans les centres administratifs de province ou dans le réseau des succursales et son organisation est structurée en conséquence. Établissant son programme de travail selon une approche fondée sur les risques, l'Audit interne a pour mission de délivrer aux autorités de la Banque de France une assurance objective et indépendante quant à la qualité des processus de management, de maîtrise des risques et de contrôle interne. En aidant de cette façon la Banque de France à atteindre ses objectifs, l'Audit interne contribue à l'amélioration du gouvernement d'entreprise. Les normes internationales pour la pratique professionnelle définies par l'Institute of Internal Auditors constituent la référence tant pour l'organisation que pour la conduite des missions ; une évaluation interne visant à vérifier la conformité de l'organisation et des pratiques de l'audit interne à ces normes a été conduite, au cours de l'exercice écoulé, pour préparer l'évaluation externe qui sera conduite sur ce thème avant la fin 2008.

L'action de l'Audit interne s'inscrit pleinement dans le cadre du SEBC : le contrôleur général et le responsable de l'Audit des services centraux sont membres permanents du Comité des auditeurs internes du SEBC qui se réunit plusieurs fois par an à la BCE. Ils y préparent, avec leurs homologues des autres banques centrales nationales et de la BCE, le programme d'audit du SEBC et supervisent la réalisation des missions. Les conclusions des travaux sont adressées au Conseil des gouverneurs.

Les représentants de l'Audit interne participent aux travaux méthodologiques conduits dans le cadre des conférences et groupes de travail organisés au sein du G 10 par la Banque des règlements internationaux ; ils prennent également part à des exercices de comparaison destinés à identifier les meilleures pratiques professionnelles. Enfin, de nombreuses délégations d'auditeurs internes, en provenance d'instituts d'émission de pays en développement, viennent se former à Paris et des inspecteurs de la Banque de France mènent sur le terrain des missions d'assistance technique à l'étranger.

L'Audit des services centraux s'est engagé en 2005 dans la mise en place d'un système de management de la qualité et a reçu, en juillet 2006, le certificat de conformité à la norme ISO 9001-2000 qui lui a été délivré par le Bureau Véritas Certification (ex-BVQI) pour ses prestations en matière d'audit interne, de missions SEBC et d'enquêtes.

312 Prévention des risques

La Banque de France déploie, depuis 2002, une démarche de management des risques (méthode AMARIS) qui répond à un double objectif:

- renforcer le contrôle interne grâce à l'utilisation d'un cadre commun de maîtrise des risques opérationnels ;
- adopter les meilleures pratiques préconisées par le comité de Bâle dans ce domaine.

L'organisation retenue est la suivante :

- dans chaque direction générale, les *risk managers* sont chargés d'élaborer la cartographie des risques opérationnels et d'accompagner la mise en œuvre des plans d'actions visant à réduire ces risques ; de même, dans chaque direction régionale, une cellule de maîtrise des risques veille à la bonne mise en œuvre dans les unités des dispositifs de contrôle ;
- au sein de la direction de la Prévention des risques, rattachée au contrôleur général, un pôle spécialisé assure une mission générale d'expertise, de coordination des travaux et d'information des plus hautes instances de la Banque de France, un autre pôle étant en charge de la sécurité de l'information;
- au plus haut niveau, le Comité de direction se fait présenter le bilan de l'analyse des risques et des plans d'action mis en œuvre sur la base d'une cartographie générale des risques actualisée. Le Comité de coordination du contrôle interne (3CI) réunit les directeurs généraux et les risk managers; placé sous la présidence du contrôleur général, il a pour mission de superviser les travaux de renforcement de la maîtrise des risques dans tous les domaines d'activité de la Banque de France.

La sécurité des systèmes d'information, qui est une composante importante du risque opérationnel, fait l'objet d'améliorations constantes. Les projets de sécurisation des infrastructures techniques ont porté, en 2006, sur le renouvellement et le renforcement des dispositifs de lutte anti-virus, sur la mise en production de systèmes d'émission de certificats numériques et de systèmes de gestion et de contrôle des signatures électroniques, dans la perspective d'une dématérialisation croissante des échanges.

3|3 Démarche de qualité et de développement durable

Au-delà des exigences qui s'imposent à ses activités en matière de maîtrise des risques, la Banque de France développe une politique d'amélioration et de renforcement de la qualité des prestations et des services rendus à l'ensemble de ses clients. C'est ainsi que de nombreux processus internes ont été optimisés et ont déjà fait l'objet de certifications externes (ISO 9001, version 2000). Ces démarches se sont poursuivies en 2006, avec la certification de l'ensemble des unités de la direction de l'Informatique et des Télécommunications et du système de management de la qualité des processus de l'Audit des services centraux.

En parallèle à ces démarches de certification, de nombreux chantiers sont engagés au titre du développement de la qualité, notamment dans le secteur immobilier.

Ainsi, dépassant le cadre réglementaire des obligations liées à la protection de l'environnement (amiante, plomb, diagnostic de performance énergétique...), la Banque de France s'inscrit délibérément dans la stratégie nationale visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle a diligenté, en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), l'audit énergétique des bâtiments de son siège et de deux de ses succursales, afin d'identifier les sources potentielles d'économies puis de définir et de mettre en œuvre, au cours du premier semestre 2007, un plan d'action visant à réduire les consommations de son parc immobilier.

La Banque de France confirme sa volonté de s'engager dans le domaine du développement durable en menant une réflexion visant à intégrer dans sa stratégie, de manière plus large, la « responsabilité sociétale de l'entreprise » (décision des journées du plan d'entreprise d'octobre 2006).

D'ores et déjà, de nouvelles initiatives concrètes ont été prises :

- la certification environnementale (ISO 14001) de ses deux sites industriels (Fabrication des Billets) depuis 2002, ainsi que la participation de ces unités au programme national de réduction des gaz à effet de serre (application des quotas d'émission de CO2);
- la construction d'un bâtiment HQE (haute qualité environnementale) pour le nouvel immeuble de sa succursale d'Avignon dont les travaux débuteront en 2007;
- la mise en place d'un volet « qualité environnementale », inspiré de la démarche HQE, dans le Schéma d'aménagement des locaux du siège et des annexes (projet SALSA).

4 Transparence et responsabilité

4 | I Relations avec le Parlement et l'Exécutif

Rapport annuel et auditions du gouverneur

L'indépendance de la Banque de France, dans le cadre du SEBC, ne se conçoit pas sans une parfaite transparence des conditions d'exercice de ses missions. Celle-ci passe aussi bien par le compte rendu qu'elle en fait chaque année dans son « rapport » au président de la République et au Parlement que par l'audition régulière du gouverneur par les commissions spécialisées de l'Assemblée nationale et du Sénat. Au cours de l'exercice 2006, le gouverneur a été entendu le 8 février à l'Assemblée nationale par la commission des Finances, de l'Économie générale et du Plan, puis le 28 mars au Sénat par la commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation pour évoquer la conjoncture économique et financière ainsi que le fonctionnement interne de la Banque de France.

Censeur au Conseil général et rapports de la Cour des comptes

Parallèlement, la gestion interne de la Banque de France est soumise au contrôle du censeur, représentant l'État actionnaire au Conseil général, ce qui lui permet de disposer d'un droit de regard, voire d'opposition aux décisions de l'organe délibérant de la Banque de France. Cette gestion relève également du contrôle périodique de la Cour des comptes qui porte sur l'ensemble des modalités d'exercice des missions et activités de la Banque de France, notamment

dans leurs implications financières. Comme pour les autres organismes publics soumis au contrôle de la Cour des comptes, les résultats des investigations sont portés à la connaissance du grand public par la publication d'un rapport. Le dernier rapport public particulier a été publié en mars 2005 et a fait l'objet d'un rapport de suivi en janvier 2007 qui a souligné que les recommandations de la Cour des comptes avaient été largement suivies et que la Banque de France avait « résolument amplifié le mouvement de réforme ».

Conventions spéciales avec l'État

Apprécier l'efficience de la Banque de France dans le cadre des dispositions nationales et internationales qui la régissent suppose également que les conditions dans lesquelles elle rend des services à la collectivité nationale soient fixées avec précision. C'est l'objet des conventions qui définissent la nature des prestations qu'elle s'engage à fournir pour le compte de l'État comme les conditions dans lesquelles elle est rétribuée par celui-ci. Les principales conventions signées entre la Banque de France et l'État portent sur le traitement du surendettement des ménages, la mise en circulation des monnaies métalliques, la tenue du Fichier central des chèques et du compte du Trésor, ainsi que la gestion des accords de consolidation de la dette des États étrangers.

4|2 L'application de la loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Le gouverneur a décidé, conformément à la faculté offerte par la loi n° 78-17 modifiée, de désigner un correspondant à la protection des données à caractère personnel. Ce dernier est chargé d'assurer, d'une manière indépendante, le respect des obligations prévues par ladite loi pour l'ensemble des traitements automatisés mis en œuvre par la Banque de France. À cette fin, il peut faire toute recommandation aux gestionnaires de traitements. Il est consulté, préalablement à leur mise en œuvre, sur les nouveaux traitements ou sur les évolutions d'applications existantes. Le cas échéant, il conseille et assiste les unités administratives sur les diligences à accomplir vis-à-vis de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Le correspondant ne peut recevoir aucune instruction pour l'exercice de sa mission. Il peut saisir le gouvernement de la Banque de France, responsable de l'ensemble des traitements, de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de sa mission qui n'aurait pu être levée après examen avec les gestionnaires concernés.

Le correspondant assume également les missions confiées précédemment au délégué à la Protection des données, fonction créée en 2003 à la suite du rapport sur La cybersurveillance sur les lieux de travail publié par la CNIL. À ce titre, il est notamment chargé de veiller à l'application et à l'actualisation des dispositions de la *Charte d'utilisation des technologies de l'information et de la communication* et de veiller à la protection des données à caractère personnel relatives aux agents de la Banque.

4|3 Règles particulières applicables aux personnels de la Banque de France

Le code de déontologie financière

En application de l'article L 142-9 du *Code monétaire* et financier, les agents de la Banque de France sont tenus au secret professionnel. Ils ne peuvent prendre de participation ou quelque intérêt ou rémunération que ce soit dans une autre entreprise, sauf dérogation accordée par le gouverneur.

Ces dispositions ne s'appliquent pas à la production des œuvres scientifiques, littéraires ou artistiques.

Les demandes de dérogation sont soumises à l'examen d'une commission, présidée par le délégué à la déontologie, qui émet un avis motivé; elles sont ensuite transmises au gouverneur, pour décision.

Les agents de la Banque de France sont, en outre, soumis à un code de déontologie financière, dont le respect est vérifié par le délégué à la déontologie. Les dispositions de ce code visent à prévenir les comportements qui pourraient porter préjudice à la Banque de France et les situations de conflit d'intérêt. Des règles plus strictes s'imposent aux agents que leurs fonctions appellent à intervenir dans la négociation de marchés de biens et de services où la Banque de France est partie et aux agents susceptibles de détenir des informations privilégiées.

4|4 La communication

La communication de la Banque de France en direction du grand public, des médias et des professionnels participe à l'effort de transparence. Elle a, prioritairement, pour objet de rendre compte de sa mission de banque centrale, membre de l'Eurosystème. Au sein de ce dernier, les actions de communication sont coordonnées afin que celle-ci soit la plus claire et efficace possible. Soucieuse de faciliter l'accès aux communiqués et publications majeures de la BCE, la Banque de France en assure la traduction et la diffusion systématique en français.

Outre les communiqués et relations habituelles avec la presse, la Banque de France utilise différents vecteurs de communication pour diffuser ses messages et faire connaître ses missions. Le Rapport annuel, le Bulletin de la Banque de France (mensuel) et la Revue de la stabilité financière (semestrielle) en constituent les principaux éléments. De nouvelles publications (Rapport sur la surveillance des moyens de paiement et des systèmes d'échange ³) ou études ponctuelles (Rapport au Parlement sur les incidences de la réforme de l'usure sur les modalités de financement des petites et moyennes entreprises ⁴) contribuent à améliorer la connaissance du grand public et des professionnels dans des domaines qui ressortissent du champ d'action de la Banque de France.

Conformément à la loi, le *Rapport annuel*, est adressé, au président de la République et au Parlement.

Il porte sur les opérations de la Banque de France, la politique monétaire et ses perspectives. Une lettre du gouverneur l'accompagne et présente les principales réflexions de la banque centrale en matière économique et monétaire.

Pour faciliter la communication, la Banque de France utilise de manière privilégiée la mise en ligne de publications, de rapports et d'informations sur le site internet www.banque-france.fr. Depuis 2006, une nouvelle collection de publications économiques électroniques, les Débats économiques, présente des sujets intéressant une large audience, en particulier les décideurs de politique économique, les universitaires, les médias et le grand public. Il s'agit de documents de travail diffusés afin d'alimenter les débats économiques en cours et bénéficier de commentaires externes.

Dans un souci de cohérence et de meilleure visibilité, la Banque de France a étendu la nouvelle charte de l'identité visuelle de ses publications aux rapports et études publiés sous le timbre des instances et institutions dont elle assure le secrétariat.

La traduction en anglais de ses publications et d'une partie de son site internet lui permet d'assurer la diffusion de son message économique au plan international.

³ Disponible sur le site internet (http://www.banque-france.fr/fr/sys_mone_fin/rapports/page5.htm)

⁴ Disponible sur le site internet (http://www.banque-france.fr/fr/stat_conjoncture/telechar/stat_mone/rapport_bdf_28_12_2006.pdf)

L'ENVIRONNEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

En 2006, la croissance des principaux partenaires de la zone euro a été forte et les marchés financiers ont bien résisté à quelques perturbations temporaires et à la persistance de déséquilibres internationaux (section 1).

Dans ce contexte international porteur, la croissance de la zone euro s'est affermie et a élargi sa base (demande intérieure, dont investissement, et exportations vers les principaux partenaires). L'inflation en zone euro est, dans un premier temps, restée supérieure à 2 %, tirée par la hausse des prix de l'énergie, avant de passer en dessous en fin d'année. L'augmentation toujours vigoureuse des agrégats de monnaie et de crédit a contribué à une abondance de liquidités porteuse de risques potentiels pour la stabilité des prix à plus longue échéance. Sur la base de son analyse des déterminants de court et de long termes de l'inflation future, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a continué à ajuster l'orientation accommodante de la politique monétaire unique, en procédant à cinq hausses des taux directeurs au cours de l'année, portant le taux principal de refinancement de 2,25 % à 3,50 % en douze mois (section 2).

La mise en œuvre par la Banque de France de la politique monétaire unique au niveau national a été marquée en 2006 par une diminution de la participation des banques françaises aux appels d'offre de l'Eurosystème, contrairement à 2005, alors que le besoin de refinancement des banques de la zone euro a globalement progressé (section 3).

I| L'environnement international

I|I Activité économique des pays hors zone euro

Les États-Unis

L'économie américaine a affiché un taux de croissance solide sur l'année 2006, atteignant 3,3 %, après 3,2 % en 2005. Toutefois, la croissance du PIB a fortement décéléré au cours du deuxième semestre, le ralentissement restant principalement limité au secteur de l'immobilier résidentiel : en 2006, les ventes de logements neufs ont baissé de 18 % et l'investissement

NB : Les données sont arrêtées au 1^{er} juin 2007.

en logement de 4 %. L'investissement des entreprises a également connu une légère baisse fin 2006 (- 3,1 % au quatrième trimestre, en variation trimestrielle annualisée, après +10,0 %), sous l'effet de facteurs conjoncturels (réglementations sur les transports), mais peut-être aussi en partie structurels (révision à la baisse des anticipations de profits). La consommation des ménages s'est ralentie modérément, grâce à la bonne tenue du marché du travail : solidité des créations nettes d'emploi, tendance à la baisse du taux de chômage depuis 2003 (de 5,1 % en 2005, à 4,6 % en 2006). Au deuxième semestre, les effets négatifs de la dépréciation de l'immobilier sur la consommation ont été partiellement compensés par l'accélération des rémunérations sous l'effet d'un rattrapage des gains de productivité passés, la baisse des prix énergétiques et la hausse du cours des actions. L'investissement des entreprises s'est d'abord accéléré puis a ralenti au dernier trimestre.

L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation s'est modérée de 3,4 % en 2005, à 3,2 % en 2006, notamment sous l'effet du ralentissement des prix des biens énergétiques. Hors composantes volatiles (alimentation et énergie), les prix ont accéléré de 2,2 % en 2005, à 2,5 % en 2006. La hausse des coûts unitaires du travail s'est accentuée en 2006 (3,2 %, après 2,0 % en 2005) sous l'effet à la fois de la poursuite du ralentissement de la croissance de la productivité horaire (1,6 %, après 2,1 % en 2005) et de l'augmentation des hausses de rémunérations (4,8 %, après 4,1 % en 2005), en lien avec les tensions apparaissant sur certains segments du marché du travail.

Principaux indicateurs économiques des États-Unis et du Japon

(en %)

	États	-Unis	Japon		
	2005	2006	2005	2006	
Produit intérieur brut (a)	3,2	3,3	1,9	2,2	
Production industrielle (a)	3,2	4,0	1,1	4,6	
Prix à la consommation (a)	3,4	3,2	- 0,3	0,2	
Taux de chômage (b)	5,1	4,6	4,4	4,0	
Solde des APU (c)	- 3,7	- 2,3	- 5,3	- 4,6	
Dette des APU (c)	60,5	60,3	173,1	176,2	
Solde des paiements courants (c)	- 6,4	- 6,5	3,7	3,8	

- (a) Variation en moyenne annuelle
- (b) En niveai
- (c) En pourcentage du PIB
- Sources : nationales et OCDE

ENCADRÉ 2

Le comportement d'investissement des entreprises aux États-Unis est-il « normal »?

Au regard de la forte croissance des profits dégagés par les entreprises dans les pays du G7, l'évolution de l'investissement productif des entreprises révèle une forme importante de « déséquilibre mondial ».

Des entreprises en situation de prêteur net

Selon une étude des Perspectives de l'économie mondiale ¹ du FMI, la capacité de financement nette du secteur des sociétés a atteint, en 2003 et 2004, I 300 milliards de dollars dans les pays du G7 soit plus du double des excédents courants cumulés des pays émergents et des pays en développement. Cette situation atypique résulte de la conjonction d'un niveau historiquement élevé de la part des profits dans le PIB et d'un investissement en capital fixe des entreprises, certes dynamique, mais dont le poids dans la valeur ajoutée est longtemps demeuré inférieur aux moyennes observées sur longue période (12,2% en 2006 pour les sociétés non financières américaines, soit plus de 2 points en dessous de sa moyenne sur 20 ans).

Que font alors les entreprises de leurs profits?

Premièrement, elles accumulent des liquidités considérables. Ainsi, les actifs liquides ont représenté aux États-Unis 10 % du total de leurs bilans en 2004-2005 et encore 9 % en 2006, un niveau difficile à justifier par un quelconque précédent historique ou une approche économique traditionnelle. Deuxièmement, elles rétrocèdent indirectement une partie des gains aux actionnaires. Aux États-Unis, les flux nets d'émissions d'actions du secteur des entreprises non financières ont été négatifs à hauteur de 600 milliards de dollars au total en 2006 (hors dividendes). Troisièmement, les entreprises se sont engagées dans une activité intense de fusions et acquisitions, financées en partie par leur trésorerie, mais également par recours à l'emprunt.

Le comportement d'investissement des entreprises semble-t-il « normal »?

D'une part, le comportement d'investissement des entreprises américaines s'explique par le phénomène de suraccumulation constaté au cours de la dernière décennie et suivi par une période de résorption, ce qui a freiné considérablement la formation de capital fixe. Les taux d'utilisation des capacités de production des industries manufacturières américaines ne sont revenus à leur niveau de long terme que depuis fin 2005. D'autre part, le comportement des entreprises peut provenir, au moins en partie, d'une très forte aversion au risque concernant les nouveaux investissements. Plusieurs raisons pourraient expliquer que les investissements physiques soient assortis de primes de risque élevées par rapport aux actifs financiers :

- les incertitudes géopolitiques, qui freinent les décisions d'investissement ;
- les déséquilibres mondiaux en matière de transactions courantes alimenteraient les anticipations d'ajustement des taux de change, favorisant l'attentisme des entreprises ;
- la plus grande prudence des dirigeants, qui tirent une leçon de la sanction des marchés survenue lors de la période de surinvestissement passée.

On pourrait s'attendre au cours du cycle économique à une normalisation de la situation financière des entreprises. Aux États-Unis, la croissance des salaires finirait par s'ajuster aux gains de productivité déjà enregistrés (d'où une baisse de la part des profits des entreprises dans le PIB). Parallèlement, le taux d'investissement devrait continuer d'augmenter, notamment sous l'effet du passage récent des taux d'utilisation des capacités de production au-dessus de leur moyenne de long terme, contribuant à réduire « l'excédent d'épargne » des entreprises. Mais une conjecture moins optimiste ne peut être écartée ; elle verrait une remontée à terme des primes de risque des actifs financiers vers celles des actifs physiques, les écarts entre ces différentes primes de risque ne pouvant perdurer.

1 «Awash with Cash: Why Are Corporate Savings So High? », World Economic Outlook—Prospects and Policy Issues, Chapter IV, avril 2006

Les déséquilibres macrofinanciers continuent de peser sur la soutenabilité de la croissance américaine en dépit de certains progrès. Le déficit de la balance des transactions courantes est passé de 6,4 % du produit intérieur brut (PIB) en 2005, à 6,5 % en 2006. La quasi-stabilisation, en part du PIB, de la balance commerciale américaine tient en grande partie à la baisse des importations pétrolières (en valeur) au quatrième trimestre, mais aussi au ralentissement de la croissance des importations de biens et services hors pétrole (9,0 % en 2006, après 9,7 % en 2005) parallèlement à celui de la demande intérieure (3,1 %, après 3,3 %).

Le déficit public s'est réduit en 2006, passant de 3,7 % à 2,3 % du PIB, grâce à une croissance exceptionnelle des recettes, faisant plus que compenser le dynamisme des dépenses.

Des réformes demeurent toutefois nécessaires afin d'assurer la soutenabilité des dépenses publiques à moyen terme. L'endettement des ménages a progressé (120 % du PIB, après 116 % en 2005) en dépit de la décélération des crédits hypothécaires. L'endettement des sociétés non financières (SNF) est demeuré stable en part du PIB en 2006. Il a toutefois augmenté au quatrième trimestre sous l'effet de la forte hausse des émissions obligataires nettes.

Le Japon et l'Asie émergente

Le Japon a enregistré un huitième trimestre consécutif de croissance à fin 2006. Sur l'ensemble de l'année, la croissance a atteint 2,2 %, après 1,9 % en 2005. Cette bonne orientation s'explique notamment par le renforcement de la demande

ENCADRÉ 3

Mondialisation, inflation et marchés financiers

Depuis une vingtaine d'années, une forte diminution de l'inflation est observée dans tous les pays développés et émergents, diminution qui coïncide avec l'accélération de la mondialisation. La question du lien entre ces deux phénomènes peut alors naturellement être soulevée.

En effet, la mondialisation a contribué à réduire l'inflation par le biais de différents canaux :

- l'ouverture et l'interdépendance croissantes des économies ont accru la concurrence, rendant plus risqué pour les entreprises d'augmenter leurs prix et plus difficile pour les salariés d'obtenir des hausses de salaires supérieures aux gains de broductivité :
- l'entrée sur le marché mondial de pays disposant d'une main-d'œuvre abondante à bas salaire a accru la pression sur les prix des biens échangeables, notamment les produits industriels ;
- la déconnexion entre les tensions sur les facteurs de production nationaux et le niveau des prix a aussi joué : l'augmentation de la demande intérieure dans un pays n'affecte plus aussi directement l'équilibre interne offre-demande que par le passé puisque les produits peuvent être acquis sur le marché mondial. L'inflation dans chaque pays dépend donc moins des tensions sur l'offre domestique.

Il reste à savoir si ce phénomène désinflationniste est stable et permanent. À long terme, l'inflation est fondamentalement déterminée par les conditions monétaires de l'économie, et la crédibilité accrue des banques centrales devrait contribuer à stabiliser l'inflation. Toutefois, à court et moyen termes, les chocs semblent favorables à la reprise de tensions inflationnistes :

- la hausse des prix des matières premières, largement tirée par la forte demande (courante et anticipée) des économies émergentes, compense la baisse des prix industriels ;
- les forts taux de croissance depuis plusieurs années dans toutes les régions du monde ont créé des tensions sur les facteurs de production (y compris dans les pays émergents), tensions propices à l'accélération de l'inflation ;
- l'augmentation des parts de marché des pays à bas coûts, qui a produit d'importants effets désinflationnistes, pourrait ralentir.

En raison de la conjonction de ces différents facteurs, les incertitudes demeurent quant au rythme du cheminement de l'inflation vers sa tendance de long terme.

intérieure au dernier trimestre 2006. Les conditions d'emploi se sont significativement améliorées, comme en témoigne la réduction du taux chômage (de 4,4 % en janvier 2006 à 4,0 % en fin d'année), ou encore le ratio offres/demandes d'emploi se situant à des niveaux record. Dans ce contexte, la hausse des salaires demeure toutefois relativement modérée en 2006 à 0,3 % (après 0,6 % en 2005), mais la bonne orientation du marché du travail incite à la confiance. L'environnement économique est aujourd'hui plus sain: les entreprises japonaises ont accompli d'importants efforts de désendettement et d'assainissement financier depuis le début des années quatre-vingt-dix et l'assainissement des bilans des banques et du secteur financier a contribué à l'atténuation des risques systémiques pesant sur ces activités. Le solde de la balance courante japonaise est en légère hausse en 2006. En particulier, les exportations vers l'Asie sont restées fermes.

La reprise de l'activité favorise une sortie de la déflation, permettant un début de normalisation de la politique monétaire. L'inflation mesurée par l'indice général des prix à la consommation, a accéléré jusqu'en août 2006 (0,9 % en glissement annuel), puis décéléré du fait notamment de la baisse des prix du pétrole, s'établissant à 0,2 % en moyenne annuelle en 2006. La banque centrale japonaise a mis fin à sa politique d'assouplissement quantitatif et à sa politique de taux zéro, en procédant à une première augmentation de 25 points de base le 14 juillet 2006.

La croissance vigoureuse dans l'ensemble des économies émergentes d'Asie a été particulièrement soutenue pour les économies indienne et chinoise (croissance du PIB de 9,2 % et 10,7 %, respectivement), malgré les mesures anti-surchauffe prises dans les deux cas par les autorités monétaires.

Les partenaires de la zone euro dans l'Union européenne

Au Royaume-Uni, la croissance s'est établie à 2,8 %, en forte accélération par rapport à 2005 (1,9 %), grâce à la bonne tenue de la consommation des ménages, soutenue par un marché du travail solide et des prix immobiliers à nouveau orientés à la hausse. Mais le haut niveau d'utilisation des capacités de production et l'augmentation des prix énergétiques ont entraîné une forte hausse de l'indice harmonisé des prix à la consommation (jusqu'à 3 % en décembre).

Lacroissance du PIB des nouveaux États membres (NEM) de l'UE (hors Slovénie) est passée de 4,8 % en moyenne en 2005, à 6,3 % en 2006, taux le plus élevé depuis le début de la transition. Cette accélération a été générale (sauf en Hongrie suite au plan de consolidation fiscale) et la plus marquée en Pologne (de 3,5 % en 2005 à 6,1 % en 2006). Elle s'est partout accompagnée d'une reprise de l'inflation, sauf en Pologne où celle-ci a ralenti, de 2,2 % en 2005 à 1,3 % en 2006. Le déficit des administrations publiques s'est dégradé en moyenne dans les NEM, de 3,1 % du PIB à 3,5 % en 2006, notamment en Hongrie (8,5 % du PIB en 2006, après 6,5 % du PIB en 2005).

I|2 Les marchés de capitaux et de matières premières

Marchés de capitaux

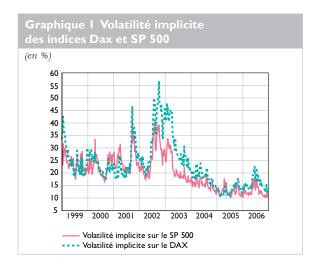
En 2006 l'augmentation de l'appétit pour le risque d'une majorité d'investisseurs s'est illustrée par une hausse des cours sur les marchés d'actions et une hausse des rendements sur les marchés obligataires à partir de la mi-2006. Cette hausse des rendements sur les marchés européens, américain et japonais s'est inscrite dans un contexte de resserrement des politiques monétaires des banques centrales de ces zones. Partout les courbes des rendements obligataires se sont aplaties.

De façon concomitante, les écarts de rendement entre titres souverains et obligations privées se sont resserrés pour atteindre des niveaux historiquement faibles signalant une forte demande des investisseurs pour des placements obligataires plus risqués.

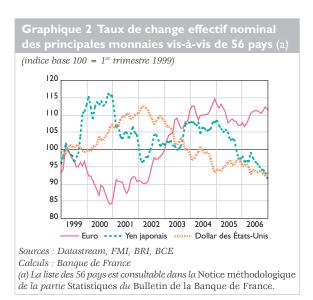
Dans le même temps, les principaux marchés boursiers mondiaux ont progressé de façon notable, les indices revenant sur des niveaux les plus hauts

ŀ	(variations en noints de hase niveaux en %)
ı	Rendements obligataires

	Variation	on 2006	Niveau fin 2006			
Échéances	2 ans	10 ans	2 ans	10 ans		
États-Unis	41	30	4,86	4,74		
France	103	67	3,91	3,98		
Japon	49	19	0,82	1,67		



depuis plusieurs années, soutenus par le maintien de perspectives économiques favorables pour les entreprises et la croissance toujours marquée des résultats. L'indice CAC a ainsi progressé de 17,5 %, à 5 540 points fin décembre. Les bourses américaines, après un début d'année atone, ont connu une hausse significative au deuxième semestre ; l'indice Dow Jones a ainsi gagné 16,2 % pour clôturer sur son plus haut niveau historique à 12 460 points. L'indice Nikkei s'est inscrit également en hausse, mais dans une moindre mesure (6,9 %).

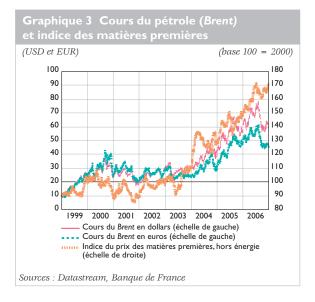


Ces évolutions sont intervenues alors que la volatilité a atteint des niveaux historiquement bas sur les principaux segments de marché (change, monétaire, obligataire et actions). Une inflexion significative en mai-juin s'est effacée dans la seconde partie de l'année, comme le montre le graphique 1 sur les marchés d'actions allemandes (Dax) et américaines (SP 500). Sur le marché des changes, la volatilité à 1 mois sur l'EUR/USD a continué à décroître de 9 à 6,8 %.

Le taux de change effectif nominal de l'euro vis-à-vis des principaux partenaires commerciaux de la zone s'est apprécié de 4,4 % entre le début et la fin de l'année, après une dépréciation de 6,6 % sur 2005. En termes bilatéraux, l'euro s'est apprécié face au dollar (11,4 %) et au yen (12,5 %) mais s'est déprécié face à la livre sterling (- 2,0 %). Le dollar a baissé, non seulement face à l'euro et la livre sterling, mais également face à certaines devises asiatiques (bath thaïlandais, peso philippin, etc.). Au Japon, le changement de stratégie monétaire et la hausse des taux directeurs de la Banque du Japon n'ont pas bénéficié au ven. Il a continué à baisser (- 2,8 % en termes effectifs sur 2006), pour partie en raison des opérations spéculatives sur écart de rendement (« carry trade ») mises en œuvre par certains investisseurs, profitant des faibles taux d'intérêt pour s'endetter en yen et financer des investissements plus rémunérateurs dans d'autres monnaies.

Tensions sur les cours du pétrole et des matières premières

Le prix du pétrole a encore augmenté en 2006, le cours du baril de Brent accusant une progression de 19,7% par rapport à l'année précédente (en moyenne annuelle). Plus précisément, les cours internationaux de pétrole ont augmenté jusqu'à un maximum de 78,7 dollars au début du mois d'août, reflétant des tensions structurelles sur le marché (progression de la demande, en particulier nord-américaine et chinoise, faible réactivité des capacités d'offre) ainsi que des événements plus ponctuels (incertitudes géo-politiques au Proche-Orient, ouragans aux États-Unis). Toutefois le marché s'est détendu en fin d'année, les cours repassant au dessous des 60 dollars, un niveau proche de ceux observés à la fin 2005. Un bon nombre de matières premières non énergétiques se sont également renchéries. L'indice du prix des matières premières importées par la France, calculé par la Banque de France, fait état d'une hausse de



13,8 % en moyenne sur l'année, après 10,5 % en 2005. La hausse est particulièrement sensible sur le prix des métaux (18,0 %). Ces développements ont potentiellement des effets récessifs et inflationnistes, même si la zone euro bénéficie, plus que d'autres pays industrialisés, du surcroît de demande lié aux excédents de revenu en provenance des pays exportateurs.

2 | Les décisions de politique monétaire de l'Eurosystème

Les décisions de relèvement des taux directeurs (2|1) s'expliquent par l'analyse économique (2|2) et monétaire (2|3), les évolutions des taux d'intérêt et des conditions de financement (2|4) reflétant ces décisions.

2 | Cinq hausses des taux directeurs en 2006

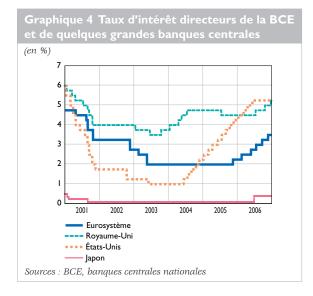
Le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé de relever les taux directeurs de la BCE de 25 points de base à cinq reprises en 2006, lors des réunions de début mars, juin, août, octobre et décembre 2006, poursuivant le relèvement de 25 points initié en décembre 2005 après deux ans et demi de taux repo au niveau historiquement bas de 2 %. Cette hausse de 125 points de base en un an a porté le taux minimal des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème à 3,5 % à fin 2006. Ces décisions ont traduit la volonté du Conseil d'ajuster l'orientation accommodante de la politique monétaire et de tenir compte des risques pesant sur la stabilité des prix à moyen terme, tels qu'ils sont ressortis de l'analyse économique et de son recoupement avec l'analyse monétaire (cf. encadré 3 sur la stratégie de politique monétaire de l'Eurosystème). L'activité économique s'est nettement raffermie, l'inflation restant inscrite au-dessus de 2 % au cours du premier semestre 2006.

ENCADRÉ 4

La stratégie de politique monétaire de l'Eurosystème

Conformément au traité sur l'Union européenne de 1993, l'objectif principal de la politique monétaire de l'Eurosystème est d'assurer la stabilité des prix. C'est en favorisant l'ancrage des anticipations d'inflation à un niveau stable et bas que la politique monétaire de l'Eurosystème peut apporter la meilleure contribution à une croissance durable et équilibrée au sein de la zone euro. Dans un souci de transparence maximale, condition nécessaire pour obtenir l'alignement des anticipations d'inflation des agents privés sur son objectif, l'Eurosystème s'est doté, dès sa mise en place, d'une stratégie explicite de politique monétaire. Cette stratégie offre un cadre global cohérent pour communiquer et expliquer au public les décisions de taux directeurs et leurs motivations.

La stratégie de l'Eurosystème comprend, tout d'abord, l'annonce d'une définition quantifiée de la stabilité des prix : une progression annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) inférieure à, mais proche de 2 % à moyen terme dans la zone euro. Par ailleurs, la stratégie de l'Eurosystème prévoit que l'appréciation des risques pesant sur la stabilité des prix repose sur un cadre d'analyse large de l'information économique disponible, structuré en deux « piliers » qui correspondent à deux approches complémentaires du phénomène inflationniste et de ses causes. L'analyse « économique », en premier lieu, est fondée sur le suivi d'une large gamme d'indicateurs économiques et financiers susceptibles de fournir une information sur les tensions inflationnistes à court et moyen termes, comme les données relatives à l'activité réelle, à l'évolution des prix et des coûts, au marché du travail, au taux de change, à la politique budgétaire, etc. En second lieu, une analyse « monétaire », axée sur les perspectives à plus long terme, vise à recouper, par un examen de l'évolution des agrégats de monnaie et de crédit, les indications fournies par l'analyse économique.



En fin d'année, malgré la baisse de l'inflation observée et prévue, notamment sous l'effet de la réduction des prix de l'énergie, l'accroissement continu des liquidités dans la zone euro a signalé la permanence de risques inflationnistes à moyen et long termes. La hausse progressive des taux directeurs, accompagnée d'une communication efficace des décisions et du raisonnement économique qui les sous-tend, a toutefois permis de maintenir l'ancrage des anticipations d'inflation à plus long terme à un niveau compatible avec l'objectif de stabilité des prix de l'Eurosystème.

Les taux d'intérêt, tant nominaux que réels, se situaient toujours à des niveaux modérés à la fin de 2006, qu'il s'agisse des taux d'intérêt sur les marchés financiers ou des taux débiteurs pratiqués par les établissements de crédit de la zone euro. Ainsi, en dépit des hausses des taux directeurs et de l'appréciation du taux de change effectif réel de l'euro au cours de l'année, l'orientation de la politique monétaire demeurait plutôt accommodante à la fin 2006.

Les évolutions significatives de l'année 2006, présentées successivement sous l'angle de l'analyse économique et sous l'angle de l'analyse monétaire, sont approfondies ci-dessous.

2|2 Analyse économique dans la zone euro

L'activité économique

L'activité économique de la zone euro a enregistré en 2006 une nette accélération : le PIB a progressé de 2,9 % en moyenne annuelle (données des comptes trimestriels à prix chaînés, cvs-cjo), après 1,6 % en 2005. Un tel rythme de croissance n'avait pas été atteint depuis 2000. Par ailleurs, la croissance a augmenté dans tous les pays de la zone. Comme les années précédentes, la croissance de l'activité au sein de la zone euro a essentiellement été tirée par les services en 2006. Leur contribution à la croissance du PIB dans la zone euro s'est ainsi élevée à 1,5 point de pourcentage, contre 0,8 point pour l'industrie (hors industrie agro-alimentaire et construction). La contribution des services est restée également prépondérante en Italie et en France. En revanche, la contribution de l'industrie a prédominé en Allemagne (1,3 point de pourcentage, contre une contribution de 1,2 point pour les services), pour la deuxième année consécutive.

En termes de demande, l'année 2006 a été marquée par un rééquilibrage de la croissance du PIB de la zone euro entre ses différentes composantes, alors que celle-ci était principalement tirée par la consommation en 2005. L'investissement a fortement accéléré et la contribution du commerce extérieur est redevenue positive.

La consommation privée reste un moteur essentiel de l'activité de la zone euro, avec une croissance plus vive en 2006 qu'en 2005 (1,8 % après 1,6 %). Le revenu disponible brut réel des ménages a augmenté de 1,6 % en 2006, grâce à une hausse de 0,2 % des rémunérations par tête, mais surtout grâce à la création d'un peu plus de 2 millions d'emplois entre fin 2005 et fin 2006. Enfin, le taux d'épargne des ménages est revenu de 8,9 % en moyenne annuelle en 2005 à 8,6 % en 2006.

L'investissement de la zone euro a encore plus nettement accéléré (5,1 %, après 2,8 % en 2005) que la consommation. L'investissement a, notamment, été stimulé par l'accroissement des tensions sur l'appareil productif: dans l'industrie manufacturière, le taux d'utilisation des capacités (TUC), qui est passé de 80,9 % en moyenne annuelle en 2005 à 82,5 % en 2006, est désormais supérieur à sa moyenne de longue période (81,6 %). En outre, malgré la hausse des taux d'intérêt à court terme et le redressement du taux de change effectif de l'euro, les conditions monétaires et financières sont restées accommodantes dans la zone euro, notamment grâce à la relative inertie des taux à long terme. Par ailleurs, en Allemagne, la crise du secteur du bâtiment semble s'être résorbée en 2006, avec une progression de l'investissement en construction de 4,3 %, contre une baisse de 3,6 % en 2005.

Le commerce extérieur a soutenu la croissance de l'activité de la zone euro en 2006. Portées par une demande mondiale très dynamique, les exportations de biens et services ont en effet augmenté fortement en volume (8,5 %), plus que les importations qui ont pourtant également enregistré une très nette hausse (8,0 %), en lien avec le redressement de la demande intérieure. La zone euro a bénéficié, en particulier, d'une forte progression des exportations nettes de l'Allemagne. Toutefois, le commerce extérieur de la zone euro a enregistré un déficit en valeur de 9,0 milliards d'euros, contre un excédent de 14,8 milliards en 2005. Cette détérioration du solde commercial en valeur est liée à la hausse du prix des matières premières, notamment énergétiques, par rapport à l'année précédente. Ainsi, le solde commercial hors matières premières s'améliore, passant de 237,4 milliards d'euros en 2005 à 260,8 milliards en 2006.

Enfin, les variations de stocks ont apporté une contribution presque nulle à la croissance en 2006 (0,1 point, comme en 2005).

Au total, l'accélération du PIB de la zone euro tient à parts presque égales au renforcement de la demande

interne hors stocks (contribution à la croissance du PIB de 2,5 points de pourcentage en 2006, après 1,8 point en 2005) et à celui du commerce extérieur (contribution de 0,3 point, après – 0,3 point en 2005). Parmi les composantes de la demande interne, la consommation privée et l'investissement sont les deux principaux moteurs de la croissance, avec un certain rééquilibrage au profit de l'investissement dont la contribution à la croissance (1,1 point de pourcentage) a dépassé celle de la consommation (1,0 point).

La croissance du PIB de la zone euro a été non seulement plus équilibrée entre ses différentes composantes, mais également mieux répartie entre les grands pays de la zone, du fait d'une amélioration particulièrement sensible de l'activité économique en Allemagne et en Italie.

Ainsi, en Allemagne, le PIB a augmenté de 3,0 % en 2006, après 1,1 % en 2005, grâce à une nette progression des contributions de l'investissement (1,2 point de pourcentage en 2006, contre 0,2 point en 2005) et du commerce extérieur (1,2 point, après 0,4 point en 2005).

En France, la croissance s'est élevée à 2,2 %, après 1,7 % en 2005. Contrairement aux années précédentes, la croissance a été moins forte en France qu'en Allemagne et que la moyenne de la zone euro. Alors que le commerce extérieur a nettement contribué à l'embellie de l'activité en Allemagne, il a pesé une nouvelle fois sur la croissance du PIB de la France (contribution de – 0,3 point, après – 0,6 point en 2005). L'activité économique française a de nouveau été principalement soutenue par la robustesse de la consommation des ménages, qui a augmenté de 2,3 % en 2006, comme l'année précédente.

En Italie, la reprise économique (1,9 %, après 0,2 % en 2005) a permis à ce pays de se rapprocher de la moyenne de la zone euro. L'accélération de l'activité en Italie

France

La croissance dans la zone euro et en Fra	ance		
(contributions à la croissance du PIB en %)			
	Zone	euro	
		2005	
PIB	1.6	2.9	1.7

	2005	2006	2005	2006
PIB	1,6	2,9	1,7	2,2
Demande intérieure hors stocks	1,8	2,5	2,2	2,4
Variations de stocks	0,1	0,1	0,0	0,1
Exportations nettes	- 0,3	0,3	- 0,6	- 0,3

Sources : Eurostat, INSEE

ENCADRÉ 5

Les flux de transactions courantes dans la balance des paiements de la France

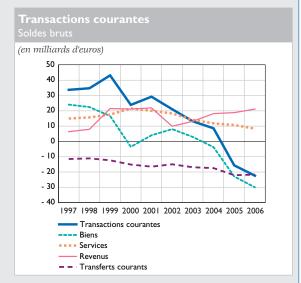
Le solde des transactions courantes en valeur de la France est devenu négatif en 2005 (— 15,7 milliards d'euros) et le déficit s'élève à 22,5 milliards en 2006, soit environ 1,3 % du PIB.

Cette nouvelle détérioration est due, pour l'essentiel, à l'accroissement de 7 milliards d'euros du déficit des biens qui atteint 30 milliards.

Le mouvement sur le solde des biens s'explique complètement en 2006 par l'alourdissement de la facture énergétique.

Les exportations françaises, en valeur, ont progressé de 9,1 %, alors que la croissance de celles des pays de la zone euro (y compris commerce intra-européen) était de 10,6 %; il y a ainsi eu encore perte de parts de marché en 2006.

Le solde des échanges extérieurs de services reste excédentaire mais poursuit également sa baisse engagée depuis le début de la décennie. Il se réduit de 2,3 milliards d'euros en 2006, pour atteindre 8,3 milliards.



L'excédent du poste voyages se redresse grâce à la progression importante des recettes touristiques et s'élève à 12,1 milliards d'euros en 2006. Mais cette évolution ne compense pas la dégradation de 4,4 milliards d'euros du solde des services hors voyages et hors transports qui devient déficitaire en 2006, à -1,2 milliard.

Cette dernière détérioration s'explique pour un tiers environ par celle du solde des frais d'études, de recherche et d'assistance technique d'une dizaine de grands groupes des secteurs aéronautique, automobile, électronique ou encore pharmaceutique. Elle s'explique également par l'accroissement du déficit des services financiers. Ce dernier, toutefois, est lié à l'accroissement des commissions versées par les banques françaises à leurs filiales étrangères pour les opérations de portefeuille que ces dernières réalisent avec des non-résidents. Ces dépenses trouvent leurs contreparties sous forme de recettes dans le compte financier.

En raison de la progression importante des bénéfices réinvestis à l'étranger par des résidents, le solde excédentaire des revenus s'est accru de 2,3 milliards d'euros en 2006, pour atteindre 21 milliards.

Le déficit des transferts courants recule légèrement, de 0,4 milliard d'euros en 2006, et s'élève à 21,7 milliards.

NB: Pour plus d'informations sur les échanges de biens, voir le dossier sur le commerce extérieur publié dans le Bulletin de la Banque de France numéro 146 de février 2006

reflète un redressement simultané des contributions de la demande intérieure (de 0,5 point de pourcentage en 2005 à 1,7 point en 2006) et des échanges extérieurs (de – 0,3 point à 0,2 point dans le même temps). Enfin, l'Espagne a une nouvelle fois bénéficié d'une demande intérieure dynamique et a enregistré une croissance très soutenue (3,9 %, après 3,5 %).

Le renforcement de la croissance économique dans la zone euro a permis au taux de chômage, tel qu'il est mesuré par Eurostat, de revenir de 8,4 % de la population active en décembre 2005 à 7,5 % en décembre 2006 (en données corrigées des variations saisonnières). Le taux de chômage a baissé dans l'ensemble des pays de la zone à l'exception de l'Irlande, du Luxembourg et du Portugal. Parmi les grands pays, le recul du taux de chômage a été particulièrement marqué en Allemagne (7,8 % en décembre 2006, contre 9,2 % en décembre 2005), mais serait également très important en France (9,0 % en décembre 2006, contre 9,7 % un an auparavant) et en Italie (6,5 % fin 2006, contre 7,5 % fin 2005) ¹.

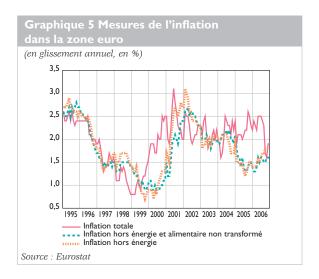
I Toutes les données de ce paragraphe sont de source Eurostat.

L'inflation

Depuis 2000, l'inflation totale de la zone euro a oscillé entre 2,1 % et 2,3 % en moyenne annuelle. Elle est restée dans ce couloir en 2006 (2,2 %). Mais après une année 2005 marquée par la divergence forte entre l'inflation totale, d'une part, l'inflation hors énergie et sous-jacente, d'autre part, on observe à la fin de 2006 un retour de la convergence.

La transmission du choc pétrolier à l'inflation hors énergie a été limitée et contrebalancée par d'autres facteurs. En effet, l'inflation calculée en excluant les éléments volatils que sont l'alimentaire frais et l'énergie est restée stable à un niveau modéré (1,5 % en moyenne annuelle en 2005 et 2006). Plusieurs éléments permettent d'expliquer cette évolution.

En premier lieu, la montée des tensions induites par la reprise de l'activité économique n'a pas eu d'impact sur les prix à la consommation dans la zone euro car la progression des coûts unitaires est restée étale sur l'ensemble de l'année (0,0 % en glissement annuel au quatrième trimestre 2006), la progression des salaires par tête (1,8 %) ayant été compensée par les gains de productivité, comme c'est souvent le cas dans cette phase du cycle. Cette reprise s'est matérialisée sur les marchés des biens et des services par l'évolution du taux d'utilisation des capacités de production qui



a atteint en fin d'année un niveau proche de celui atteint lors du précédent pic d'activité, en 2000. Parallèlement, sur le marché du travail, le taux de chômage a continué sa décrue depuis son dernier pic de décembre 2003.

En second lieu, les mesures gouvernementales concernant les prix à la consommation ont moins contribué à l'évolution de l'inflation sous-jacente qu'en 2005 et surtout 2004. L'année 2004 avait été marquée par une hausse de la fiscalité indirecte,

ENCADRÉ 6

L'euro est-il inflationniste?

En 2002, avec l'introduction de l'euro, les prix ont augmenté d'environ 0,2 % en France. Le saut a été particulièrement fort pour les produits à faible prix en raison des effets d'arrondi : 6 % en moyenne pour le café servi en salle d'août 2001 à avril 2002. Cette poussée s'est produite dans tous les autres pays de la zone. Partout, elle est restée temporaire et l'inflation est vite revenue à son rythme antérieur. Pourtant, au même moment, un décrochage se produit dans la perception des ménages de tous les pays de la zone euro qui ont l'impression que l'inflation augmente brutalement. Cette rupture est plutôt moins accentuée en France mais elle est aussi beaucoup plus durable.

Plusieurs types de raisons peuvent être avancées pour expliquer ce décrochage : des raisons d'ordre psychologique, mais aussi des raisons économiques, sans rapport avec l'introduction de l'euro. Tout d'abord, juger les prix en euros est très difficile pour nombre de consommateurs qui raisonnent encore mentalement par rapport au franc. Cette perte de repères est naturellement plus forte en France où la conversion est compliquée : en arrondissant, on a I EUR = 6,56 FRF, tandis que, en Allemagne, par exemple, le calcul est plus simple avec I EUR = 2,00 DEM. Un second effet est plus important. Les consommateurs sont surtout sensibles aux prix des produits qu'ils achètent fréquemment : par exemple les produits alimentaires ou le carburant. Or il se trouve que ce sont eux qui augmentent le plus rapidement. Pour d'autres biens — automobiles, appareils ménagers, matériel informatique, Hi-Fi,... — les prix baissent ou augmentent moins. Le gain, pourtant très réel, de pouvoir d'achat n'est pas directement perceptible : les consommateurs ne gardent pas en mémoire les prix du passé lointain, surtout s'ils étaient exprimés dans une monnaie différente.

.../....



Des éléments sans rapport avec l'introduction de l'euro sont aussi intervenus et les évolutions de prix relatifs en France ont été inhabituellement divergentes. Tout d'abord, la législation du commerce a limité la concurrence, si bien que des hausses de prix importantes ont été observées dans la grande distribution au moment du passage à l'euro. Certains observateurs soulignent que parmi les « produits » dont les prix ont augmenté le plus rapidement, on trouve des services fournis par des salariés rémunérés majoritairement au SMIC. C'est le cas de plus de 50 % des salariés de l'hôtellerie-restauration. En contrepartie des hausses du SMIC intervenues depuis 2001 (« coups de pouce » et rattrapages résultant de la réduction du temps de travail), il y a eu cependant des allègements de charges. Au total, même s'il est difficile de trancher le débat, cela suggère que la hausse des prix de certains biens peut être influencée par les politiques publiques. Ensuite, certains prix dits « réglementés », c'est-à-dire déterminés par les pouvoirs publics, ont également augmenté beaucoup plus fortement que la moyenne au cours des années récentes : les prix du tabac, ceux du transport ferroviaire de voyageurs (trains, métros). Enfin, les prix de certains produits de consommation courante ont eu des évolutions de grande ampleur, à la hausse mais également parfois à la baisse, en raison de facteurs largement externes : les carburants, avec les hausses de prix du pétrole, ou les fruits et légumes frais suite aux perturbations climatiques. La succession de ces hausses sur des produits différents mais très visibles a naturellement influencé les perceptions de l'inflation. La divergence accrue dans les évolutions de prix relatifs a d'autres conséquences : tous les Français ne subissent pas la même inflation. Ces écarts peuvent alimenter l'impression d'une inflation générale plus élevée.

en particulier sur le tabac, et par de nombreuses mesures de déremboursement des soins de santé (en France et en Allemagne notamment) qui ont un fort impact sur l'IPCH car l'indice prend en compte les dépenses restant à la charge des ménages. À la fin de 2006, la contribution à l'inflation de l'ensemble de ces mesures est devenue inférieure à sa moyenne observée depuis 2000 et a diminué de 0,2 point de pourcentage en glissement annuel par rapport à décembre 2005.

À l'inverse, le mouvement de dépréciation de l'euro en 2005 a eu un léger impact à la hausse sur les prix finaux, du fait des décalages temporels dans les processus de diffusion des variations de change à l'inflation, venant compenser les effets de l'appréciation de l'euro en 2006.

Les finances publiques

En 2006, d'après les données notifiées par les différents pays à Eurostat, le déficit public de la zone euro s'est réduit pour la troisième année consécutive atteignant 1,6 % du PIB, après 2,5 % en 2005 et 2,8 % en 2004. À l'exception de l'Italie, tous les pays de la zone euro ont amélioré leurs comptes publics en 2006. L'Italie et le Portugal restent les seuls pays en déficit excessif. Les trois autres pays (France, Allemagne et Grèce) qui étaient encore sous le coup d'une procédure pour déficit excessif ont ramené leur déficit sous 3 % du PIB.

L'amélioration budgétaire constatée dans l'ensemble de la zone est d'abord liée à la forte hausse du ratio de recettes à 45,8 % du PIB, contre 45,1 % en 2005,

ENCADRÉ 7

La situation des finances publiques en France en 2006

À l'instar de la plupart des autres pays européens, les finances publiques françaises ont bénéficié à la fois d'un contexte macroéconomique relativement favorable et de plus-values fiscales exceptionnelles. Ces recettes exceptionnelles sont principalement dues à la bonne tenue des marchés financier et immobilier et au dynamisme des profits des entreprises. Elles ont contribué à l'amélioration du déficit public des administrations publiques qui s'est élevé en 2006 à 2,5 % du PIB, après 3 % en 2005. En particulier, le déficit des administrations de sécurité sociale s'est réduit, hors soulte, en raison du dynamisme des cotisations sociales et des recettes fiscales qui leur sont affectées. Cependant, les prestations sociales ont continué de croître assez rapidement en 2006. À 53,4 % du PIB, le ratio de dépenses publiques français, quoiqu'en diminution de 0,3 point par rapport à 2005, reste le plus élevé de la zone euro.

Le ratio de dette publique est passé de 66,2 % à 63,9 % du PIB. Cette évolution résulte à la fois d'un solde public revenu, pour la première fois depuis 2001, à un niveau inférieur au solde stabilisant la dette et d'importants ajustements flux-stocks, en particulier liés à l'affectation de recettes de privatisation au désendettement et aux opérations de trésorerie.

en raison d'une croissance économique plus forte qu'attendu et à des recettes exceptionnelles. En revanche, le ratio de dépenses publiques de la zone euro s'est seulement stabilisé à 47,4 % du PIB (47,5 % en 2005). Ceci semble d'autant plus insuffisant que seules des réformes structurelles axées sur la maîtrise des dépenses permettront aux pays en déséquilibre budgétaire de se doter de marges de manœuvre suffisantes à moyen terme.

Le profil de la dette publique de la zone euro découle directement de celui des déficits publics ². Le ratio de dette publique s'est réduit en 2006 de 1,5 point de pourcentage et a atteint 69 % du PIB. Tous les pays, sauf l'Italie et le Portugal, ont réduit leur ratio d'endettement, celui de l'Allemagne demeurant stable. Certes, comme en 2005, sept pays ³ ont une dette supérieure à 60 % du PIB en 2006. Plusieurs pays poursuivent toutefois leurs efforts d'assainissement des finances publiques et affichent, à la fois, un excédent budgétaire et un ratio de dette inférieur à 60 % du PIB (Espagne, Finlande, Irlande et Pays-Bas).

2|3 Analyse monétaire

Dans la zone euro, la croissance de l'agrégat M3, qui s'était modérée au deuxième trimestre 2006, s'est de nouveau renforcée à partir de l'été jusqu'à atteindre un rythme annuel de 9,7 % en décembre, soit le plus élevé depuis la création de l'Union monétaire. Cette poussée de l'agrégat large de monnaie a été

alimentée par la vigueur renouvelée de la croissance des crédits au secteur privé, dans un contexte marqué par le renforcement de l'activité économique et le niveau encore bas des taux d'intérêt, en dépit des relèvements des taux directeurs intervenus en 2006.

La hausse du loyer de l'argent a toutefois commencé à influer sur les évolutions monétaires en suscitant au sein de M3 des mouvements de réallocations des dépôts à vue vers les autres dépôts monétaires et les instruments négociables. Du côté des contreparties, tout en restant vigoureuse, la croissance, en glissement annuel, des crédits aux ménages s'est modérée, de 9,4 % fin 2005 à 8,2 % fin 2006, alors que celle des crédits aux sociétés non financières s'est régulièrement renforcée jusqu'en fin d'année, son rythme augmentant de 8,3 % à 13 %. Au total, ces évolutions du crédit ont largement contribué à accroître l'abondance des liquidités en circulation dans la zone.

En France, les mouvements de substitution entre dépôts et placements monétaires ont été relativement marqués. La contribution française à *M3* n'en a pas moins progressé à un rythme plus rapide que l'agrégat monétaire de la zone euro. La poussée des crédits au secteur privé a également été plus sensible en France que dans l'ensemble de la zone euro (respectivement, 11,4 % et 10,7 %). Déjà soutenue en 2005 (14,8 %), la progression annuelle des crédits à l'habitat s'est encore renforcée en 2006, avant de revenir à 15,0 % en fin d'année, soit un rythme très supérieur à celui observé

² L'ajustement stocks-flux est la différence entre la variation de la dette publique et le déficit/l'excédent des administrations publiques sur une période donnée. En 2006, au niveau de la zone euro, les ajustements flux stocks jouent un rôle marginal dans la variation de la dette.

³ Allemagne, Autriche, Belgique, France, Grèce, Italie, Portugal.

Évolution monétaire dans la zone euro et en France

(encours en milliards d'euros, glissements annuels en %)

(and the control of t	Zone euro (a)				France				
Agrégats monétaires (cvs)	Encours à	Taux o	Taux de croissance (b)		Encours à	Taux de croissance (b)			
, ,	fin décembre 2006	2004	2005	2006	fin décembre 2006	2004	2005	2006	
Billets et pièces en circulation	579,0	17,0	13,8	11,0					
Dépôts à vue	3 095,1	7,5	10,9	6,7	448,4	5,8	10,9	5,2	
= M1	3 674,1	8,9	11,3	7,4					
+ autres dépôts monétaires (M2 – M1)	2 953,9	4,3	5,4	11,7	497,1	5,5	5,3	7,9	
= M2	6 628,0	6,6	8,5	9,3					
+ Instruments négociables (M3 – M2)	I 079,0	6,2	0,8	11,5	470,3	12,0	6,8	10,4	
= M3	7 718,7	6,6	7,3	9,7					
Contribution française à M3 (hors billets)					I 432,0	7,6	8,2	10,3	
Crédits au secteur privé (brut)	9 160,1	7,2	9,2	10,7	I 542,7	8,4	9,0	11,4	
dont : Crédits aux SNF	3 846,7	5,4	8,3	13,0	630,4	6,0	7,2	9,3	
Crédits à la consommation des ménages	586,8	5,7	7,9	7,8	144,9	4,4	6,8	4,3	
Crédits à l'habitat des ménages	3 209,6	10,1	11,5	9,5	577,8	12,2	14,8	15,0	

a) Opérations des institutions financières monétaires (IFM) de la zone euro avec les autres résidents de la zone euro

ENCADRÉ 8

Les défis actuels de l'analyse monétaire dans la zone euro

La stratégie de politique monétaire de l'Eurosystème assigne un rôle important aux indicateurs monétaires. S'il reste indéniable, pour la Banque de France comme pour l'ensemble de l'Eurosystème, que les développements monétaires sont importants, certaines évolutions monétaires demeurent mal expliquées !

Tout d'abord, le lien entre les agrégats monétaires et l'inflation est de plus en plus difficile à évaluer. En particulier, la décroissance de la vitesse de circulation de M3 s'est accentuée significativement depuis 2001; il apparaît désormais que cette rupture de tendance est durable et n'est pas uniquement imputable à des chocs temporaires. Une analyse plus poussée est particulièrement nécessaire pour confirmer cette rupture et en identifier les causes possibles. L'évaluation précise de la tendance de la vitesse de circulation est en effet capitale pour mesurer l'excès de liquidité dans la zone euro.

Dans la pratique, les performances de M3 comme indicateur avancé de l'inflation se sont détériorées depuis 2001. En outre, l'instabilité des modèles de demande de monnaie, dans le contexte actuel de bas niveau des taux d'intérêt pose la question d'une modification de la sensibilité de la monnaie à son coût d'opportunité. Comment concrètement intégrer ces changements ?

Enfin, les méthodes les plus couramment utilisées pour prendre en compte la rupture de croissance de M3 dans l'analyse monétaire ne sont pas pleinement convaincantes. Ainsi un simple ajustement sur M3 des mouvements de portefeuille estimés sur la période 2001-2002 a uniquement un effet de décalage sur la perception de la rupture ; par ailleurs, un ajustement de ce type ne permet pas une méthodologie transparente et robuste indispensable à la crédibilité de l'analyse monétaire. En outre, les récentes évolutions très marquées de certaines composantes sectorielles de M3, comme la détention des autres intermédiaires financiers ² ou la part non allouée de M3, brouillent la perception des pressions inflationnistes et requièrent une étude plus fine.

Conforter l'utilité de l'analyse monétaire, c'est l'adapter en permanence aux évolutions en cours. Un approfondissement de cette analyse, prenant en compte les profondes mutations de ces dernières années, permettra d'utiliser avec une pertinence accrue toute la richesse des indicateurs monétaires.

b) Évolutions corrigées de l'impact des reclassements et des effets de valorisation

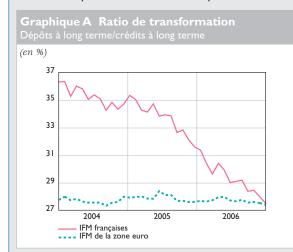
¹ Cf. « Les agrégats monétaires ont-ils de l'importance ? Une perspective européenne », novembre 2006, et « Innovation financière, politique monétaire et stabilité financière », avril 2007, discours de Christian Noyer disponibles sur le site internet de la Banque de France (http://www.banque-france.fr/fr/instit/discours/discours_2006.htm et http://www.banque-france.fr/fr/instit/discours/discours_2007.htm)

² Dans la zone euro, le secteur des autres intermédiaires financiers est très hétérogène ; il est constitué de quatre principaux sous-secteurs : les OPCVM non monétaires, les véhicules de titrisation, les entreprises d'investissement et des organismes de statuts divers engagés dans des activités de financement.

ENCADRÉ 9

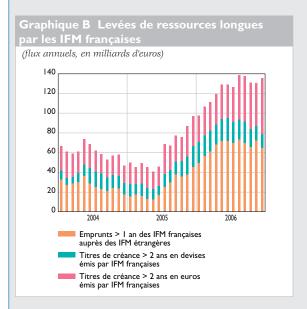
Évolution de la structure du bilan des IFM françaises

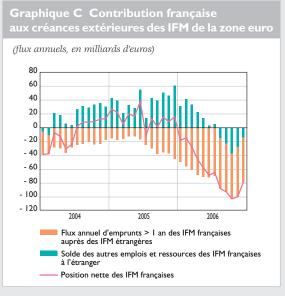
L'année 2006 a été marquée pour les institutions financières monétaires (IFM) françaises par un changement notable dans l'évolution de leurs flux de ressources à long terme. En effet, les encours de plans d'épargne logement (PEL) inscrits sur leurs livres ont fortement diminué sous l'effet d'une décollecte massive suite à la modification à compter du 1^{er} janvier 2006 des modalités d'imposition des intérêts sur les plans d'une ancienneté supérieure à 10 ans ¹. Dans le même temps, leur distribution



de crédits à long terme, en particulier à l'habitat, est restée très soutenue (cf. tableau page précédente). Ce double processus a sensiblement accru leur activité de transformation liée à la différence de durée entre créances et engagements vis-à-vis de la clientèle résidente, et porté celle-ci à des niveaux proches de ceux de la zone euro (graphique A).

Dans le même temps, les IFM ont fortement accentué leur collecte de ressources à long terme. Cet apport a été obtenu par le biais d'émissions de titres de créance, dont le flux annuel a atteint un niveau inédit depuis le début des années quatre-vingt, et d'emprunts auprès des IFM non-résidents (graphique B). Cette dernière évolution a conduit à rendre fortement négatifs les flux de la composante française de la contrepartie extérieure de l'agrégat M3 de la zone euro, limitant de ce fait la contribution française à cet agrégat (graphique C).





1 Cf. « Les conséquences du changement de régime fiscal et social des PEL sur l'épargne logement » (Bulletin de la Banque de France, n° 153)

pour l'ensemble de la zone euro (9,5 %). De même, le dynamisme des crédits aux sociétés non financières s'est confirmé au cours de l'année, son rythme atteignant 9,3 % en fin d'année contre 7,2 % à la fin 2005.

2|4 Les taux d'intérêt et les conditions de financement

Les taux de marché

Les rendements sur le marché monétaire ont reflété les cinq relèvements des taux directeurs de l'Eurosystème de l'année 2006. Les taux Euribor ont ainsi connu une hausse quasiment continue pendant la période sous revue quelles que soient les échéances considérées. L'Euribor 1 mois est passé de 2,40 % le 2 janvier 2006 à 3,63 % le 29 décembre 2006. Dans le même temps, l'Euribor 1 an est passé de 2,86 % à 4,03 %. La pente de la courbe des rendements monétaires a été constamment positive, avec un écart entre l'Euribor 1 an et l'Euribor 1 mois compris la plupart du temps entre 40 points de base et 60 points.

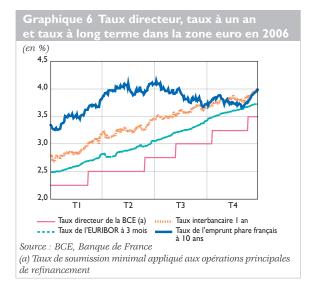
Sur les marchés obligataires, les rendements des titres d'État à 10 ans ont augmenté, de l'ordre de 70 points de base d'une fin d'année à l'autre dans la zone euro ⁴, pour atteindre environ 4,0 %. Ce rebond peut s'expliquer par un regain d'optimisme des opérateurs de marché quant à l'amélioration des

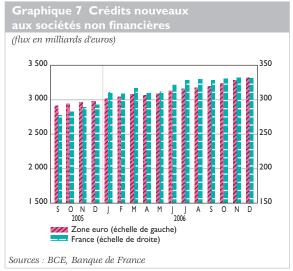
perspectives de croissance dans la zone euro, comme l'indique l'accroissement parallèle des rendements des obligations de même échéance indexées sur l'inflation. Il témoigne aussi de l'incidence des taux à long terme américains sur ceux de la zone euro, les rendements des obligations du Trésor américain à 10 ans s'étant accrus de quelque 80 points de base sur la première moitié de l'année. Au total, l'écart entre le taux moyen des obligations d'État à 10 ans dans la zone euro et l'Euribor à 3 mois, s'est globalement réduit, pour atteindre le niveau relativement faible de 30 points de base en fin d'année.

Les taux bancaires

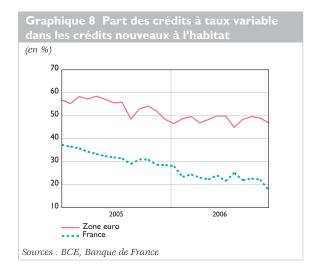
L'année 2006 a été marquée en France et dans la zone euro par la poursuite de la remontée des taux débiteurs bancaires amorcée à la fin 2005, dans le sillage des relèvements successifs des taux directeurs de la BCE. Cela étant, les taux des crédits aux ménages et aux sociétés non financières (SNF) observés en France sont demeurés, dans l'ensemble, inférieurs aux moyennes correspondantes pour l'ensemble de la zone euro.

La hausse des taux bancaires a été relativement prononcée pour les crédits nouveaux aux SNF à taux variable ou de période de fixation initiale du taux (PFIT) inférieure à 1 an, son amplitude atteignant sur l'année environ 120 points de base, en France comme





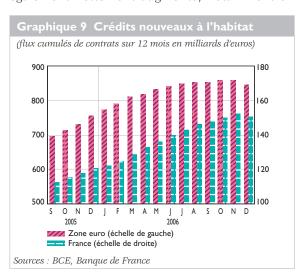
Les rendements à 10 ans dans la zone euro sont calculés par la BCE sur la base des rendements harmonisés des emprunts publics nationaux de même échéance pondérés par leurs encours nominaux.



dans la zone euro. En revanche, elle a été plus limitée pour les crédits nouveaux aux SNF de PFIT supérieure à 5 ans, dont les taux ont augmenté d'environ 70 points de base, en France et dans la zone euro.

Le relèvement des conditions débitrices n'a pas eu d'incidence notable sur la demande de crédits des entreprises qui a continué de progresser tout au long de l'année, en liaison avec l'amélioration de l'environnement économique. Par rapport à 2005, le cumul sur l'année, des flux de crédits nouveaux aux SNF (hors découverts) a augmenté davantage en France (13,4 %) que dans la zone euro (11,3 %).

Les taux appliqués aux crédits aux ménages ont également nettement augmenté, notamment en



ce qui concerne les prêts à l'habitat à taux variable ou de PFIT inférieure à 1 an. Pour ces derniers, la hausse a été d'environ 100 points de base sur l'année dans la zone euro et d'un peu plus de 70 points en France. La hausse des taux débiteurs a été cependant beaucoup plus limitée pour les crédits à l'habitat de PFIT supérieure à dix ans, dont les taux ont augmenté d'un peu moins de 50 points de base en France comme dans la zone euro.

Compte tenu de ces évolutions différenciées des conditions débitrices, la demande de crédit à l'habitat des ménages s'est réorientée davantage encore que l'année précédente vers les prêts à taux fixe, notamment en France où la part des crédits nouveaux à taux variable, ou de PFIT inférieure à 1 an dans le total des crédits à l'habitat distribués, n'a cessé de s'éroder pour revenir à la fin 2006 à environ 18 %, contre 28 % à la fin 2005 (respectivement, 46 % et 48 % pour la zone euro). Dans ce contexte, la demande de prêts à l'habitat des ménages français est restée soutenue et n'a commencé à se modérer qu'en toute fin d'année : par rapport à 2005, le cumul sur l'année des flux de crédits nouveaux à l'habitat des ménages a ainsi augmenté bien davantage en France (14,2 %) que dans l'ensemble de la zone euro (9,4 %).

3 | La mise en œuvre de la politique monétaire par la Banque de France

3 | I Refinancement du système bancaire

Au cours de l'année 2006, le besoin de refinancement des banques de la zone euro auprès de l'Eurosystème a continué de progresser (+ 45 milliards d'euros) pour atteindre 422,4 milliards d'euros en moyenne (+ 11,9 %). L'accroissement de la circulation fiduciaire (11,3 %) en est la cause principale même si cette progression s'est modérée par rapport aux années qui ont suivi l'introduction de l'euro fiduciaire.

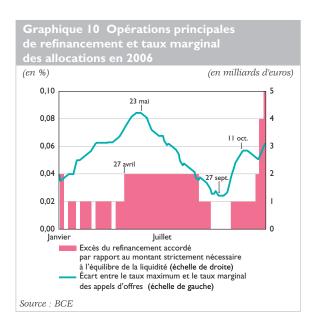
La part des opérations de refinancement à plus long terme (opérations mensuelles à échéance de 3 mois) dans le refinancement total a augmenté en 2006, à 27,3 %, contre 23,2 % en 2005. Cette évolution fait suite à la décision du 16 décembre 2005 du Conseil des gouverneurs de

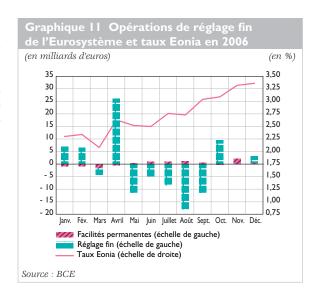
la Banque centrale européenne (BCE) de porter le montant de ces opérations de 30 milliards d'euros à 40 milliards.

La participation des banques françaises aux appels d'offre a sensiblement diminué. Elles ont obtenu en moyenne 16,5 milliards d'euros aux opérations principales de refinancement, contre 18,9 milliards en 2005, soit une baisse de 12,7 %. L'encours moyen des banques françaises dans le refinancement à plus long terme a en revanche légèrement progressé, passant de 1,5 milliard d'euros en 2005 à 1,7 milliard en 2006.

Au total, la part des banques françaises dans le refinancement global de la zone euro a diminué. Elle est de 4,3 % en moyenne en 2006, contre 5,3 % en 2005.

L'écart entre le taux de soumission minimal des banques aux appels d'offres pour les opérations de refinancement (taux directeur) et le taux marginal auquel le refinancement est effectivement alloué, qui était de 4 points de base en début d'année, a atteint 8 points en avril. Cela a conduit la BCE à mener une politique d'allocation plus expansive de liquidités à partir du 27 avril, ce qui a permis de ramener cet écart à 2 points de base en septembre. Sur l'ensemble de l'année 2006, il s'est établi en moyenne à un niveau identique à 2005 (5 points de base).





La BCE a procédé en 2006 à onze opérations de réglage fin (six reprises de liquidité à taux fixe et cinq opérations d'injection de liquidité à taux variable), contre neuf en 2005 et trois en 2004, ce qui a permis de réduire la volatilité des taux du marché monétaire en fin de période de constitution des réserves obligatoires.

Le recours net aux facilités permanentes le dernier jour des périodes de constitution a en conséquence nettement diminué, pour atteindre 0,8 milliard d'euros en 2006 contre 1,6 milliard en 2005.

Le volume des garanties apportées en France pour les opérations de politique monétaire a diminué de 17,8 %, en raison de la moindre part des banques françaises dans le refinancement de la zone euro. En revanche, pour les opérations intra-journalières, le volume des garanties utilisées a progressé de 9 %. Toutes opérations confondues, le volume des garanties apportées augmente de 3 %, à 58,1 milliards d'euros en moyenne.

Parmi les actifs apportés en garantie en 2006, on compte notamment 44 % de titres d'État, 26 % de créances privées et 11 % d'obligations bancaires.

Par rapport à 2005, la part des titres d'État et des actifs titrisés (ABS) a diminué (respectivement, – 8 % et – 22 %) au profit des créances privées et des obligations bancaires (respectivement, + 13 % et + 41 %).

Les créances transfrontalières représentent plus de la moitié des garanties apportées par les banques françaises (60,2 % du total des garanties apportées, contre 39,8 % pour les garanties domestiques) en progression constante depuis 2004. Les créances transfrontalières se composent à 65 % de titres d'État en provenance d'autres pays.

3|2 Réserves obligatoires

Le nombre d'établissements assujettis en France à la constitution de réserves a baissé de 3,2 %, passant de 865 en décembre 2005 à 837 en décembre 2006, en liaison avec les mouvements de concentration du secteur bancaire.

Le montant moyen des réserves obligatoires à constituer par les banques françaises a progressé, passant de 28 milliards d'euros en 2005 à 33 milliards d'euros en 2006 (18 %). La progression du montant des réserves à constituer par les banques de la zone euro est moindre (13 %). Leur montant moyen, en 2006, est de 172 milliards d'euros, contre 152 milliards en 2005. La part des banques françaises dans le montant total de réserves à constituer est donc en légère augmentation. Elle représente 19,2 %, contre 18,4 % en 2005.

Le nombre d'infractions à la réglementation est resté très limité, en décroissance constante depuis plusieurs années. Onze infractions ont été constatées, pour un montant total de pénalités d'environ 85 000 euros.

LA BANQUE DE FRANCE, ACTEUR DE LA VIE ÉCONOMIQUE

La place de la Banque de France dans le paysage économique et financier se mesure à l'aune des deux composantes majeures de son rôle :

- une contribution active aux décisions arrêtées dans le cadre de nombreuses instances ou groupes de travail européens et internationaux, complétée par l'exercice de responsabilités majeures dans l'ensemble des structures de supervision de la vie financière nationale et par une présence régionale et locale formalisée dans le *Contrat de service public* signé avec l'État;
- une participation concrète à la vie économique nationale, dans le cadre de ses missions fondamentales monétaire, financière et d'intérêt général.

I | Une institution au cœur de la sphère économique et financière

La place de la Banque de France dans la sphère économique et financière résulte tout d'abord de sa qualité de membre du Système européen de banques centrales (SEBC), mis en place par l'article 8 du traité instituant l'Union européenne (le *Traité*). La Banque de France participe, à ce titre, à l'accomplissement des missions et au respect des objectifs assignés au Système européen de banques centrales (SEBC) par le *Traité*.

La diversité des missions de la Banque de France trouve également sa source dans un important dispositif législatif repris pour partie dans le *Code monétaire et financier* ou faisant l'objet de dispositions particulières, comme c'est le cas, par exemple, pour le traitement des situations de surendettement.

Enfin, certaines des activités de la Banque de France s'exercent dans le cadre de conventions avec l'État, au nombre desquelles on peut tout spécialement souligner le *Contrat de service public* qui définit à la fois des missions et des objectifs.

I | I Les relations avec le SEBC

I I I I Conseil des gouverneurs de la BCE

En tant que banque centrale d'un pays membre de la zone euro, la Banque de France fait partie à la fois du SEBC, qui est composé de 27 banques centrales nationales (BCN) de l'Union européenne ¹ et de la Banque centrale européenne (BCE), et de l'Eurosystème, terme utilisé pour désigner l'ensemble composé de la BCE et des BCN des 13 pays ayant

adopté l'euro ². L'Eurosystème exerce, depuis 1999, les missions essentielles relatives à la politique monétaire unique de la zone euro.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE est l'organe de décision suprême du SEBC. Il comprend les gouverneurs des pays de la zone euro, dont le gouverneur de la Banque de France, et les six membres du Directoire de la BCE, dont le président et le vice-président de la BCE. Le Conseil des gouverneurs définit la politique monétaire de la zone euro et fixe les orientations nécessaires à sa mise en œuvre. Il prend les décisions nécessaires à la conduite des opérations de change, à la détention et à la gestion des réserves officielles de change de la BCE, au bon fonctionnement des systèmes de paiement. Le Conseil des gouverneurs adopte également le budget de la BCE.

L'Eurosystème est un système décentralisé. Les décisions de politique monétaire sont prises par le Conseil des gouverneurs sur la base d'informations collectées et préalablement analysées par les BCN et par la BCE. Chaque BCN, et notamment la Banque de France, est le point d'accès à la monnaie centrale en euros pour les établissements de crédit nationaux. Elle met en œuvre, de manière décentralisée, la politique monétaire unique dans sa propre économie, dans le respect des règles établies par le Conseil des gouverneurs et le Directoire de la BCE.

La Banque de France a accueilli, le 5 octobre 2006, une des deux réunions du Conseil des gouverneurs qui se sont tenues hors Francfort.

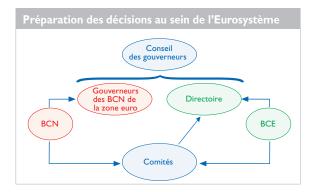
I | I | 2 Comités du SEBC et décisions au sein de l'Eurosystème

Le SEBC a institué un réseau de treize comités, composés de membres des services des BCN et de la BCE, qui assistent les organes dirigeants de la BCE dans l'accomplissement de leurs tâches. Ces comités sont présidés par des responsables de la BCE ou des banques centrales nationales. Ils jouent un rôle important dans la préparation des décisions du Conseil des gouverneurs et contribuent fortement à la coopération entre banques centrales dans leurs domaines de compétence respectifs, définis par le Conseil des gouverneurs : audit interne, billets, budget, communication, comptabilité et revenu monétaire, questions juridiques, opérations de marché, politique monétaire, relations internationales, statistiques, surveillance bancaire, systèmes d'information,

 $^{1~~\}text{Au nombre de vingt-sept depuis l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'Union européenne le <math>1^{er}$ janvier 2007

² Treize depuis l'entrée de la Slovénie dans la zone euro le 1^{er} janvier 2007

systèmes de paiement et de règlement. Par ailleurs, une conférence sur les ressources humaines réunit régulièrement des spécialistes des BCN et de la BCE.



I 2 Les relations internationales et bilatérales

La Banque de France prend part aux grands débats internationaux au sein de diverses instances.

- Le gouverneur de la Banque de France est gouverneur suppléant pour la France au Fonds monétaire international (FMI). À ce titre, il participe aux réunions du Comité monétaire et financier international (CMFI) et à l'Assemblée annuelle du FMI.
- La Banque de France est associée aux travaux du Groupe des Sept (G 7), regroupant, outre la France, les États-Unis, le Canada, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie et le Japon. Le gouverneur de la Banque de France est, en outre, membre du Groupe des Dix (G 10) qui rassemble les membres du G 7 ainsi que la Belgique, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse.
- La Banque de France participe aux réunions du Groupe des Vingt (G 20), rassemblant les pays du G 7 et, notamment, les grands pays émergents.
- La Banque de France est membre fondateur de la Banque des règlements internationaux (BRI).

Elle participe aux réunions bimestrielles de Bâle qui regroupent les principales banques centrales et, dans le contexte des activités du G 10 banques centrales, aux travaux de divers comités (le comité de Bâle sur la supervision bancaire, en particulier).

• Le gouverneur de la Banque de France ou ses représentants et experts contribuent aux réflexions des instances économiques et financières de l'Union européenne, notamment dans le cadre des réunions de l'Ecofin informel ou du Comité économique et financier.

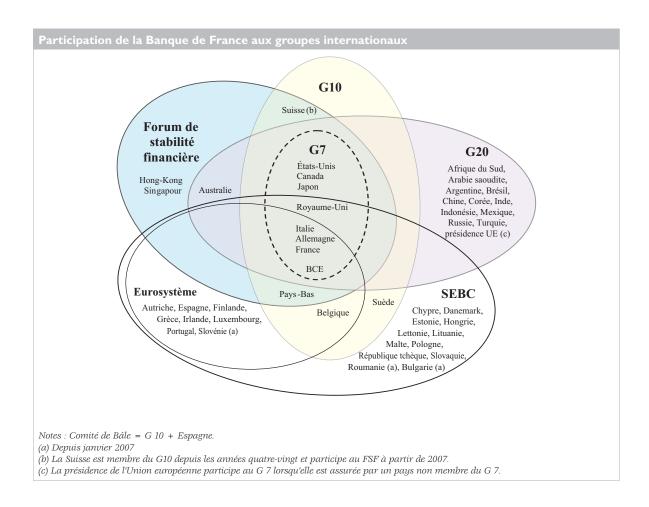
- La Banque de France collabore, en outre, aux missions et réflexions de nombreuses institutions internationales ou régionales comme le Forum de stabilité financière, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et les banques multilatérales de développement. Elle assure la gestion des accords de consolidation des dettes négociés dans le cadre du Club de Paris.
- Le gouverneur de la Banque de France participe aux réunions des ministres et gouverneurs de la Zone franc, dont la Banque de France assure le secrétariat. À ce titre, celle-ci a apporté son concours aux groupes de travail qui se réunissent en marge de ces réunions ministérielles.

Le jumelage conclu par la Banque de France avec la Banque de Roumanie au printemps 2005, en partenariat avec la Banque centrale des Pays-Bas et la Banque d'Italie, s'est achevé comme prévu en septembre 2006. La Banque de France a signé en octobre 2006, en tant que chef de file, une seconde convention de jumelage avec la Banque nationale de Bulgarie avec les mêmes partenaires pour une durée de deux ans.

Enfin, la Banque de France organise des actions de formation et de coopération technique au bénéfice des banques centrales des pays accédant à l'Union européenne, des pays membres de la Zone franc, des pays membres de la francophonie ainsi que des pays du Proche-Orient, de la CEI et de certains pays d'Asie.

Données-clés 2006

- 23 réunions du Conseil des gouverneurs de la BCE
- Une vingtaine d'autres réunions européennes (CEF, Ecofin informel, Conseil économique et financier franco-allemand)
- Une vingtaine de réunions d'organisations ou d'instances internationales (FMI, BRI, G 7, G 10, G 20, OCDE, FSF) et régionales (comme celles de la Zone franc)
- 12 accords bilatéraux de consolidations de dettes signés
- 115 missions de courte durée et 7 détachements de longue durée dans le cadre de la coopération technique
- 52 séminaires de formation et 28 visites d'études organisés au bénéfice de 1 560 stagiaires de banques centrales étrangères



I | 3 Le rôle de la Banque de France dans les instances de surveillance du secteur financier

Le CECEI et la Commission bancaire

Le gouverneur de la Banque de France préside le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) — qui délivre les agréments nécessaires aux différentes étapes de création, de développement ou de restructuration de ces établissements — et la Commission bancaire, chargée de leur contrôle prudentiel (solvabilité, liquidité, contrôle interne, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme...).

Le CCLRF, le CCSF et les autres instances de la place de Paris

La Banque de France est membre des autres instances de la place financière de Paris, qu'il s'agisse de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM), de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ou du Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières (CCLRF). Les directeurs régionaux de la Banque de France sont les délégués de l'AMF dans les régions. La Banque de France fournit les moyens du Secrétariat général de la Commission bancaire, du CECEI, du CCLRF et du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

I 4 Le Conseil consultatif

Le Conseil consultatif a pour rôle d'apporter au gouvernement de la Banque de France des informations et des avis sur la situation et les perspectives des différents secteurs de l'économie.

Les conseillers ³, nommés pour trois ans par le Conseil général sur proposition du gouverneur, sont choisis parmi les personnalités représentatives de différents secteurs de l'économie. En 2006, onze réunions se sont tenues.

I | 5 Les relations économiques locales dans le cadre du Contrat de service public

Le Contrat de service public signé avec l'État le 10 juin 2003 a défini les obligations qui incombaient plus particulièrement à la Banque de France, au titre des services publics et d'intérêt général qu'elle assure. Le contrat fixait les conditions d'accès aux services qu'elle propose ainsi que des engagements d'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers au titre du traitement du surendettement, mais également dans le cadre du suivi de l'économie des territoires et des bassins d'emploi.

Ce contrat a fait l'objet d'un suivi par une commission réunissant les différents signataires afin d'examiner ses conditions d'application, sur la base des rapports établis par la Banque de France pour chaque département après consultation des élus locaux et des représentants administratifs territoriaux.

Un nouveau Contrat de service public pour la période 2007-2009, approuvé par le Conseil général, devrait être signé, après consultation du Comité central d'entreprise de la Banque de France et des associations représentatives des collectivités territoriales. Tout en s'inscrivant dans la continuité du précédent, le projet soumis dans le cadre de cette consultation intègre plusieurs innovations visant notamment, d'une part, à approfondir la connaissance précise du phénomène du surendettement et à élargir l'offre de formation au bénéfice des acteurs de ce domaine et, d'autre part, à intégrer de nouveaux engagements destinés à améliorer l'accès des particuliers aux services rendus et à l'information fournie par la Banque de France.

3 Au 31 décembre 2006, ils étaient au nombre de 26 (cf. annexe).

2 | Les missions et activités de la Banque de France

La majeure partie des missions de la Banque de France est directement liée au fonctionnement de l'Eurosystème, d'autres correspondent à des responsabilités spécifiques qui lui ont, le plus souvent, été confiées par la loi. Elles concourent aux trois objectifs majeurs qui fondent la légitimité de son action :

- la stabilité monétaire ;
- la stabilité financière au titre de sa participation à l'Eurosystème comme de sa responsabilité de banque centrale nationale ;
- la prestation de services spécifiques aux collectivités publiques, aux entreprises et aux particuliers ainsi qu'au secteur bancaire et financier.

2| I La Banque de France et la stabilité monétaire

Missions exercées dans le cadre de la politique monétaire

La Banque de France exerce ses missions de banque centrale au sein de l'Eurosystème [qui est l'ensemble formé par la Banque centrale européenne (BCE) et les banques centrales nationales de la zone euro]. Le principal objectif de la politique monétaire — défini par le traité de Maastricht — est d'assurer la stabilité des prix.

La Banque de France met à la disposition de l'Eurosystème un ensemble de diagnostics conjoncturels, de statistiques et d'études sur l'économie française, nécessaire à la définition de la politique monétaire. Elle fournit une évaluation conjoncturelle sur l'ensemble de la zone euro au gouverneur qui participe au Conseil des gouverneurs de la BCE, responsable de la politique des taux d'intérêt. Chargée de l'exécution en France des opérations de la politique monétaire de la zone euro, la Banque de France refinance les établissements de crédit implantés sur le territoire français en leur prêtant les liquidités dont ils ont besoin.

2 | 1 | 1 La préparation et la mise en œuvre de la politique monétaire

L'année 2006 a été principalement consacrée à l'élaboration d'une liste harmonisée des actifs admis en garantie des opérations de refinancement de l'Eurosystème. Les travaux ont abouti à l'instauration,

Liste unique : le dispositif d'évaluation de la qualité du crédit

Le dispositif harmonisé d'évaluation de la qualité du crédit est fondé sur un niveau minimal de qualité exigé par l'Eurosystème, évalué au choix des établissements de crédit par l'une des quatre sources suivantes :

- les organismes externes d'évaluation du crédit dûment habilités ; jusqu'à présent, il s'agit de trois grandes agences internationales de notation (Fitch, Standard and Poor's et Moody's). D'autres organismes pourront être inclus dans cette catégorie ultérieurement ;
- les systèmes internes de notation développés par certaines banques centrales nationales de la zone euro ;
- les méthodes internes d'évaluation des risques, développées par les établissements de crédit eux-mêmes dans le cadre de la mise en œuvre de « Bâle 2 », à condition qu'elles aient été validées par les superviseurs bancaires ;
- les outils de notation mis au point et gérés par des opérateurs tiers agréés.

Aucune hiérarchie n'est établie entre les quatre sources. Les établissements de crédit sont libres de sélectionner une ou plusieurs sources en fonction de leurs besoins propres. Le choix de la source doit être maintenu pendant une durée minimale d'un an, reconductible tacitement.

le 1er janvier 2007, d'un cadre modernisé de mise en œuvre de la politique monétaire, commun à tous les pays de la zone euro, en remplacement du dispositif de garanties différencié selon les États membres, qui avait été mis en place au début de l'Union économique et monétaire. Le nouveau cadre opérationnel, baptisé « Liste unique », comprend en particulier :

- l'acceptation parmi les actifs éligibles des créances consenties par les établissements de crédit à des entreprises, dès lors que les débiteurs respectent des critères d'éligibilité et de qualité de signature communs à l'ensemble de l'Eurosystème ; les créances à plus de deux ans ainsi que celles consenties au secteur public que la Banque de France n'acceptait pas de mobiliser avant le 1er janvier 2007 sont désormais éligibles au refinancement central dès lors qu'elles respectent les conditions fixées de façon générale ;
- la mise en œuvre d'un dispositif unique et pragmatique d'évaluation des actifs, permettant de maintenir le risque encouru par l'Eurosystème lors des opérations de politique monétaire à un niveau adéquat, quelles que soient les modalités techniques utilisées (voir encadré).

Le projet français de place « LIST1 » a permis aux établissements de crédit de préparer au mieux les modifications, notamment informatiques, induites par cette évolution.

La Banque de France a, par ailleurs, lancé un projet de gestion globale des garanties. Grâce à ce dispositif mettant en œuvre la technique juridique du nantissement, les établissements de crédit pourront gérer leur liquidité sous la forme d'un « pool » d'actifs mobilisables à titre de garantie du refinancement obtenu : titres domestiques, titres étrangers reçus notamment via le dispositif CCBM (modèle de banque centrale correspondante) de mobilisation transfrontière d'actifs au sein de la zone euro, créances sur les secteurs privé et public. Ils pourront également suivre en temps réel l'état global de leur refinancement. Ce projet devrait être mis en œuvre au premier trimestre 2008, en liaison avec le passage de la France à Target 2.

2 | 1 | 2 La gestion des réserves de change

Missions exercées en matière de gestion des réserves

La Banque de France détient et gère les réserves de change en or et en devises de l'État ; elle gère également une partie des réserves de change de la Banque centrale européenne. Dans le cadre des décisions prises par le Conseil des gouverneurs de la BCE, elle peut être amenée à intervenir sur les marchés de change.

Données-clés 2006

73,8 milliards d'euros de réserves de change 2 719 tonnes d'or, soit 42,2 milliards d'euros 31,6 milliards d'euros en devises

Des avoirs en devises diversifiés et gérés de façon active

En 2006, la diversification des modalités de placement des avoirs de réserves en devises a été poursuivie, de façon à optimiser le couple rendement/risque de ces actifs.

Les avoirs en devises sont gérés dans des portefeuilles négociables, ce qui n'est pas exclusif d'une intention, pour une partie d'entre eux, de conservation jusqu'à leur échéance.

Services offerts pour la gestion des réserves de change en euros

Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'offre de services de l'Eurosystème pour la gestion des réserves de change en euros des banques centrales étrangères hors zone euro et des organisations internationales a été mise en œuvre par la Banque de France. Cette activité a été fortement développée au cours de l'année, en termes de renforcement des liens avec les clients existants comme en termes de développement de nouveaux contacts et de diversification. Les avoirs conservés bénéficient des immunités prévues par la loi.

La Banque de France est aujourd'hui un des acteurs majeurs de cette offre de services au sein de l'Eurosystème. Elle participe de la sorte à la promotion de l'euro comme monnaie de réserve de change et facilite le placement des valeurs du Trésor français.

La poursuite des cessions d'or dans le cadre de l'accord entre banques centrales

La Banque de France a vendu, sur l'année 2006, 105 tonnes d'or. Ces ventes reflètent des opérations réalisées sur le marché, dans le cadre de l'accord conclu entre quinze banques centrales européennes qui limite à un maximum de 500 tonnes par an le montant des cessions effectuées par l'ensemble d'entre elles au cours d'une période de cinq ans débutant le 27 septembre 2004.

À la fin de l'année 2006, les avoirs en or de la Banque de France s'élèvent à 2 719 tonnes.

La gestion des réserves de change de la BCE

Dans le cadre du dispositif de gestion décentralisée des réserves de change de la BCE, la Banque de France gère des avoirs en dollars et en yens pour des montants proportionnels à sa part dans le capital de la BCE. À l'instar des réserves de change nationales, ces portefeuilles sont gérés de façon active, par rapport à des portefeuilles de référence définis par la BCE.

2 | 1 | 3 Les statistiques et études

La participation opérationnelle à la mise en œuvre de la politique monétaire et l'explication de cette politique ne peuvent se concevoir sans l'assise que lui procurent des travaux d'étude approfondis ainsi que la production et l'analyse de statistiques économiques, monétaires et financières.

Missions exercées dans le domaine des statistiques et des études

Dans ce domaine, la Banque de France :

- élabore les composantes pour la France des statistiques monétaires et financières et de balance des paiements, agrégées par la BCE pour l'ensemble de la zone euro;
- produit de nombreuses statistiques financières de la comptabilité nationale ;
- établit la balance des paiements et la position extérieure de la France ;
- réalise une enquête mensuelle de conjoncture ;
- analyse l'environnement économique international de la France et prépare des prévisions de croissance et d'inflation dans le cadre de l'Eurosystème;
- édite une large gamme de publications, dont le Bulletin de la Banque de France et la Revue de la stabilité financière :
- soutient la recherche économique et financière par ses propres travaux, retranscrits et publiés, notamment dans les Notes d'études et de recherche, et par l'action de la Fondation Banque de France pour la recherche, ainsi que par l'organisation ou la participation à des colloques.

Contribuer activement aux missions de la statistique publique française et européenne

S'agissant des statistiques monétaires, financières et de taux d'intérêt bancaires, la Banque de France a mis en œuvre les règlements de la BCE relatifs aux obligations déclaratives des institutions financières et monétaires (IFM), tout en participant aux travaux liés à la préparation du règlement de la BCE relatif à l'extension de la collecte statistique aux OPCVM (hors OPCVM monétaires).

Données-clés 2006

28 500 séries statistiques diffusées en français par la Banque de séries monétaires et économiques (BSME) et 3 000 séries en anglais

3 100 séries statistiques relatives à la zone euro et aux États membres mises en ligne au titre de la participation de la Banque de France au dispositif de diffusion conjointe du SEBC

13 000 entreprises interrogées pour produire l'Enquête mensuelle de conjoncture (EMC)

2 100 déclarants mensuels et 19,5 millions d'informations traitées pour établir la balance des paiements

23 Notes d'études et de recherche, 56 articles dans le Bulletin de la Banque de France et 13 articles dans la Revue de la stabilité financière

En application de l'orientation modifiée de la BCE du 21 novembre 2002 concernant les comptes financiers trimestriels, les délais de transmission des données nationales à la BCE ont été réduits de 130 jours à 110 jours. La Banque de France a également transmis aux organismes européens les comptes financiers trimestriels des administrations publiques en veillant à leur cohérence avec les données de dette publique notifiées par l'INSEE, conformément aux dispositions d'un *Protocole d'accord* conclu avec ce dernier, le 22 août 2006.

Par ailleurs, l'estimation de certaines lignes des transactions courantes de la balance des paiements a été largement revue, notamment les « revenus » dans le cadre du passage aux droits constatés et les « voyages » grâce à l'utilisation de nouvelles enquêtes. Au sein du compte financier, les situations bancaires ont continué à être privilégiées comme source de données avec, en regard, une diminution de l'utilisation des collectes spécifiques sur les « autres investissements » (dépôts-crédits).

Les travaux relatifs à la modernisation du traitement et de la diffusion des enquêtes économiques de conjoncture ont été poursuivis. Deux enquêtes ponctuelles ont été spécialement conduites auprès d'échantillons représentatifs de PME et de guichets bancaires dans le cadre de la préparation du rapport de la Banque de France au Parlement sur les incidences de la réforme de l'usure sur les modalités de financement des PME.

Par ailleurs, la Banque de France a consolidé au plan technique son outil de diffusion interne et externe de l'information statistique en participant au projet de diffusion conjointe du SEBC. Celui-ci met à la disposition du public, sur le site internet de la BCE comme sur ceux des BCN des États membres, dans leurs langues respectives, plusieurs milliers de séries statistiques homogènes pour ces États membres et pour la zone euro.

Affiner le diagnostic et développer la fonction « Études et recherche »

La Banque de France a poursuivi des travaux de recherche dans différents domaines de l'économie monétaire, comme l'évaluation des cycles et de la politique monétaire, l'étude de la fixation des prix, de la demande de monnaie, de la formation des taux d'intérêt, les liens entre les réformes structurelles sur le marché du travail et l'efficacité de la politique monétaire. Ces travaux s'appuient notamment sur des modèles quantitatifs de macroéconométrie structurelle, de microéconométrie et de finance appliquée.

Elle a contribué aux exercices de prévision menés dans le cadre de l'Eurosystème et réalisé des analyses macroéconomiques, notamment sur la productivité et la croissance potentielle, la mondialisation et l'inflation, les déséquilibres mondiaux et les économies émergentes. Ces travaux ont donné lieu à la publication d'articles ⁴, à des documents de travail plus spécialisés ⁵ ainsi qu'à des publications dans des revues scientifiques internationales.

La Banque de France a organisé plusieurs colloques et séminaires qui ont réuni des chercheurs renommés de banques centrales et d'universités françaises et étrangères : en juin 2006, à Paris, en partenariat avec l'Insee (Centre de recherche en économie et statistiques — Crest) et l'institut Europlace de finance, puis, en septembre 2006, avec des universités française et américaine.

La Fondation Banque de France pour la recherche en économie monétaire financière et bancaire a lancé son onzième appel d'offres destiné à sélectionner les projets qu'elle finance par l'attribution de bourses. Dans le cadre du nouveau programme « chercheurs invités », elle a accueilli plusieurs universitaires français et étrangers désireux de mener une étude en coopération avec les équipes de la Banque de France. Elle a organisé ses cinquièmes « Journées », en juin 2006, et décerné son prix de thèse monétaire et bancaire. Dans le cadre de l'élargissement de son activité, le conseil scientifique de la Fondation, composé de représentants du monde académique français et international, a été mis en place; il constitue un lieu d'échange et de réflexion sur les orientations stratégiques de la Fondation.

⁴ Bulletin de la Banque de France et Revue de la stabilité financière, disponibles sur le site de la Banque de France (www.banque-france.fr)

⁵ Notes d'études et de recherche, disponibles sur le site de la Banque de France (www.banque-france.fr)

2 | 1 | 4 La fabrication et la gestion de la monnaie fiduciaire

Missions exercées dans le domaine de la monnaie fiduciaire

La Banque de France a pour missions dans le domaine de la monnaie fiduciaire :

- la fabrication des billets. Elle exploite en Auvergne deux sites industriels certifiés qualité et environnement (une papeterie à Vic-le-Comte et une imprimerie à Chamalières). Centrée sur la production de l'euro, elle assure aussi l'approvisionnement de banques centrales étrangères dans le cadre de partenariats institutionnels et de prestations d'ingénierie fiduciaire;
- la mise en circulation des billets et pièces en euros. Grâce à son réseau de caisses implantées sur tout le territoire, elle délivre les fonds aux établissements de crédit qui en assurent la diffusion au public;
- l'entretien de la monnaie fiduciaire. En charge de la bonne qualité de la circulation fiduciaire sur l'ensemble du territoire national, elle trie les billets qui lui sont reversés afin de détecter et retirer les faux et ceux qui sont usés, déchirés, tachés;
- le contrôle de la filière fiduciaire dans le cadre défini par le décret n° 2005-487 du 18 mai 2005 relatif au recyclage des pièces et des billets en euros.

Données-clés 2006

2,1 milliards de billets livrés par la Fabrication des billets, dont 1 350 millions en euros

6,9 milliards de billets triés par an

7,4 milliards de billets délivrés aux guichets

7,1 milliards de billets reçus aux guichets

I, I milliard de pièces mises en circulation

La fabrication des billets

À l'issue d'une décennie de restructurations, la direction générale de la Fabrication des billets de la Banque de France (ci-après, « la Fabrication des billets ») a achevé, le 31 décembre 2006, la deuxième phase de son plan de redressement (2001-2006) et a enregistré à ce titre des résultats conformes aux objectifs qu'elle s'était fixés.

Depuis le démarrage de la première phase du plan en 1995, les sureffectifs ont été entièrement résorbés sur les deux sites (imprimerie de Chamalières et papeterie de Vic-le-Comte). La productivité des sites a été fortement améliorée, en particulier à

Fabrication des billets

(volumes annuels en milliards de billets, résultat en millions d'euros)

	Volumes annuels produits et livrés	Effectifs	Résultat
Objectifs deuxième Plan (fin 2006)	1,7	950	Équilibre
Résultats 2006	2,1	949	Bénéfice = 7

l'imprimerie où elle a quintuplé : avec 2,97 millions de coupures fabriquées et livrées par an et par agent, elle place la Fabrication des billets au rang des imprimeurs publics les plus performants de la zone euro.

Une fois achevés au premier semestre 2007 les derniers recrutements en cours, la Fabrication des billets aura atteint la cible de 950 agents en équivalent temps plein initialement fixée tous sites confondus et recruté, au titre du repyramidage, 136 nouveaux agents. Compte tenu des progrès de productivité réalisés, ce niveau d'effectifs est désormais en adéquation avec les objectifs annuels de production attendus au cours des prochains exercices.

Avec 2,1 milliards de billets produits et livrés en 2006, la Fabrication des billets a atteint un niveau de production en progression de 75 % sur 2005, en raison, essentiellement, de la forte augmentation, liée au développement de la circulation fiduciaire de l'euro, du quota de billets (1 350 millions, contre 748 en 2005) imparti à la Banque de France dans le cadre du *pooling* ⁶. Avec un marché à l'exportation récurrent de 500 millions de billets par an en moyenne, la Banque de France sera appelée à produire annuellement entre 1,8 milliard de billets et 2,2 milliards au cours de la période 2007-2012.

Sur le plan industriel, un profond renouvellement de l'outil de production a été opéré au cours de la deuxième phase du plan avec un très important effort de modernisation des équipements. L'outil industriel, désormais stabilisé, est à l'état de l'art par rapport aux normes industrielles de la profession et compte, à l'imprimerie, une ligne d'impression en continu, deux lignes d'impression en feuilles et cinq machines de révision automatique (contrôle qualité) et, à la papeterie, un outil à niveau permettant de couvrir intégralement le besoin annuel de production de deux milliards de billets à l'imprimerie.

⁶ Depuis 2002, la production des billets en euros au sein de l'Eurosystème est organisée en pooling entre les BCN : chacune d'entre elles se spécialise dans la production de quelques dénominations pour partie échangées avec les douze autres membres de l'Eurosystème.

Sur le plan européen, la Banque de France prend une part active au programme de préparation de la future gamme Euro série 2 en qualité de chef de file d'un groupe public coopératif (Belgique, Espagne, France, Italie, Autriche) auquel la BCE a confié la conception de quatre des sept coupures de la future gamme.

Ainsi, les résultats atteints en 2006 confortent la Fabrication des billets de la Banque de France dans sa position de leader parmi les imprimeurs publics européens. Sur ces bases, sa stratégie pour les prochains exercices consiste à consolider l'équilibre financier atteint en 2006 et à dégager les marges de manœuvre qui lui permettront d'être en bonne position pour réussir son pari industriel et économique : être en mesure de participer au système d'appel d'offres centralisé de l'Eurosystème en 2012.

La gestion de la circulation fiduciaire

L'année 2006 a été marquée par un accroissement très important des flux aux guichets de la Banque de France, conséquence à court terme de l'entrée en vigueur le 17 janvier 2006 du décret n° 2005-487 du 18 mai 2005 qui réglemente désormais le recyclage des pièces et des billets en euros. La Banque de France est chargée du suivi, sur pièces et sur place, des opérateurs qui feront le choix de recycler des billets

et signeront, à cet effet, avec elle des conventions sur le recyclage (cf. encadré).

Au titre du système décentralisé de *pooling* et du rééquilibrage des encaisses entre banques centrales nationales (BCN) de la zone euro, la Banque de France a livré à l'étranger 165 millions de coupures et en a importé 216 millions.

À fin 2006, la circulation fiduciaire de l'Eurosystème s'élève à 628,2 milliards d'euros, dont 120,2 milliards (19,14 %) ⁷ inscrits par convention au bilan de la Banque de France.

La valeur des émissions nettes de billets ⁸ en euros, en France, s'élève à 57,2 milliards d'euros à fin décembre 2006, soit une augmentation de 12,5 % par rapport à fin 2005. Elle excède désormais largement le niveau de la circulation en francs atteint fin 2000, avant le mouvement de déthésaurisation qui avait précédé le passage à l'euro fiduciaire. La France se maintient fin 2006 au quatrième rang de l'Eurosystème ⁹, derrière l'Allemagne (255,2 milliards d'euros), l'Italie (119,7 milliards) et l'Espagne (87,0 milliards).

Cette croissance provient essentiellement des coupures de transactions (5 euros, 10 euros, 20 euros et 50 euros) dont les émissions nettes, en valeur, augmentent

ENCADRÉ 10

La mise en œuvre du décret relatif au recyclage des billets et des pièces en 2006

Le décret n° 2005-487 du 18 mai 2005 relatif au recyclage des pièces et des billets en euros (codifié aux articles R121-3 à R123-3 de la partie réglementaire du Code monétaire et financier), qui complète l'article 6 du règlement (CE) n° 1338/2001 du Conseil du 28 juin 2001, est entré en vigueur le 17 janvier 2006.

Conformément à l'article 14 de ce décret, la Banque de France établit chaque année un bilan de son application dans son Rapport annuel au Président de la République.

Principales dispositions du décret

Concernant le traitement des monnaies métalliques

Le décret prévoit que les établissements de crédit qui traitent et conditionnent des pièces destinées à être versées à la Banque de France, doivent conclure avec elle, ou faire appel à des prestataires ayant conclu avec elle, « une convention relative au traitement des monnaies métalliques susceptibles d'être remises à la Banque de France ».

Ces conventions précisent les moyens à mettre en œuvre pour les opérateurs (matériel, procédure...) et prévoient des contrôles sur pièces et sur place de l'Institut d'émission.

.../...

- 7 En application de la décision de la BCE du 6 décembre 2001 sur l'émission des billets en euros, la circulation des billets en euros est inscrite à hauteur de 8 % au bilan de la BCE, le solde étant réparti entre les différentes BCN au prorata de la part détenue par chacune d'entre elles dans le capital de la BCE.
- 8 Depuis le 1^{er} janvier 2002, le terme de circulation est réservé à la désignation de l'ensemble des billets euros émis au sein de l'Eurosystème. Pour les statistiques nationales, on se réfère désormais à la notion d'« émission nette », définie comme la différence entre les prélèvements et les versements aux guichets de la BCN.
- 9 Encours hors monnaies nationales

.../...

Concernant la distribution des billets dans des automates en libre-service

Le décret dispose que les opérateurs qui distribuent dans des automates en libre-service des billets ne provenant pas directement d'une banque centrale de l'Eurosystème doivent signer avec la Banque de France des conventions ou faire appel à un prestataire ayant lui-même signé une convention.

Ces conventions, approuvées par arrêté ministériel en date du 20 juin 2005, précisent les moyens à mettre en œuvre, en particulier les matériels, par les opérateurs. Elles prévoient des contrôles sur place et sur documents de la banque centrale. Elles astreignent les opérateurs à établir des procédures écrites d'exploitation et de contrôle interne et à fournir certaines informations à la Banque de France.

Concernant la distribution manuelle des billets par les établissements de crédit

Dans le cadre de la distribution manuelle des billets dans les agences bancaires, le décret précise que les établissements de crédit doivent faire appel à du personnel ayant reçu une formation adaptée, la Banque de France prêtant son concours aux actions de formations conduites par les établissements.

Bilan de l'application du décret au cours de l'année 2006

Les conventions relatives au traitement des monnaies métalliques et les contrôles réalisés par la Banque de France

La Banque de France et les opérateurs ayant finalisé la signature des conventions avant qu'elles ne soient rendues obligatoires par le décret, le dispositif de contrôle a pu rapidement être déployé et peut être considéré comme étant totalement opérationnel.

À fin 2006, 43 conventions de traitement étaient en vigueur, conclues entre la Banque de France et des établissements de crédit, des entreprises de transports de fonds et de traitement de valeur et des sociétés exploitant des automates. Au total, 209 implantations sur le territoire traitaient des pièces susceptibles d'être versées à la Banque de France.

109 sites ont fait l'objet en 2006 d'un contrôle sur place de la part des services de la Banque de France. Les missions diligentées par la Banque de France ont permis de relever certains dysfonctionnements (insuffisance des équipements, des procédures) rapidement corrigés par les opérateurs concernés. Il est néanmoins apparu nécessaire de procéder à deux missions de suite dans des implantations où des insuffisances sérieuses ont été observées.

Les conventions relatives à la distribution automatique de billets ne provenant pas d'une banque centrale et les contrôles réalisés par la Banque de France

L'entrée en vigueur du décret a conduit de nombreux établissements à réexaminer leurs pratiques concernant l'alimentation de leurs distributeurs automatiques. Certains d'entre eux ont décidé de cesser de recycler les billets, d'autres ont souhaité bénéficier du dispositif transitoire prévu dans les conventions types. Peu d'établissements se sont engagés dans une activité de recyclage conforme au système cible défini par les conventions-types.

Les conventions signées à ce jour ont ainsi principalement pour objet de permettre la poursuite, durant une période transitoire de trois ans, des pratiques de recyclage en cours au moyen d'équipements mécaniques. À fin 2006, 40 conventions concernant « la distribution au moyen d'automates en libre-service, des billets non directement prélevés auprès d'une banque centrale de l'Eurosystème » avaient été signées, ou étaient en instance de signature par la Banque de France et les établissements. Les conventions concernaient environ un millier d'agences bancaires et 300 sites dits isolés, qui bénéficient dans le cadre du dispositif conventionnel de conditions particulières.

Dans ce contexte, l'objectif principal de la Banque de France a été d'accompagner les établissements dans leurs réflexions. L'activité de contrôle sur place a été réduite : quatre missions sur place ont été réalisées en vue de mettre au point un dispositif efficient qui devrait être opérationnel au cours de l'exercice 2007.

La formation des agents des établissements bancaires à l'authentification des billets de banque

Conformément aux dispositions du décret, la Banque de France a apporté son concours aux établissements qui le souhaitaient afin de former les agents préparés à la distribution manuelle des billets en agences.

.../...

.../...

Ainsi, la Banque de France a formé au total :

- en 2005, 3 100 formateurs-relais dans les établissements de crédit,
- en 2005 et 2006, directement, 5 800 guichetiers de banque.

La mise en œuvre du décret dans les départements d'outre-mer

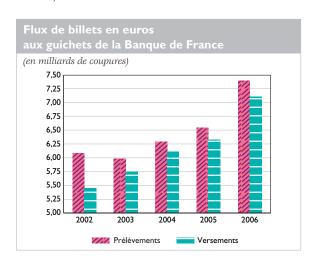
La Banque de France a confié à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) la gestion du dispositif concernant les établissements dont le siège social est situé dans les départements d'outre-mer, à Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon.

Six conventions relatives au « traitement automatique des monnaies métalliques » ont été signées, concernant au total neuf sites de productions. L'IEDOM a procédé à seize contrôles sur place.

À fin décembre 2006, une convention relative à la distribution au moyen d'automates en libre-service de billets recyclés avait été signée avec un établissement de crédit.

L'IEDOM a également participé à la formation de 510 agents des établissements de crédit à l'authentification des billets.

de 18,2 %, contre 11,2 % dans l'Eurosystème. La France se caractérise en effet par une utilisation plus marquée de coupures de valeur moyenne. En revanche, les émissions nettes françaises des coupures de thésaurisation (100 euros, 200 euros et 500 euros) affichent la plus faible progression de la zone. Dans ce contexte, la valeur moyenne du billet en euros mis en circulation en France a diminué mécaniquement, passant de 27,7 euros à fin 2005 à 26,9 euros à fin 2006. À titre de comparaison, plus d'un billet de 20 euros sur trois circulant dans la zone euro est prélevé en France, mais moins d'un sur dix en 500 euros.



Du fait de la mise en application du décret relatif au recyclage des billets en euros, le rythme de croissance des flux aux guichets de la Banque de France s'est fortement accéléré en 2006.

Les versements (7,1 milliards de billets, pour 165 milliards d'euros) et les prélèvements (7,4 milliards de billets, pour 172 milliards d'euros) ont progressé respectivement de 12,3 % et 13,1 % en volume.

Dans ces conditions, l'activité de tri a été particulièrement soutenue (+ 518,1 millions de coupures triées).

Concernant les monnaies métalliques, le rythme de croissance des émissions nettes françaises en valeur fléchit légèrement : 5,9 % à fin 2006, après 6,4 % à fin 2005. Il atteint 11,5 % pour les émissions nettes en volume (contre 13,2 % fin 2005).

Fin 2006, les sorties nettes totales (cumul des prélèvements – cumul des versements) de monnaies métalliques étaient composées à hauteur de 77,3 % de pièces rouges, du fait de la persistance d'un taux de retour particulièrement faible pour ces dénominations.

2|2 La Banque de France et la stabilité financière

Missions exercées en matière de contrôle bancaire et de stabilité financière

La Banque de France, directement ou via l'exercice des secrétariats généraux du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), du Comité consultatif sur la législation et la réglementation financières (CCLRF, qui exerce également des fonctions dans le domaine des assurances) et de la Commission bancaire (SGCB), contribue au bon fonctionnement du secteur bancaire et du système financier. Dans ce cadre, elle exerce les missions suivantes ou y participe :

- délivrer les agréments et les autorisations nécessaires à l'activité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement assujettis ;
- veiller au respect par ces établissements de la réglementation bancaire et financière en vigueur par un contrôle permanent et des missions de contrôle sur place ; assurer la surveillance du marché des titres de créance négociables ;
- élaborer et mettre en œuvre des textes régissant le secteur bancaire et financier, analyser les questions réglementaires relatives au fonctionnement des marchés financiers, dans le contexte d'harmonisation des règles européennes et internationales;
- identifier les facteurs de risque sous-jacents aux évolutions financières et évaluer des questions stratégiques liées à la stabilité financière ;
- œuvrer au sein d'instances de place ou d'enceintes internationales au renforcement de la stabilité financière et de la robustesse du système financier, en particulier à travers la coopération entre banques centrales, autorités de contrôle du secteur financier et autorités gouvernementales.

2 2 1 Le contrôle bancaire et la stabilité financière

Travaux sur la convergence des pratiques de supervision nationales au sein de l'Union européenne

Le Secrétariat général de la Commission bancaire (SGCB) a contribué, en concertation avec la Place, à la rédaction du projet de transposition en droit français ¹⁰ de la directive européenne sur l'adéquation des fonds

propres ensuite soumis à l'examen du Comité consultatif sur la législation et la réglementation financières (CCLRF). Il a poursuivi ses missions d'évaluation des dispositifs mis en place par des établissements de crédit ayant fait part de leur intention d'utiliser une approche du risque de crédit par les notations internes, laquelle nécessite l'autorisation préalable de la Commission bancaire.

Des travaux d'uniformisation des états de reporting ont été entrepris au niveau du Comité européen des contrôleurs bancaires (CEBS), dont le Secrétaire général de la Commission bancaire est président. Dans ce cadre, la Commission bancaire a adopté, en 2006, le principe d'un reporting financier consolidé fondé sur les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) — « Finrep » - et d'un reporting prudentiel pour le ratio de solvabilité Bâle II (« Corep »). Ces deux reporting, dont le format a fait l'objet d'échanges approfondis avec la profession, seront adressés au SGCB au format XML-XBRL. Les premières remises de ces états interviendront à l'arrêté du 30 juin 2007. Dans le même temps et toujours dans le cadre des travaux du CEBS, le SGCB a participé à la mise en place de la surveillance des grands groupes bancaires européens transfrontaliers (Operational Networking) et à l'alimentation du nouveau serveur du CEBS donnant accès à la réglementation en vigueur dans chaque pays membre (projet Supervisory Disclosure).

Les critères et méthodologie utilisés par la Commission bancaire pour mettre en œuvre le pilier 2 du dispositif Bâle II ont été rendus publics. Une étude a été publiée sur le sujet dans la *Revue de la stabilité financière* (RSF) de la Banque de France de décembre 2006.

Travaux relatifs à la stabilité financière

Le Comité de stabilité financière, instance interne de la Banque de France, qui réunit les deux sous-gouverneurs et des représentants de la direction générale des Opérations, du Secrétariat général de la Commission bancaire et de celui du CECEI, de la direction générale des Études et des Relations internationales et, en tant que de besoin, du Secrétariat général de la Banque de France, a notamment examiné les enjeux liés aux normes comptables, à la titrisation du risque assurantiel, à la réforme du régime de l'appel public à l'épargne et au traitement des opérations de post-marché sur les dérivés de crédit.

¹⁰ Ordonnance n° 2007-571 du 19 avril 2007 relative aux établissements de crédit, aux entreprises d'investissement et aux sociétés de crédit foncier; décret n° 2007-745 du 9 mai 2007 relatif à la solvabilité des établissements de crédit, des entreprises d'investissement, et aux sociétés de crédit foncier; arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, arrêté du 20 février 2007 modifiant des réglements du Comité de la réglementation bancaire et financière et arrêté du 7 mai 2007 modernisant le régime des sociétés de crédit foncier.

La Revue de la stabilité financière a analysé l'évolution des vulnérabilités du système financier, notamment la faiblesse des primes de risque et l'essor considérable des mécanismes de transfert de risque. Parmi les thèmes d'études abordés en 2006, un accent particulier a été mis sur l'intérêt des investisseurs pour les actifs financiers émergents et ceux liés aux matières premières, la prise en compte de la liquidité de marché dans la gestion des risques, la mesure et la surveillance des risques du portefeuille de négociation des banques.

Dans le domaine de la surveillance des marchés, la mise en œuvre du système d'information NORIA a permis de moderniser la collecte et la restitution de données sur les marchés de titres de créance négociables émis par les établissements de crédit et par les entreprises industrielles et commerciales (certificats de dépôt, billets de trésorerie, bons à moven terme négociables). L'année 2006 a également vu le lancement officiel du label STEP (Short Term European Paper), porté par l'ACI-The Financial Markets Association et la Fédération bancaire européenne (FBE), pour favoriser l'intégration, la reconnaissance et la qualité des marchés de titres à court terme en Europe. La Banque de France joue un rôle important d'assistance dans ce processus de labellisation, la BCE prenant en charge la publication de statistiques sur les émissions ayant reçu le label. L'encours des titres de créance négociables (TCN) français ayant le label Step représente aujourd'hui environ 90 % de l'encours total de la zone euro.

S'agissant de la robustesse du système financier, la Banque de France a animé un groupe de place composé, notamment, de représentants des principaux établissements de crédit et des systèmes de paiement ainsi que des diverses autorités de supervision et de régulation. Un rapport formulant des recommandations concrètes afin de renforcer la continuité opérationnelle de la Place financière française est en cours de finalisation. Les avancées ainsi suscitées contribueront à la résilience indispensable des circuits financiers, en cas de choc notamment exogène.

Relations entre autorités de place

Dans le cadre des dispositions prévues par la loi, la Banque de France et la Commission bancaire coopèrent étroitement avec les autres Autorités de la Place.

Données-clés 2006

Population des établissements assujettis : 993, dont 848 établissements de crédit et 145 entreprises d'investissement

Commission bancaire

139 missions de contrôle sur place : 128 lettres individuelles de demande d'amélioration ou d'injonction et 11 procédures ayant conduit à des sanctions

CECEI

356 dossiers individuels examinés, dont 26 agréments et 63 retraits d'agrément

Instances de coordination sur la stabilité financière I l réunions

Stabilité financière

Il réunions du Comité de stabilité financière et du groupe de place sur la robustesse

13 articles publiés dans la Revue de la stabilité financière (RSF)

Surveillance et développement du marché des titres de créance négociables

340 dossiers de présentation financière examinés puis mis en ligne sur le site de la Banque de France

Le premier sous-gouverneur de la Banque de France, qui préside habituellement la Commission bancaire par délégation du gouverneur, siège au Collège de l'Autorité des marchés financiers (AMF), ainsi qu'à son Comité d'audit et à l'une des Commissions spécialisées qui décident de l'envoi des dossiers individuels devant la Commission des sanctions. Les services des deux institutions collaborent en outre activement. Ainsi, les directeurs régionaux de la Banque de France représentent l'AMF dans les régions. L'Inspection de la Banque de France réalise, sur demande de l'AMF, des enquêtes dans les établissements de crédit et entreprises d'investissement, mais aussi dans des organismes spécifiques comme Euronext ou la chambre de compensation LCH. Clearnet. Par ailleurs, les secrétariats des deux institutions échangent des vues au cours de réunions régulières sur de multiples questions réglementaires ou des cas individuels. Ils élaborent également des positions communes sur des sujets spécifiques (comme, récemment, sur la problématique des *hedge funds*) en vue de défendre des points de vue coordonnés dans les enceintes internationales. Des échanges de personnels entre les secrétariats généraux de l'AMF et de la Commission bancaire ont lieu fréquemment et les programmes d'enquête sur place des deux collèges sont harmonisés en tant que de besoin.

La coopération avec l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) est également forte, puisque le premier sous-gouverneur est membre de cette instance de supervision. Une charte précise les modalités de coopération entre les deux autorités et leurs secrétariats généraux. Les relations très étroites de travail entre ces derniers se traduisent notamment par la tenue de réunions communes, par des enquêtes sur place conjointes au sein de groupes financiers exerçant à la fois des activités bancaires et d'assurance et par des échanges de personnel. Le gouverneur de la Banque de France, alternativement avec le président de l'ACAM, préside des séances communes ACAM-Commission bancaire, où sont abordés les sujets d'intérêt commun qui relèvent de la compétence des deux collèges, notamment la définition des conglomérats financiers banques-assurances et les modalités d'exercice de leur contrôle.

Le gouverneur de la Banque de France, président de la Commission bancaire, participe également au Collège des autorités de contrôle des entreprises du secteur financier (Caces), présidé par le ministre chargé de l'Économie, au sein duquel sont évoqués, notamment, des sujets transversaux concernant les trois autorités de contrôle.

2 | 2 | 2 La Banque de France et la sécurité des moyens de paiement et des systèmes d'échange

Gestion des systèmes d'échange et principaux projets relatifs aux systèmes et moyens de paiement

Target 2

En 2006, la Banque de France, conjointement avec la Banque fédérale d'Allemagne et la Banque d'Italie, a poursuivi la réalisation de la plate-forme unique partagée au niveau européen qui constituera le cœur du système commun de règlement en monnaie banque centrale *Target* 2. Ce projet accroîtra l'efficience des échanges d'opérations de montant élevé en euros, au

Missions exercées dans le domaine des moyens de paiement et des systèmes d'échange

La Banque de France tient les comptes des établissements de crédit et gère la composante française du système européen Target qui permet le règlement sécurisé des paiements de montant élevé et donc le fonctionnement efficient du marché interbancaire de la zone euro.

La Banque de France participe en outre activement aux réformes européennes concernant les moyens et systèmes de paiement.

Enfin, la Banque de France a pour mission de s'assurer de la sécurité des moyens de paiement et des systèmes d'échange.

Données-clés 2006

950 comptes d'établissement de crédit et d'entreprises d'investissement (dont environ 140 comptes dans le système « Transfert Banque de France » — TBF)

480 milliards d'euros de paiements quotidiennement traités dans TBF

25 % du trafic Target est assuré via TBF

travers principalement de la plate-forme précitée (qui se substituera aux systèmes nationaux actuels) d'une tarification unique et d'une forte harmonisation des services rendus.

Les développements et les tests internes ont été mis en œuvre conformément au calendrier annoncé et une partie de la plate-forme centrale a été livrée à l'Eurosystème en janvier 2007 pour les tests de recette. Fin novembre, le Conseil des gouverneurs de la BCE a publié le troisième rapport d'étape sur Target 2, comportant des informations sur la politique tarifaire des services proposés et sur le cadre juridique de fonctionnement *Target 2*.

La migration de la France à Target 2 est prévue le 18 février 2008. Pour préparer cette échéance, un comité associant les établissements de crédit et les systèmes de Place se réunit fréquemment sous la présidence de la Banque de France. L'information de la communauté bancaire française sur *Target 2* est, en outre, assurée par de nombreux moyens : ateliers thématiques, lettres d'information, rubrique spécifique et interactive du site internet de la Banque de France ¹¹.

 $II \quad \text{Disponible sur le site internet de la Banque de France (http://www.banque-france.fr/fr/sys_mone_fin/target2/target2.htm)}$

Sepa

Le projet Sepa (Single Euro Payments Area), lancé par la communauté bancaire réunie au sein de l'European Payment Council, vise la constitution d'une Europe des paiements, notamment la mise à disposition d'instruments de paiement harmonisés en Europe. La Banque de France participe activement à ces réflexions et préparations et a créé en 2006, en collaboration avec la Fédération bancaire française, un Comité national de mise en œuvre de Sepa, qui associe des représentants de toutes les parties concernées et dont les travaux ont conduit à l'adoption en octobre d'une première version du plan national de migration de la France 12.

Surveillance des moyens de paiement et des systèmes d'échange

Pour la première fois, la Banque de France a publié en 2006 un *Rapport sur la surveillance des moyens de paiement et des systèmes d'échange* ¹³. Ce document, qui comprend une description détaillée des moyens et systèmes de paiement et présente l'appréciation que porte la Banque de France sur leur fonctionnement et leur sécurité, fournit de façon transparente de nombreuses informations à la fois techniques et synthétiques sur ce domaine qui joue un rôle de plus en plus important dans la vie économique courante.

Surveillance des moyens de paiement

La Banque de France rappelle dans le rapport précité la nécessité d'une adaptation continue des dispositifs de lutte contre la fraude, en dépit du faible niveau actuel de celle-ci. Plusieurs recommandations sont ainsi formulées en matière d'authentification dynamique pour les cartes de paiement, de contrôle des signes de sécurité pour les chèques, de vérification des autorisations pour les prélèvements et de renforcement des techniques d'authentification pour les paiements en ligne.

Enfin, la Banque de France, chargée en 2005 de la surveillance de la sécurité du chèque emploi service

universel (CESU), créé par la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005, a établi un projet de référentiel de sécurité pour le CESU, qui fait actuellement l'objet d'une consultation auprès des professionnels.

Par ailleurs, les statistiques de fraude établies par l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement ¹⁴, qui est présidé par le gouverneur de la Banque de France et dont le secrétariat est assuré par la Banque de France, ont confirmé l'orientation à la baisse observée en 2005, tant pour les transactions nationales que pour les transactions transfrontalières. Seul le montant de la fraude sur les paiements à distance a présenté une augmentation qu'il est difficile, en l'absence de chiffres précis, d'apprécier au regard de la progression du montant total de ce type de paiements.

Surveillance des systèmes d'échange

Le rapport sur la surveillance des moyens de paiement et des systèmes d'échange met en évidence le niveau élevé de conformité des systèmes d'échange évalués par la Banque de France, mais souligne notamment la nécessité de renforcer la continuité opérationnelle en cas de choc exogène. La Banque de France a, de façon plus générale, continué à s'assurer de la mise en œuvre des plans d'actions préparés par les gestionnaires des différents systèmes pour assurer leur pleine conformité aux normes de surveillance.

La Banque de France a également poursuivi en 2006 sa coopération avec les banques centrales et autorités de régulation des autres pays européens, dans le cadre des protocoles d'accord pour la coordination de la surveillance et du contrôle des infrastructures post-marché LCH.Clearnet et Euroclear.

Le rapport sur la surveillance des moyens de paiement et des systèmes d'échange présente aussi la vision de la Banque de France sur les enjeux et les perspectives des activités de surveillance, dans un contexte marqué par une intégration européenne croissante, dont *Target 2* est la principale illustration, et par la nécessité de limiter le plus possible les risques opérationnels.

¹² Disponible sur le site internet de la Banque de France (http://www.banque-france.fr/fr/sys_mone_fin/telechar/rapports/sepa_27102006.pdf)

¹³ Disponible sur le site internet de la Banque de France (http://www.banque-france.fr/fr/sys_mone_fin/rapports/page5.htm)

¹⁴ Les rapports annuels de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement sont disponibles sur le site internet de l'Observatoire (http://www.observatoire-cartes.fr).

2|3 Les autres missions spécifiques de la Banque de France

2 | 3 | 1 La tenue de compte et la gestion des moyens de paiement pour le compte du Trésor

Missions exercées pour la tenue du compte du Trésor

Dans le cadre de la convention État-Banque de France d'avril 2002, la Banque de France :

- assure la tenue du compte central du Trésor ;
- met en œuvre les circuits de règlement et de recouvrement nationaux et internationaux, en euros et en devises, permettant d'effectuer les opérations de flux pour les comptables publics ;
- gère l'ensemble de ces prestations, dans le respect d'indicateurs de qualité et de maîtrise des risques institués par la convention.

Données-clés 2006

Opérations effectuées pour le compte de l'État :

- 159 millions de chèques recouvrés
- 285 millions d'avis de prélèvement présentés
- 250 millions de virements émis

Le projet d'évolution de la tenue des comptes clientèle (Evcli), qui doit doter la Banque de France d'un outil performant et moderne, est entré en 2006 en phase de recette. Ce projet, qui doit être opérationnel mi-2007, est d'autant plus important qu'il se double de la fourniture à la direction générale de la Comptabilité publique d'une application similaire (Altair) destinée à la tenue des 140 000 comptes des collectivités locales et des établissements publics.

2 | 3 | 2 Les services aux collectivités publiques

La Banque de France répond positivement aux demandes croissantes d'expertise économique émanant des collectivités territoriales dès lors que son intervention ne risque pas de mettre en cause sa neutralité ni, bien entendu, l'obligation de secret professionnel à laquelle elle est tenue et que le coût de ses prestations est correctement couvert.

Outre la poursuite des actions engagées pour promouvoir l'utilisation des diagnostics économiques et financiers (Geode) par les entreprises, en liaison avec les conseils généraux ou régionaux, l'accent a été principalement mis en 2006 sur le développement et l'enrichissement de la prestation Acsel d'étude de la situation économique et financière de zones géographiques spécifiques.

Missions exercées dans le cadre des relations avec les collectivités publiques

Dans le cadre du Contrat de service public conclu avec l'État, la Banque de France apporte un double appui aux collectivités publiques pour leurs interventions économiques :

- ses représentants participent, en tant qu'experts, aux comités chargés de suivre et traiter les principales difficultés économiques (Comité interministériel de Restructuration industrielle CIRI, Comité départemental d'Examen des problèmes de financement des entreprises Codefi), ainsi qu'à ceux qui ont la responsabilité d'émettre un avis sur les demandes d'aide publique ;
- elle assure le suivi de l'économie des territoires et des bassins d'emplois. Elle met, notamment, à la disposition des collectivités territoriales, dans le cadre de conventions et de marchés, des prestations qui leur permettent d'accompagner les entreprises d'un territoire (Geode), d'appréhender la situation économique et financière d'une zone géographique ou d'une filière d'activité déterminée (Acsel) ou de suivre plus spécifiquement une population d'entreprises, par exemple celles qui ont bénéficié d'une aide les années précédentes.

Données-clés 2006

Dans le cadre du Contrat de service public 2003-2006, signé avec l'État :

- 45 000 avis techniques délivrés dans les commissions de suivi des entreprises et d'attribution d'aides aux entreprises
- 2 150 diagnostics économiques et financiers Geode, associant les chefs d'entreprise, dont 277 réalisés dans le cadre de 53 conventions et marchés avec les collectivités territoriales et 27 prestations Acsel effectuées et présentées aux responsables de ces collectivités.

2 | 3 | 3 L'information sur les entreprises non financières

Missions exercées en matière d'information sur les entreprises

La Banque de France gère, depuis 1982, une banque de données sur les entreprises, FIBEN, pour ses besoins propres, ceux de la Commission bancaire et de la profession bancaire et pour apporter aux dirigeants d'entreprise une appréciation extérieure sur la situation financière de leur entreprise comparativement à celle des autres firmes.

Données-clés 2006

5,2 millions d'entités recensées dans FIBEN
228 000 entreprises cotées sur la base de documents comptables fiscaux ou consolidés
44 000 entretiens avec des dirigeants d'entreprise

FIBEN et cotation Banque de France

La cote Banque de France constitue une référence pour la profession bancaire à double titre. Tout d'abord dans le cadre des opérations de refinancement, elle est utilisée par l'Eurosystème pour apprécier la qualité des créances apportées par les banques en garantie de leurs opérations de politique monétaire. Les établissements de crédit disposent par ailleurs avec FIBEN et la cote Banque de France d'une base de données qui leur sert à éclairer leur prise de décision, suivre leurs risques dans le temps et compléter leur système d'information et de notation sans pour autant se substituer à leur propre analyse de risque.

Dans cette double logique, la Banque de France a déposé un dossier auprès du Secrétariat général de la Commission bancaire afin de se voir reconnaître la qualité d'organisme externe d'évaluation du crédit (OEEC) dans le cadre de la réforme des ratios de solvabilité dite « Bâle II ». Pour calculer leurs besoins en fonds propres réglementaires, les établissements de crédit pourront ainsi s'appuyer sur l'expertise de la Banque de France.

À travers FIBEN, la Banque de France contribue à la qualité de l'information financière, condition d'un bon fonctionnement des relations entre les banques et les entreprises et élément favorable au maintien de la stabilité financière.

Dans le même temps, la Banque de France développe des études sur l'analyse des comportements financiers d'entreprises, en donnant priorité, d'une part, aux préoccupations de politique monétaire et, d'autre part, à la stabilité financière et l'analyse du risque. Pour valoriser sa base de données FIBEN, elle développe des partenariats externes, notamment avec la BCE, sur la contagion du risque et, plus largement, sur l'analyse des comportements financiers des entreprises.

La Banque de France poursuit la réingénierie de son processus de cotation afin de conforter la qualité de sa base de données tout en diminuant son coût. Elle a notamment mis en production, à titre expérimental en 2006 avant généralisation en 2007, un système expert d'assistance à la cotation (Ascot).

L'observatoire des délais de paiement

En 2006, la Banque de France a été chargée du secrétariat de l'Observatoire des délais de paiement, organisme réactivé par un arrêté publié au JO n° 157 du 29 juin 2006. Installé en septembre 2006, ce nouvel Observatoire a pour mission d'établir un diagnostic fin de la situation et d'analyser l'impact économique des évolutions observées. Il rassemble les acteurs du monde économique, les administrations disposant de compétences en matière économique et statistiques et des personnalités qualifiées. Le premier rapport de l'Observatoire 15 a été remis au ministre délégué à l'Industrie le 19 décembre 2006. Après avoir étudié la situation française, en précisant notamment l'importance de la question pour les PME et en menant quelques comparaisons internationales, il s'attache à cerner les avantages, les limites et les risques des délais de paiement. Il en tire un ensemble de positions et de propositions.

2 | 3 | 4 Les services rendus dans le domaine des relations entre les particuliers et la sphère financière

Fichiers nationaux d'incidents de paiement

En 2006, l'amélioration des processus d'échange d'informations avec la profession bancaire s'est poursuivie avec la généralisation du dispositif d'alimentation et de consultation des fichiers par Internet.

La gestion de la base de consultation du Fichier national des chèques irréguliers (FNCI) et la

15 Disponible sur le site internet de la Banque de France (http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/catalogue/rapp06_observ_paiement.pdf)

Missions exercées dans le cadre de la gestion de fichiers

La Banque de France gère les fichiers d'incidents de paiement relatifs aux particuliers :

- le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP), qui enregistre les incidents de paiement caractérisés liés aux crédits accordés à des personnes physiques ainsi que les mesures de traitement du surendettement;
- le Fichier central des chèques (FCC), centralise les incidents de paiement relatifs aux chèques, dans le but d'améliorer la sécurité des instruments de paiement ; par ailleurs, dans le cadre d'une convention avec le groupement d'intérêt économique des cartes bancaires, la Banque de France gère aussi le fichier des incidents sur les cartes bancaires ;
- le Fichier national des chèques irréguliers (FNCI), qui recense et diffuse auprès des commerçants et prestataires de services des informations, notamment sur les chèques perdus ou volés, permettant de vérifier la régularité des chèques.

Données-clés 2006

70 millions de consultations du FCC 2,3 millions de personnes enregistrées au FICP 1.75 millions de consultations du FNCI

promotion de ce service, confiées à une entreprise extérieure à l'issue d'une procédure d'appel d'offres européen, s'effectueront sous la nouvelle appellation Vérifiance-FNCI-Banque de France (en remplacement de Resist) à compter du 1^{er} janvier 2007.

Surendettement

La Banque de France a publié fin 2006 le premier baromètre du surendettement, remplissant ainsi un engagement pris dans le cadre du *Contrat de service public* qu'elle a conclu avec l'État. Ce tableau de bord, qui a été élaboré dans le cadre d'un processus de concertation organisé en liaison avec le Comité consultatif du secteur financier, est constitué d'un ensemble d'indicateurs représentatifs permettant de mesurer les évolutions du surendettement.

Par ailleurs, le projet de refonte de l'application de traitement des dossiers de surendettement utilisée par les unités du réseau de la Banque de France s'est également poursuivi; la nouvelle application entrera en production au premier semestre 2007 et les secrétariats des commissions disposeront ainsi,

pour traiter les dossiers, d'un outil plus ergonomique et plus performant.

Droit au compte

Dans le cadre de la lutte contre l'exclusion bancaire et à la suite notamment de travaux menés sous l'égide du Comité consultatif du secteur financier, un aménagement du dispositif de « droit au compte » est intervenu en avril 2006. Les particuliers ont désormais la possibilité de donner mandat à l'établissement de crédit qui leur a refusé l'ouverture d'un compte de transmettre à la Banque de France leur demande de mise en œuvre du droit au compte. Cette plus grande facilité d'accès à la procédure s'accompagne de l'engagement pris par la Banque de France de désigner, dans le délai d'un jour ouvré, l'établissement qui devra ouvrir un compte.

Autres missions exercées dans le domaine des relations avec les particuliers

La Banque de France exerce un certain nombre de missions qui lui ont été attribuées, pour la majorité d'entre elles, par le législateur :

- elle assure le secrétariat des commissions de surendettement depuis la création du dispositif de traitement des situations de surendettement :
- elle traite les demandes d'exercice du « droit au compte » qui prévoit que toute personne domiciliée en France et dépourvue d'un compte de dépôt a droit à l'ouverture d'un compte ;
- elle assure le secrétariat du Comité de la médiation bancaire, dont la présidence est assurée par le gouverneur et qui a pour mission de superviser le dispositif entré en vigueur en 2003 et d'établir, notamment, un bilan annuel de la médiation;
- elle participe à l'information des particuliers sur les réglementations et pratiques bancaires grâce à son service « Infobanque » ;
- elle assure la gestion du fichier des démarcheurs bancaires et financiers pour le compte de l'Autorité des marchés financiers, du Comité des établissement de crédit et des entreprises d'investissement et de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles :
- elle assume la responsabilité du secrétariat général de l'Observatoire de la microfinance, récemment créé par les pouvoirs publics.

Données-clés 2006

185 000 dossiers de surendettement reçus 30 500 exercices du droit au compte

Information des particuliers et médiation bancaire

L'amélioration des informations destinées aux particuliers, qui s'est traduite en 2005 par l'ouverture du fichier des démarcheurs, consultable sur le site internet *www.demarcheurs-financiers.fr*, se poursuit. Les travaux qui ont été menés en 2006 afin d'étendre le rôle de la Banque de France en matière d'information des particuliers sur la réglementation bancaire et du crédit et sur le surendettement ont permis l'ouverture d'un service d'accueil téléphonique ¹⁶.

Dans le cadre de la supervision du dispositif de médiation bancaire, la Banque de France a organisé une journée d'information des médiateurs, dont le compte rendu figure dans le troisième bilan de la médiation publié en novembre 2006. À cette occasion, la question de l'extension du champ de compétence du médiateur, qui constitue l'une des préoccupations majeures des acteurs de la procédure, a été abordée. L'actuel dispositif légal réserve en effet l'intervention des médiateurs aux litiges ayant trait au fonctionnement des comptes de dépôt, aux ventes liées et aux ventes à primes. Le gouverneur de la Banque de France a souligné que les résultats positifs obtenus grâce à la médiation plaident en faveur d'une extension de la compétence des médiateurs à d'autres catégories de litiges, survenus dans les relations contractuelles existant entre une banque et ses clients.

Le Bilan de la médiation bancaire ainsi que le répertoire des adresses de saisine des médiateurs, régulièrement actualisé, sont consultables sur le site internet de la Banque de France ¹⁷.

¹⁶ Accessible par l'intermédiaire du numéro 0811 901 801 dès le début de l'année 2007

¹⁷ Disponible sur le site internet de la Banque de France (http://www.banque-france.fr.rubrique organisation et activités/services rendus/protection du consommateur/médiation bancaire)

Les comptes de la Banque de France

I | Le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats

Le Conseil général a arrêté les comptes de l'exercice 2006 au cours de la séance du 10 avril 2007. Avec un résultat net de 1 246 millions d'euros, la Banque de France fait plus que doubler son résultat de l'exercice antérieur, renouant avec les niveaux exceptionnels de 1989 et 1990. Cette amélioration résulte, d'une part, des efforts de maîtrise des charges de fonctionnement et, d'autre part, de la forte augmentation des produits monétaires liée à la croissance soutenue de la circulation fiduciaire de l'Eurosystème et à une meilleure rémunération des placements.

Afin de faciliter l'analyse, des regroupements sont opérés sur les postes figurant dans les comptes publiés qui sont présentés conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 février 2000 (cf. infra). Le détail des règles comptables retenues par la Banque de France figure dans l'annexe aux comptes annuels (section 2|2).

I|I La situation patrimoniale

La situation patrimoniale de la Banque de France s'est sensiblement améliorée au cours de l'exercice 2006, en raison de la forte progression de ses ressources fiduciaires nettes qui ont augmenté de 11,5 milliards d'euros d'une fin d'année à l'autre. Au regard de cette évolution majeure, les variations des autres ressources s'avèrent plus limitées.

(encours en fin d'année et variation en millions d'euros)					
	2006	2005	Variation 2006/2005		
Ressources fiduciaires nettes	118 431	106 942	11 489		
Or et devises	- 29 384	- 25 138	- 4 246		
Positions nettes envers les établissements de crédit, le SEBC et la BCE	- 72 029	- 73 631	1 601		
Portefeuilles en euros	- 29 491	- 18 088	- 11 403		
Position nette envers la clientèle	7 304	5 773	1 531		
Opérations diverses	5 169	4 142	I 027		
Total	0	0	0		

Ce supplément de ressources a permis une augmentation significative des emplois en euros, dont la part au sein des emplois nets rémunérés est passée de 72 % à 74 % en moyenne d'une année à l'autre. Les avoirs en or et en devises, nets des divers comptes de réévaluation, ont également progressé, mais plus faiblement, en raison des achats de devises intervenus au cours de l'exercice, en partie compensés par la poursuite des opérations de vente d'or et le recul de la position en droits de tirage spéciaux (DTS) vis-à-vis du FMI.

I | I | I Les ressources fiduciaires

Ressources fiduciaires					
(encours en fin d'année et variation en millions d'euros)					
	2006	2005	Variation 2006/2005		
Billets mis en circulation par la Banque de France	57 182	50 841	6 341		
Ajustement du mécanisme de répartition selon la clé dans le capital de la BCE	73 502	66 733	6 769		
Affectation de 8 % des billets à la BCE	- 10 455	- 9 406	- 1 049		
Part des billets en circulation affectée à la Banque de France (poste P1 du bilan)	120 229	108 168	12 061		
Avance à l'IEDOM	- 3 066	- 2 576	- 490		
Ressources fiduciaires nettes (billets en euros)	117 163	105 593	11 571		
Billets en francs	I 267	I 349	- 82		

Les billets en euros

Depuis l'introduction des billets en euros début 2002, 92 % du montant des billets en euros en circulation sont répartis à chaque fin de mois entre les banques centrales nationales membres de l'Eurosystème selon leur part dans le capital de la Banque centrale européenne ; les 8 % restant sont alloués à la BCE.

Après avoir rapidement rattrapé les niveaux observés avant l'introduction des billets en euros, le montant émis par l'Eurosystème a poursuivi une progression qui se ralentit progressivement mais reste encore soutenue (11,2 % en moyenne annuelle en 2006 après 15,3% en 2005). Dans ce contexte, l'application des modalités de partage de la circulation fiduciaire entre les banques centrales de la zone euro se traduit, pour la Banque de France, par une croissance de 12,1 milliards d'euros de ses ressources fiduciaires en euros d'une fin d'année à l'autre.

La part de la circulation fiduciaire en euros allouée à la Banque de France est largement supérieure au montant des émissions nettes de billets en euros effectuées à ses guichets. La différence constatée constitue une créance *intra-SEBC* (Cf. poste A8.3 du bilan) qui est rémunérée au taux marginal des opérations principales de refinancement. L'importance de cet ajustement traduit de nombreux facteurs : entrée de billets à l'occasion de séjours touristiques, demande hors zone euro qui est assez largement servie par d'autres banques centrales membres de l'Eurosystème.

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) est le correspondant de la Banque de France pour assurer la gestion de la circulation fiduciaire dans les départements d'outre-mer et les collectivités départementale de Mayotte et territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Il bénéficie d'une avance non rémunérée en contrepartie des coupures qu'il met en circulation au nom et pour le compte de la Banque de France. L'avance correspond à 3 % de la ressource sur billets en euros allouée à la France. Compte tenu de la progression de la circulation fiduciaire, elle a augmenté de 490 millions d'euros d'une fin d'année à l'autre. Cette avance est naturellement annulée dans les comptes combinés de la Banque de France et de l'IEDOM.

Les billets en francs

Les billets en francs qui n'ont pas été présentés aux guichets de la Banque de France constituent une ressource purement nationale qui relève des « divers » (poste P11 du bilan). À fin décembre, cette ressource représentait 1,27 milliard d'euros, en diminution de 82 millions d'euros par rapport à fin 2005, en raison des retours de billets aux guichets.

I | I | 2 L'or et les devises

Les postes retraçant les opérations en or et en devises ont été affectés par les fortes variations des cours de change observées d'une fin d'année à l'autre.

Cours de réévaluation en fin d'année

	Or (par kg)	Dollar des États-Unis (EUR/USD)	Droits de tirage spéciaux (EUR/DTS)
Fin décembre 2005	13 980,9	1,1797	0,8265
Fin décembre 2006	15 518,8	1,3170	0,8760

(encours en fin d'année et vari	atıon en mı	llions d'eurc	os)
	2006	2005	Variation 2006/2005
Actif	82 404	69 863	12 542
Avoirs en or	42 210	39 511	2 698
Avoirs et placements en devises	38 391	27 156	11 235
Relations avec le FMI	I 804	3 196	- 1 392
Passif	53 021	44 724	8 296
Passif externe			
Engagements en devises	7 580	I 362	6 218
Contrepartie des allocations de DTS	I 24I	1 313	- 72
Réserves de réévaluation			
Comptes de réévaluation (or, devises et titres en devises)	21 117	19 866	I 251
Réserve de réévaluation des réserves en or de l'État	20 034	19 239	794
Réserve de réévaluation des réserves en devises de l'État (RRRDE)	3 049	2 944	105
Or et devises	- 29 384	- 25 138	- 4 246

Les avoirs en or

Dans un contexte de cours élevé, les avoirs en or de la Banque de France ont diminué de 105 tonnes et s'établissent à 2 719 tonnes en fin d'année. Cette réduction reflète les opérations de cession réalisées sur le marché dans le cadre de l'accord conclu entre quinze banques centrales européennes afin de limiter globalement à 500 tonnes par an le montant des cessions effectuées sur une période de cinq ans débutant le 27 septembre 2004. Malgré ces cessions et en raison de la forte hausse des cours, la valeur en euros des avoirs en or a augmenté de 2,7 milliards d'euros d'une fin d'année à l'autre.

Les plus-values de change réalisées pendant l'exercice 2006 ont été affectées à la « réserve de réévaluation des réserves en or de l'État », pour un montant de 794 millions d'euros. Le compte de réévaluation sur or ouvert au 1er janvier 1999, qui retrace la plus-value latente mesurée depuis cette date, s'établit en fin d'année à 20,6 milliards d'euros.

Les avoirs en devises et les opérations avec le Fonds monétaire international

Les avoirs nets en devises ont progressé de 5,0 milliards d'euros d'une fin d'année à l'autre, en raison de la

poursuite du renforcement des avoirs de change, et ce en dépit notamment de la dépréciation du dollar contre l'euro.

Les créances sur le FMI s'établissent à 1,8 milliard d'euros (– 44 %). Cette variation résulte, d'une part, des remboursements par des pays tiers de concours consentis par le FMI et, d'autre part, de la dépréciation des DTS contre l'euro.

Les arbitrages inter-devises et les remboursements de DTS ont généré 134 millions de plus-values nettes de change qui ont été affectées à la « réserve de réévaluation des réserves en devises de l'État » (RRRDE). Par ailleurs, les moins-values latentes constatées sur le yen et le DTS (29 millions d'euros au total) ont été passées en charges et couvertes par la RRRDE.

I | I | 3 Les positions vis-à-vis des établissements de crédit de l'Union monétaire et du SEBC

Positions vis-à-vis des établissements de crédit et du SEBC

	2006	2005	Variation 2006/2005
Actif	26 497	33 428	- 6 930
Concours de politique monétaire Autres concours en euros accordés aux établissements	13 695	20 576	- 6 881
de la zone euro	2 149	I 385	764
Comptes Target intra-SEBC	10 653	II 467	- 814
Passif	26 396	25 745	651
Compte courant des banques astreintes à réserves obligatoires Autres dépôts des établissements de crédit de l'Union monétaire	26 378	25 730 15	649
Position nette vis-à-vis des établissements de crédit	- 101	- 7 683	7 581
Créance sur l'Eurosystème au titre des billets Créance sur la BCE au titre des avoirs de change	63 452	57 525	5 927
transférés	8 476	8 423	53
Autres positions nettes vis-à-vis de l'Eurosystème	- 71 928	- 65 948	- 5 980
Position nette	- 72 029	- 73 63 I	1 601

La position nette vis-à-vis des établissements de crédit

D'une fin d'année à l'autre, le refinancement obtenu par les établissements de crédit auprès de la Banque de France a reculé de 6,9 milliards d'euros et celui en provenance du reste de la zone euro, retracé dans les comptes *intra*-SEBC alimentés par les opérations transitant par TARGET, a diminué de 0,8 milliard. Les dépôts enregistrés au titre des réserves obligatoires ayant légèrement augmenté, la position prêteuse nette vis-à-vis des établissements de crédit s'est au total significativement repliée de 7,6 milliards d'euros.

Les autres créances vis-à-vis de l'Eurosystème

Il s'agit, d'une part, de la créance ajustant les billets mis en circulation par la Banque de France à la part qui lui revient en application de la clé déjà décrite (cf. les ressources fiduciaires) et, d'autre part, de la créance correspondant aux avoirs de change transférés à la Banque centrale européenne (BCE), libellée en euros et rémunérée à hauteur de 85 % (pour tenir compte des 15 % non rémunérés correspondant à un transfert d'or). Ces deux créances sont rémunérées au taux marginal des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème.

I | I | 4 Les portefeuilles en euros de la Banque de France

'encours en fin d'année et variation en millions d'euros)					
	2006	2005	Variation 2006/2005		
Portefeuilles monétaires en euros	25 773	14 480	11 293		
Placement	8 222	6 933	I 288		
Investissement	17 552	7 547	10 005		
Portefeuilles en emploi des fonds propres	3 717	3 607	110		
Placement	I 644	I 599	45		
Investissement	832	768	65		
Participation dans le capital de la BCE	835	835	0		
Autres participations	405	405	0		
Titres en euros	29 491	18 088	11 403		

Les portefeuilles monétaires en euros 1

L'augmentation de 11,3 milliards d'euros observée en 2006 s'inscrit dans le cadre de gestion adoptée par l'Eurosystème à compter de 2003 qui autorise les banques centrales nationales à accroître leurs portefeuilles dans des limites revues chaque année.

Les portefeuilles en emploi de fonds propres

Ces portefeuilles, qui s'établissent à fin décembre à 3,7 milliards d'euros, sont en légère augmentation du fait des investissements effectués au cours de l'exercice

I | I | 5 Les opérations avec la clientèle institutionnelle

Les opérations avec le Trésor public

L'avance consentie au titre des monnaies métalliques est restée stable d'une fin d'année à l'autre à 82 millions d'euros. En revanche, l'encours du compte courant du Trésor s'est replié à 235 millions d'euros à fin décembre.

Autres opérations pour le compte de la clientèle institutionnelle

Opérations avec la clientèle institutionnelle

	2006	2005	Variation 2006/2005
Actif	13 746	13 835	- 89
Avance sur les monnaies métalliques	82	82	0
Autre concours au Trésor public	0	0	0
Créances en euros sur les non-résidents de la zone euro Autres opérations bancaires	2 303 11 361	122 13 631	2 181
Passif	21 050	19 608	I 442
Compte courant du Trésor	235	320	- 86
Dépôts en euros des résidents de la zone euro (hors Trésor)	8 175	6 975	I 200
Dépôts en euros des non-résidents de la zone euro	4 263	3 660	603
Opérations bancaires	8 377	8 653	- 276
Position nette avec la clientèle	7 304	5 773	1 531

Les opérations avec la clientèle institutionnelle, pour l'essentiel des banques centrales hors zone euro qui ont recours à la Banque de France pour placer une partie de leurs réserves de change, déjà en fort développement en 2005, sont encore en croissance en 2006 comme en atteste la hausse des dépôts en euros des non résidents. Ces opérations sont neutralisées par des placements sur le marché qui sont logés dans des postes comptables dédiés sous forme de créance sur des non-résidents ou d'autres opérations bancaires.

I | I | 6 Divers

Opérations diverses

(encours en fin d'année et variation en millions d'euros)

	2006	2005	Variation 2006/2005
Actif	4 512	4 137	375
Autre créance sur l'Eurosystème	31	18	13
Actif divers	3 618	3 269	350
Immobilisations	863	850	13
Passif	9 682	8 279	I 403
Autres engagements envers l'Eurosystème	0	132	- 132
Comptes de recouvrement	364	244	120
Passifs divers	3 698	3 221	477
Autres provisions pour risques et charges	577	535	41
Amortissements dérogatoires	48	28	20
Fonds pour risques généraux et provisions réglementées	550	410	140
Capital, réserves et report à nouveau	3 198	3 186	12
Résultat net	I 246	522	725
Solde des opérations diverses	5 169	4 142	I 027

Le solde net des opérations diverses atteint 5 169 millions d'euros en fin d'année; son augmentation (1 027 millions d'euros) s'explique principalement par :

- la progression du résultat net (725 millions d'euros) ;
- l'augmentation des autres provisions pour risques et charge qui provient essentiellement d'une dotation à une provision pour risque fiscal ;
- le renforcement du fonds pour risque généraux de 140 millions d'euros au regard de l'accroissement des portefeuilles titres en euros et en devises de la Banque de France.

I Comptablement, cet agrégat regroupe le poste A7 «Titres en euros », qui comprend les portefeuilles de placement, et la fraction du poste A1 I «Autres actifs » dans laquelle sont comptabilisés les portefeuilles d'investissement en euros. Les portefeuilles de placement sont nets des comptes de réévaluation qui figurent au passif dans le poste P13.2.

I 2 L'analyse des résultats

Le résultat net pour l'exercice 2006 s'établit à 1 246 millions d'euros, à son plus haut niveau depuis l'exercice 1990.

I 2 I Le produit net des activités

Produit net des activités

(encours en fin d'année et variation en millions d'euros)

	2006	2005	Variation 2006/2005
Produit net des activités de la Banque de France	3 937	2 659	I 277
Produits monétaires en euros	2 021	I 222	799
Produits du refinancement du système bancaire	814	588	226
Répartition du revenu monétaire	I 335	737	598
Revenus des portefeuilles de placement et d'investissement	685	392	293
Rémunération de la créance BCE au titre des avoirs transférés	201	148	53
Rémunérations des réserves obligatoires	- 904	- 574	- 330
Autres comptes rémunérés	- 109	69	- 41
Produits monétaires en devises	I 339	905	435
Dividendes BCE et IEDOM	28	20	8
Résultat net des opérations non monétaires	548	513	35

Les produits monétaires en devises et en euros représentent 85 % du produit net des activités de la Banque de France, qui s'élève à 3 937 millions d'euros en 2006. Ils progressent, dans leur ensemble, de 1 234 millions d'euros pour atteindre 3 360 millions. Les produits non monétaires sont en augmentation de 35 millions d'euros à 548 millions.

Les produits monétaires en euros

Les produits monétaires en euros constituent la composante principale des revenus de la Banque de France. Ils correspondent à la différence entre les produits tirés des emplois monétaires en euros (refinancement du système bancaire, portefeuilles titres, répartition du revenu monétaire de l'Eurosystème) et la

rémunération des dépôts des établissements de crédit, essentiellement au titre des réserves obligatoires. Le produit net en euros enregistre une hausse de 799 millions, à 2 021 millions d'euros.

Ce fort accroissement résulte de la progression des produits de la répartition du revenu monétaire de l'Eurosystème (rémunération des balances *intra*-SEBC correspondant aux ajustements opérés sur le poste de billets en circulation — cf. *supra* — et solde de répartition ²) et du refinancement bancaire, ainsi que des revenus supplémentaires dégagés sur les portefeuilles-titres de placement et d'investissement. Ces bonnes performances reflètent un accroissement en volume des placements rémunérés conjugué à l'augmentation des taux de rémunération, notamment à court terme, de la zone euro ; sur l'exercice 2006, le taux moyen de rémunération des opérations principales de refinancement s'est ainsi établi à 2,82 % contre 2,08 % en 2005.

Les produits monétaires des opérations en devises

Les portefeuilles monétaires en devises ont dégagé, en 2006, un résultat de 1 339 millions d'euros, soit 435 millions supplémentaires par rapport à l'exercice précédent.

Cette progression est imputable au renforcement et à la diversification des portefeuilles et aussi à une meilleure rémunération de ces avoirs ; les placements à court terme libellés en dollars ont ainsi bénéficié de la poursuite de la hausse des taux américains. En moyenne sur l'exercice, le taux de rémunération des avoirs en devises s'est établi à 4,4 % alors qu'il était de 3,3 % en 2005.

Les dividendes BCE et IEDOM

L'ensemble du résultat disponible dégagé par la BCE au titre des exercices 2005 et 2006 a été mobilisé pour reconstituer la provision pour risques de change et de taux. Aucun dividende n'a donc été versé en 2006, et aucun acompte sur dividende au titre du revenu de seigneuriage de la BCE n'a été perçu.

Par ailleurs, le dividende versé par l'IEDOM en 2006 au titre de l'exercice 2005 est de 28 millions d'euros, en progression de 8 millions.

² Le solde de répartition complète le mécanisme d'ajustement mensuel de la créance de l'Eurosystème au titre des billets émis en prenant en compte les évolutions infra mensuelles de la circulation fiduciaire, les dépôts des établissements de crédit et les revenus effectivement tirés des opérations de politique monétaire. Pour la Banque de France, ce solde correspond à un produit supplémentaire de 31 millions d'euros en 2006, en augmentation de 13 millions d'euros par rapport à celui de 2005.

Le résultat net des opérations non monétaires

Les opérations non monétaires dégagent un résultat net de 548 millions d'euros, en hausse de 35 millions par rapport à l'exercice précédent.

L'augmentation provient :

- des produits issus des prestations rendues à l'État, en hausse de 6 millions d'euros ;
- des autres produits de prestations (29 millions) qui recouvrent les ventes de biens à d'autres banques centrales (exportation de billets), les opérations d'intermédiation financière pour le compte d'institutions internationales et les prestations de services aux banques commerciales (gestion de moyens de paiement et de fichiers de renseignements).

Les revenus des portefeuilles en emploi des fonds propres et en emploi de la Caisse de réserve des employés sont restés globalement stables à 205 millions d'euros.

1 2 2 Les charges d'exploitation

Charges d'exploitation

(encours en fin d'année et variation en millions d'euros)

	2006	2005	Variation 2006/2005
Charges d'exploitation	- 1 776	- I 735	- 41
Provision pour risque fiscal	- 61	0	- 61
Frais de personnel et charges assimilées	- 1 341	- 1 310	- 31
Impôts et taxes	- 31	- 27	- 4
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations	- 115	- 152	37
Produits au titre de la production immobilisée	50	19	31
Autres charges d'exploitation	- 279	- 266	- 13

Note : Chaque chiffre est arrondi au million d'euros, après calcul sur les chiffres en milliers d'euros qui figurent dans les comptes détaillés.

En excluant la charge non récurrente liée au provisionnement d'un risque fiscal à hauteur de 61 millions d'euros, les charges courantes d'exploitation sont en baisse de 1,2 % et s'établissent à 1 715 millions.

L'augmentation des charges de personnel résulte principalement de la hausse des charges liées aux plans sociaux, qui sont couvertes par des provisions, et de l'accroissement des charges de retraites. À l'inverse, les charges de personnel afférentes aux actifs sont en recul de 14 millions d'euros, l'incidence de la réduction des effectifs ayant nettement compensé les effets de l'augmentation générale des salaires (0,23 % en masse) et de l'attribution d'un bonus exceptionnel de rémunération.

La dotation aux amortissements a diminué en 2006 de 37 millions d'euros, en raison du caractère exceptionnel de l'exercice 2005 au cours duquel ont été introduites de nouvelles règles de durée pour la comptabilisation des amortissements.

La production immobilisée progresse en raison de projets informatiques importants et de nouvelles modalités de valorisation des projets définies dans le cadre d'une méthodologie commune à l'Eurosystème.

Les autres charges d'exploitation sont en légère augmentation de 13 millions d'euros. Cette hausse est principalement imputable à la progression des dépenses informatiques et à une augmentation des achats de matières premières pour la fabrication des billets. De manière plus structurelle, la fermeture des sites consécutive au plan d'adaptation de l'implantation territoriale (29 en 2004, 34 en 2005 et 20 en 2006) contribue significativement à la réduction des frais généraux.

1 2 3 Le compte de résultat

Soldes du compte de résultat

(encours en fin d'année et variation en millions d'euros)

	2006	2005	Variation 2006/2005
Résultat net des activités de la Banque de France	3 937	2 659	I 277
Charges d'exploitation	- 1 776	- 1 735	- 41
Résultat ordinaire avant impôt	2 160	924	I 236
Dotation nette au FRG et aux provisions réglementées	- 160	- 93	- 67
Résultat exceptionnel	53	66	- 13
Impôt sur les bénéfices	- 807	- 375	- 432
Bénéfice de l'exercice	I 246	522	725

Note : Chaque chiffre est arrondi au million d'euros, après calcul sur les chiffres en milliers d'euros qui figurent dans les comptes détaillés.

Un résultat exceptionnel de 53 millions d'euros est enregistré pour l'exercice 2006 ; comme en 2005, il est constitué des produits de cession d'immeubles devenus vacants à la suite de l'adaptation de l'implantation territoriale du réseau de la Banque de France.

Après le confortement déjà évoqué de 140 millions d'euros du fonds pour risques généraux et une dotation de 20 millions d'euros aux amortissements dérogatoires puis prélèvement de 807 millions au titre de l'impôt sur les bénéfices, le résultat net pour l'exercice 2006 s'établit à 1 246 millions.

Après prise en compte d'un report à nouveau de 2,5 millions d'euros, le bénéfice à répartir atteint 1 249 millions.

Dans sa séance du 10 avril 2007, le Conseil général a examiné les comptes de l'exercice 2006 et a délibéré sur l'affectation du résultat. Une affectation est toutefois automatique compte tenu des dispositions qui s'appliquent à la Banque de France : 5 % du bénéfice net, soit 62,3 millions d'euros, doivent être affectés à la réserve instituée par l'article 28 du décret du 3 décembre 1993.

En conformité avec les modalités de financement des engagements de retraite définies dans le cadre de la réforme du régime de retraite applicable aux agents statutaires de la Banque de France, le Conseil général a, d'une part, procédé à une affectation à la Caisse de réserve des employés (CRE), pour un montant de 155 millions d'euros, afin d'assurer la couverture des droits à la retraite acquis par les agents au cours des deux derniers exercices 3 et, d'autre part, affecté en réserve spéciale un montant de 109 millions. Afin d'assurer la couverture progressive de la fraction non couverte des engagements au titre des droits passés, cette réserve spéciale sera régulièrement abondée au cours des huit à dix prochaines années, dans les limites permises par le résultat brut de la Banque de France et le versement à l'État de la part prépondérante de ce dernier.

Le dividende versé à l'État s'élève à 922 millions d'euros.

Le solde, soit 0,6 million d'euros, a été laissé en report à nouveau.

³ Le montant de 155 millions d'euros intègre 30 millions de rattrapage au titre des droits acquis pendant l'exercice 2005 et 125 millions au titre de l'exercice 2006.

2 | Les comptes annuels de la Banque de France

2| I Bilan et compte de résultat

Rilan a		200/

(en milliers d'euros)

Notes	Poste	ACTIF	2006	2005
annexes				
au bilan				
1	ΑI	Avoirs en or	42 209 552	39 507 645
2	A2	Avoirs en devises (hors relations avec le FMI)	36 001 855	24 687 349
		2.1 Avoirs en devises auprès de non-résidents de la zone euro	28 605 877	18 291 833
		2.2 Avoirs en devises auprès de résidents de la zone euro	7 395 978	6 395 517
3	A3	Relations avec le FMI	I 803 876	3 195 523
		3.1 Concours au FMI	1 079 928	2 448 475
		3.2 Acquisitions de DTS	723 948	747 048
5	A4	Créances en euros sur non-résidents de la zone euro	2 303 479	122 290
4	A5	Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro		
		dans le cadre des opérations de politique monétaire	13 694 879	20 575 924
5	A6	Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	2 149 264	I 384 866
6	A7	Titres à revenu fixe en euros	8 221 830	6 933 578
	A8	Relations au sein de l'Eurosystème	83 447 295	78 268 292
		8.1 Participation au capital de la BCE	835 280	835 280
7		8.2 Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8 476 135	8 423 055
8		8.3 Créance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation	63 452 088	57 525 285
9		8.4 Autres créances sur l'Eurosystème	10 683 792	11 484 671
10	A9	Avance à l'IEDOM	3 065 952	2 575 561
П	AI0	Créances sur le Trésor public	81 555	81 555
12	AII	Autres actifs financiers en euros et en devises	34 540 586	26 707 357
13	AI2	Divers	3 372 615	3 006 174
14	AI3	Valeurs immobilisées	I 268 840	I 255 776
		13.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	863 487	850 417
		13.2 Titres de participation (autres que la participation dans la BCE)	405 352	405 358
		Total de l'actif	232 161 577	208 301 890

Notes	Poste	PASSIF	2006	2005
annexes				
au bilan				
15	PI	Billets en circulation	120 229 430	108 168 212
4	P2	Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro		
		dans le cadre des opérations de politique monétaire	26 378 440	25 729 808
		2.1 Comptes courants	26 377 230	25 729 808
		2.2 Autres engagements	1 210	-
	P3	Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	17 649	15 245
16	P4	Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	8 174 734	6 974 567
2	P5	Engagements en devises	7 580 280	1 362 175
3	P6	Contrepartie des allocations de DTS	1 241 115	1 313 052
	P7	Relations au sein de l'Eurosystème		131 980
17	P8	Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	4 497 996	3 980 370
		8.1 Compte du Trésor public	234 723	320 452
		8.2 Autres engagements	4 263 273	3 659 918
18	P9	Comptes de recouvrement	364 247	244 188
19	PI0	Opérations bancaires	8 376 869	8 653 076
20	PII	Divers	4 965 440	4 569 928
21	PI2	Provisions pour risques et charges	576 642	535 362
22	PI3	Comptes de réévaluation	21 633 347	20 294 455
	PI4	Fonds pour risques généraux et provisions réglementées	598 384	438 265
	PI5	Réserve de réévaluation des réserves en or de l'État	20 033 633	19 239 149
	PI6	Réserve de réévaluation des réserves en devises de l'État	3 048 883	2 943 893
23	PI7	Capital, réserves et report à nouveau	3 198 131	3 186 372
	PI8	Résultat net	1 246 357	521 794
		Total du passif	232 161 577	208 301 890

	d'euros)			
Notes annexes au bilan	Poste		2006	2005
	I.	Produit net des activités de la Banque de France	3 936 611	2 659 35
28	1.1.	Produit net d'intérêt 1.1.1.Intérêts et produits assimilés 1.1.2.Intérêts et charges assimilées	3 501 321 5 293 356 - 1 792 035	2 220 4 3 170 3 - 949 9
29	1.2.	Résultat net des opérations financières 1.2.1. Solde net des gains/pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises 1.2.2. Solde net des dotations/prélèvements sur les réserves de réévaluation devises 1.2.3. Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	- 94 300 899 473 - 899 473 - 94 300	- 36 2 918 8 - 918 8 - 36 2
30	1.3.	Commissions 1.3.1. Commissions (produits) 1.3.2. Commissions (charges) Produits des actions et des titres de participation	4 178 48 85 1 - 44 673 69 463	5 6 47 8 - 42 1 51 9
31 32	1.5. 1.6.	Solde de la répartition du revenu monétaire Net des autres produits et charges	30 634 425 315	17 8 399 6
	2.	Charges d'exploitation	- 1 776 290	- 1 735 4
33	2.1. 2.2. 2.3. 2.4.	Frais de personnel et charges assimilées Impôts et taxes Dotation aux provisions et amortissements sur immobilisations Net des autres produits et charges d'exploitation Résultat ordinaire avant impôt (1 + 2)	- 1 340 937 - 30 562 - 114 843 - 289 948 2 160 321	- 1 310 2 - 26 5 - 151 5 - 247 1 923 9
	3.	Dotation nette au Fonds pour risques généraux (FRG) et aux provisions réglementées	- 160 119	- 93 2
34	4.	Résultat exceptionnel 4.1. Produits exceptionnels 4.2. Charges exceptionnelles	53 448 53 448	66 4 66 4
35	5.	Impôt sur les bénéfices	- 807 293	- 375 2
33	J.	Résultat net de l'exercice (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	1 246 357	521 7

2 2 L'annexe aux comptes annuels

2 2 1 Les principes comptables et les méthodes d'évaluation

Le cadre juridique

Les comptes annuels de la Banque de France sont présentés conformément à l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 février 2000. Ils sont structurés pour refléter la spécificité des missions exercées par la Banque de France dans le cadre du SEBC et la diversité des activités réalisées. Ils sont présentés en milliers d'euros.

Les méthodes d'évaluation et de comptabilisation applicables par la Banque de France sont définies à l'article R 144-6 du *Code monétaire et financier* qui précise que :

• la Banque de France doit respecter les méthodes de comptabilisation et d'évaluation fixées par l'orientation du Conseil des gouverneurs de la BCE en date du 5 décembre 2002 pour toutes les activités qu'elle exerce dans le cadre du SEBC. Cette orientation fixe, en particulier, les règles de comptabilisation applicables aux opérations de refinancement du secteur bancaire, aux titres, aux opérations en devises réalisées dans le cadre de la gestion des réserves de change et à l'émission de billets ;

• pour toutes les autres activités, les prescriptions comptables établies par le Comité de la réglementation comptable (CRC) s'appliquent à la Banque de France ; toutefois le Conseil général de la Banque de France peut, après avis du Conseil de la politique monétaire (CPM), rendre applicables à ces autres activités les règles de comptabilisation et d'évaluation recommandées par la BCE.

Jusqu'en 2002, la Banque de France a appliqué les règles comptables fixées par le CRC à toutes les opérations qui ne relèvent pas de ses activités au sein du SEBC. Depuis le 1^{er} janvier 2003, elle a étendu aux portefeuilles-titres comptabilisés dans le poste A11 du bilan les méthodes comptables fixées par l'orientation du Conseil des gouverneurs de la BCE en date du 5 décembre 2002.

Les méthodes d'évaluation

Les résultats de change

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont comptabilisés dans le hors-bilan dès la date d'engagement. Ils sont enregistrés au bilan en date de mise à disposition des fonds.

Le résultat de change sur les réserves en or et en devises de l'État

Le résultat de change réalisé est déterminé devise par devise. Quotidiennement, un prix moyen pondéré est calculé, d'une part, sur les entrées en position (achats au comptant ou à terme dès la date de transaction, et produits libellés en devises, en particulier les intérêts courus quotidiens) et, d'autre part, sur les sorties de position (ventes au comptant ou à terme dès la date de transaction, charges libellées en devises, intérêts courus en devises, en particulier). Le résultat réalisé est calculé en appliquant la différence entre ces cours moyens sur le montant le plus faible entre le total des entrées et celui des sorties du jour.

Si les sorties sont supérieures aux entrées, un second résultat réalisé est calculé. Il correspond à la différence entre les sorties nettes du jour valorisées, d'une part, à leur cours moyen de sortie et, d'autre part, au cours moyen de la position en début de journée. Si les entrées sont supérieures aux sorties, ce montant d'entrée nette est ajouté au montant des avoirs en début de journée et modifie le cours moyen de cette position.

En fin d'année, les positions de change devises et or sont valorisées sur la base des cours constatés lors du dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.1 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

La réserve de réévaluation des réserves en or de l'État et les réserves de réévaluation des réserves en devises de l'État

Afin d'assurer la neutralité sur le compte de résultat de la Banque de France des pertes et gains réalisés et des moins-values latentes de fin d'année, la convention du 31 mars 1999 entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, complétée par l'avenant en date du 26 novembre 2002, prévoit un mécanisme de dotation ou de prélèvement symétrique, par la contrepartie du compte de résultat, à la réserve de réévaluation des réserves en devises de l'État ou à la réserve de réévaluation des réserves en or de l'État. Toutefois, l'affectation d'un gain net de change aux réserves de réévaluation ne s'effectue que dans la limite du bénéfice net dégagé avant dotation.

Les autres résultats de change

La Banque de France applique les dispositions du règlement n° 89-01 du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) aux opérations en devises autres que celles relevant des missions fondamentales. Les dépôts et les placements en devises sont valorisés sur la base du cours du dernier jour ouvrable de l'année. Les gains ou pertes de change, latents et réalisés, sont comptabilisés dans le compte de résultat (poste 1.2.3 « Solde net des autres produits et charges sur opérations financières »). Les charges et produits courus mais non échus sont convertis en euros au cours constaté à la date d'enregistrement en comptabilité. Les opérations de change à terme sont évaluées au cours retenu pour l'arrêté.

Les portefeuilles-titres (hors caisse de retraite)

La Banque de France détient des titres d'investissement enregistrés dans le poste All de l'actif. Ce sont des titres à revenu fixe pour lesquels elle a pris la décision et a la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les plus et moins-values latentes sur ces titres ne sont pas comptabilisées.

Les autres titres à revenu fixe sont enregistrés soit dans le poste A2 soit dans le poste A7, selon qu'il s'agit de titres en devises détenus dans le cadre de la gestion des réserves de change ou de titres en euros, à l'exception des titres adossés aux fonds propres qui sont enregistrés dans le poste A11.

Les titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste All.

Les résultats de cessions de titres à revenu fixe, qui ne sont pas détenus jusqu'à leur échéance, et de titres à revenu variable sont déterminés sur la base du prix moyen pondéré de chaque ligne de titres. En fin d'année, chaque ligne de titres est réévaluée à son prix de marché du dernier jour ouvrable de l'année. Les plus-values latentes sont enregistrées au passif du bilan dans des comptes de réévaluation (poste P13). Les moins-values latentes sont constatées en charges sur opérations financières (poste 1.2.3 du compte de résultat). Aucune compensation n'est faite entre plus et moins-values latentes.

Pour tous les titres à revenu fixe, la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle selon la méthode actuarielle.

Par ailleurs, les méthodes d'évaluation des titres détenus dans le cadre de la caisse de retraite du personnel de la Banque de France sont décrites dans le paragraphe consacré à l'examen du régime de retraite (cf. *infra*).

Les instruments financiers à terme

Dans le cadre de sa gestion des portefeuilles-titres, en euro et en devises, la Banque de France peut utiliser des instruments financiers à terme de taux d'intérêt à caractère ferme négociés sur marchés organisés. Ces opérations font l'objet d'un enregistrement dans le hors-bilan pour leur montant notionnel et les appels de marge quotidiens, reçus ou versés, sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées et valorisées conformément aux normes établies par le CRC.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les immeubles et matériels d'équipement sont comptabilisés à leur coût historique, diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service. En outre, un mécanisme de production immobilisée est mis en œuvre pour la création d'applications informatiques destinées à être utilisées pendant plusieurs années : les dépenses de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage sont constatées en « Charges d'exploitation » et les immobilisations incorporelles sont majorées d'un montant équivalent par la contrepartie du poste 2.4 « Net des autres produits et charges d'exploitation ».

Conformément aux dispositions de l'article 322-1 du *Plan comptable général* (PCG), le plan d'amortissement de chaque immobilisation est déterminé en fonction de son utilisation probable. Ainsi, selon leur nature, les composants du patrimoine immobilier sont amortis sur 50, 33, 20 ou 10 ans. Le matériel informatique est amorti sur 4, 5 ou 10 ans, ainsi que la plupart des autres matériels, sur des durées comprises entre 2 et 10 ans. Les logiciels acquis sont amortis sur 3 ou 5 ans. Toutes les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

La Banque de France applique un amortissement dérogatoire aux immobilisations dont le plan d'amortissement fiscal est plus rapide que le plan d'amortissement comptable.

Le Fonds pour risques généraux (FRG)

La Banque de France a créé, en 1998, un Fonds pour risques généraux qui a pour objet de couvrir les risques non individualisés inhérents aux activités de banque centrale. Ce Fonds est doté et repris par le compte de résultat.

Le régime de retraite

Les employés de la Banque de France bénéficient d'un régime spécial de retraite. Les pensions servies aux retraités par la Caisse de réserve des employés de la Banque de France sont financées pour partie par les revenus d'un portefeuille-titres qui a été constitué au fil du temps et qui est dédié à cet effet.

Les titres acquis dans ce cadre sont des actifs cantonnés qui figurent au bilan dans le poste A12 « Divers ». Le capital de la Caisse de réserve figure au passif dans le poste P11 « Divers ». Les titres acquis sont enregistrés, conformément au règlement n° 90-01 du CRBF, dans la catégorie des titres de placement et des titres d'investissement. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement fait l'objet d'un étalement linéaire pour les obligations et les bons du Trésor à intérêt annuel (BTAN) et actuariel pour les autres titres, sur leur durée de vie restant à courir. Les moins-values latentes des titres de placement sont provisionnées ligne à ligne. Toutefois, conformément au statut de la Caisse de réserve, les plus et moins-values réalisées et les moins-values latentes, enregistrées dans le compte de résultat, font l'objet d'une dotation/prélèvement symétrique au capital de la Caisse de réserve.

Les charges de retraite sont enregistrées dans le poste 2.1 du compte de résultat « Frais de personnel et charges assimilées ». Les produits des portefeuilles-titres de la Caisse de réserve sont enregistrés dans le poste 1.6 « Net des autres produits et charges » du compte de résultat.

Les événements postérieurs à la date de clôture

La réforme du régime de retraite de la Banque de France

À l'issue d'une concertation menée avec toutes les parties prenantes sur la réforme du régime de retraite des agents de la Banque de France, un relevé de conclusions a été signé le 24 novembre 2006 par la conseillère générale élue du personnel et par six organisations syndicales sur sept. Le projet de réforme a ensuite été approuvé par le Conseil général de la Banque de France lors de sa séance du 19 janvier 2007. C'est sur ces bases qu'a été adopté le décret 2007-262 du 27 février 2007 qui modifie le régime de retraite de la Banque de France à compter du 1er avril 2007.

Les principaux aspects de cette réforme sont décrits dans le paragraphe 2.4 du premier chapitre du *Rapport annuel*, qui porte sur la « gestion des ressources humaines ». Sur le plan comptable, il a été tenu compte des incidences de cette réforme sur l'évaluation des provisions pour restructuration.

Les agents en situation de préretraite au 31 décembre 2006 dans le cadre de plans de restructuration (cf. note 21) qui liquideront leur retraite après le 1^{er} avril 2007 continueront ainsi de bénéficier du régime de retraite en vigueur avant la réforme ; la neutralisation des effets de la réforme (en termes de bonifications d'annuités) constitue donc une charge provisionnée par la Banque de France. Il convient également de prendre en compte l'élargissement de l'assiette de cotisation qui pour ces mêmes préretraités restera à la charge de la Banque de France.

L'impact de ces deux effets est de 36 millions d'euros. Il a été intégralement provisionné dans les comptes de l'exercice 2006.

L'impact de la réforme des droits sur le montant des engagements de retraite ne peut être déterminé avec précision sans disposer de données et de paramètres nouveaux essentiels (reconstitution de la carrière, nouvelles hypothèses comportementales, hypothèses sur les rachats de droits des actifs, etc.). Compte tenu des délais nécessaires à l'obtention, l'analyse et le contrôle de ces informations, les engagements de retraite au 31 décembre 2006, tels que mentionnés dans la note 27 de *L'annexe aux comptes annuels*, ont été déterminés sur la base du régime de retraite en vigueur à cette date. Cette évaluation ne tient par conséquent pas compte de la diminution attendue de l'engagement qui résultera de l'entrée en vigueur de la réforme.

La modification du régime fiscal de la Banque de France

L'article 8 de la loi 2007-212 du 20 février 2007 portant diverses dispositions intéressant la Banque de France dispose que le résultat imposable de la Banque de France est déterminé sur la base des règles comptables définies en application de l'article L. 144-4 du *Code monétaire et financier* et de la convention visée à l'article L. 141-2 du même code.

Ces nouvelles dispositions, qui seront appliquées à compter de l'exercice 2007, tirent les conséquences de la soumission de la Banque de France à un référentiel comptable spécifique résultant de son appartenance au SEBC (cf. paragraphes de *L'annexe aux comptes annuels* relatifs aux principes comptables et aux méthodes d'évaluation) sur la détermination de l'impôt sur les sociétés dont elle est redevable.

Le changement de la part de la Banque de France dans le capital de la BCE à compter du 1^{er} janvier 2007

Du fait de l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie dans l'Union européenne le 1^{er} janvier 2007, la clé de répartition du capital de la BCE a été modifiée à compter de cette date sur la base de la décision 2003/517/CE du Conseil du 15 juillet 2003.

La part de la Banque de France dans le capital de la BCE revient ainsi de 14,8712 % au 31 décembre 2006 à 14,3875 % au 1er janvier 2007.

La part de la Banque de France dans le capital de la BCE souscrit et appelé auprès des banques centrales nationales (BCN) membres de l'Eurosystème a également été impactée par l'adoption de l'euro par la Slovénie le 1^{er} janvier 2007 : ce montant est ainsi revenu de 20,80 % au 31 décembre 2006 à 20,70 % le 1^{er} janvier 2007.

2 2 2 Les informations sur les postes du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat

Pour des raisons de confidentialité, certaines informations relatives aux opérations effectuées dans le cadre de l'exercice des missions fondamentales de la Banque de France ne sont pas publiées, conformément aux décisions du Conseil général prises sur proposition du CPM, en application de l'article R144-6 du *Code monétaire et financier*.

Le bilan

Note 1: Les avoirs en or

En 2004, les banques centrales de l'Eurosystème, la Banque nationale suisse et la Sveriges Riksbank ont renouvelé l'accord limitant leurs ventes d'or. Aux termes de ce nouvel accord, conclu pour une période de cinq ans débutant le 27 septembre 2004, les cessions annuelles des quinze banques centrales concernées ne dépasseront pas cinq cents tonnes.

Note 2 : Les avoirs et engagements en devises

Les réserves de change sont investies dans des comptes à vue, des comptes à terme, des opérations de pension livrée et des titres à revenu fixe. La Banque de France peut également emprunter des devises sous forme de mises en pension livrée de titres enregistrées dans le poste P5 du passif.

Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le FMI) Postes A2 de l'actif et P5 du passif

(en milliers d'euros)

	2006	2005
ACTIF		
Avoirs en devises		
Comptes à vue	28 216	142 811
Comptes à terme	6 373 599	5 949 319
Titres reçus en pension	6 416 349	651 583
Titres à revenu fixe	22 870 422	17 785 616
Créances rattachées	313 268	158 020
Total	36 001 855	24 687 349
PASSIF		
Engagements en devises		
Titres donnés en pension livrée	7 565 439	I 361 648
Dettes rattachées	14 841	527
Total	7 580 280	1 362 175

La Banque de France détient également des titres à revenu fixe, libellés en devises, qu'elle conserve jusqu'à l'échéance. Conformément aux règles comptables harmonisées de l'Eurosystème, ces titres sont classés dans le poste All de l'actif.

Note 3: Les relations avec le FMI

Le montant des concours au FMI est égal à la contre-valeur en euros :

- de la fraction réglée en or et en autres avoirs de change de la quote-part française dans le capital du FMI, augmentée de l'utilisation nette en euros par le FMI liée, notamment, aux tirages et reversements en euros effectués sur la France par les pays membres;
- des tirages au titre des accords généraux d'emprunt et des nouveaux accords d'emprunt.

Relations avec le FMI Postes A3 de l'actif et P6 du passif

(en milliers d'euros)

	2006	2005
ACTIF		
Concours au FMI	I 075 286	2 436 655
Acquisitions de DTS	719 086	743 340
Créances rattachées	9 504	15 528
Total	I 803 876	3 195 523
PASSIF		
Contrepartie des allocations de DTS	I 232 780	I 306 535
Dettes rattachées	8 335	6 5 1 7
Total	1 241 115	1 313 052

Le poste « Acquisitions de droits de tirage spéciaux (DTS) » comprend la contre-valeur en euros des DTS détenus par la France. Pour déterminer la position nette en DTS de la France, le montant de cette rubrique doit être rapproché de celui qui ressort du poste P6 du passif « Contrepartie des allocations de DTS ».

Note 4 : Les opérations de politique monétaire

Les postes A5 de l'actif et P2.2 du passif comprennent les opérations réalisées par la Banque de France dans le cadre de la politique monétaire unique de l'Eurosystème.

Le poste P2.1 du passif comprend les comptes courants ouverts sur les livres de la Banque de France par des établissements de crédit. Ces comptes courants sont composés, pour l'essentiel, des réserves obligatoires. Les périodes de constitution des réserves obligatoires débutent le jour de règlement de l'opération principale de refinancement suivant la réunion du Conseil des gouverneurs au cours de laquelle est procédé à l'évaluation mensuelle de l'orientation de la politique monétaire (article 7 du règlement (CE) n° 1745/2003 de la BCE du 12 septembre 2003). Les réserves obligatoires sont rémunérées au taux marginal des opérations principales de refinancement.

Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire Poste A5 de l'actif

(en milliers d'euros)		
	2006	2005
Opérations principales de refinancement	12 037 289	19 048 000
Opérations de refinancement à plus long terme	I 646 615	I 52I 479
Opérations de réglage fin	_	-
Opérations structurelles	-	
Facilités de prêt marginal	-	-
Appels de marge versés	_	-
Créances rattachées	10 975	6 445
Total	13 694 879	20 575 924

Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire Poste P2 du passif

(en milliers d'euros)		
	2006	2005
Comptes courants	26 310 392	25 681 411
Autres engagements	1 210	-
Facilités de dépôt	-	-
Reprises de liquidité en blanc	_	-
Mises en pension	_	-
Appels de marge reçus	1 210	-
Dettes rattachées	66 838	48 397
Total	26 378 440	25 729 808

Note 5 : Les postes A4 « Créances en euros sur des non-résidents de la zone euro » et A6 « autres concours aux établissements de crédit de la zone euro »

Ces postes comprennent notamment des placements en euros adossés à des dépôts en euros enregistrés dans le poste P4 du passif (cf. note 16). La ventilation de ces concours hors politique monétaire entre les deux postes d'actifs est fonction de la localisation des bénéficiaires, dans la zone euro ou en dehors de la zone euro.

Note 6: Les titres en euros

Titres à r e Poste A7 de		xe en e	uros		
(en milliers d	'euros)				
		2006 2005			
	< 3 mois	3 mois -	> I an	Total	
		12 mois			
Titres	358 970	4 299 293	3 461 454	8 119 717	6 794 235
Créances rattachées	nd	nd	nd	102 113	139 343
Total	-	-	-	8 221 830	6 933 578
nd : non disp	onible				

Ces titres sont valorisés selon la méthode du prix moyen pondéré et peuvent être cédés avant leur échéance. En fin d'année, les moins-values latentes sont passées en pertes. Les plus-values latentes sont enregistrées au bilan dans le poste « Comptes de réévaluation ».

Note 7 : La créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés

Cette créance de la Banque de France résulte du transfert de réserves de change à la BCE. La créance est libellée en euros et correspond à la contre-valeur euros des réserves de change transférées à la date de leur transfert. La créance est rémunérée sur la base du taux marginal des opérations principales de refinancement, ajusté pour tenir compte de la non-rémunération de la composante or des avoirs de réserve transférés.

Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés Poste A8.2 de l'actif		
en milliers d'euros)		
	2006	2005
Créance sur la BCE au titre		
des avoirs de réserve transférés	8 275 331	8 275 331
Créances rattachées	200 804	147 724
Total	8 476 135	8 423 055

Note 8 : La créance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation

La créance *intra*-SEBC issue de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème et la dette vis-à-vis de la BCE au titre de la part de 8 % des billets en euros en circulation figurent pour leur montant net dans le poste A8.3 « Créance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation » ainsi que

les intérêts courus non échus au 31 décembre 2006. La rémunération de cette créance nette, ainsi que les ajustements y afférents sur la période 2002-2007, figurent dans le poste 1.1.1 « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat (cf. note 15 sur les billets en circulation).

Note 9 : Les autres créances sur l'Eurosystème

Le poste A8.4 de l'actif reflète, pour l'essentiel, la créance nette de la France résultant des transferts transfrontières réalisés via Target avec les autres BCN du SEBC. Cette position est rémunérée sur la base du taux marginal des opérations principales de refinancement. La rémunération est réglée mensuellement le deuxième jour ouvré du mois au titre duquel elle est servie. Ce poste comprend également le produit à recevoir de la BCE au titre de la distribution du solde du revenu monétaire (cf. note 31 du compte de résultat).

Autres créances sur l' l Poste A8.4 de l'actif	Eurosystème	
en milliers d'euros)		
	2006	2005
Créance Target et lori/nostri des BCN de l'Eurosystème	10 603 656	11 448 348
Créances rattachées Autres créances sur	49 502	18 440
l'Eurosystème	30 634	17 883
Total	10 683 792	11 484 671

Note 10: L'avance à l'IEDOM

La mise en circulation des billets dans les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon et départementale de Mayotte est assurée par l'IEDOM au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France.

Dans ce cadre, la Banque de France consent à l'IEDOM une avance non rémunérée pour un montant correspondant à une estimation de la valeur des billets en circulation dans les territoires concernés.

Note 11 : La créance sur le Trésor public au titre des monnaies divisionnaires

L'article L 141-3 du *Code monétaire et financier* interdit à la Banque de France de consentir des avances au Trésor public ou à tout autre organisme ou entreprise du secteur public. Toutefois l'article 6 du règlement n° 3603/93 du Conseil européen autorise les banques centrales nationales à consentir une avance au secteur public au titre des monnaies divisionnaires, dès lors qu'elle représente moins de 10 % des pièces en circulation.

La créance de la Banque de France sur le Trésor public au titre des monnaies divisionnaires n'est pas rémunérée.

Note 12 : Les autres actifs financiers en euros et en devises

Autres actifs financiers en euros et en devises Poste All de l'actif

(en milliers d'euros)

	2006	2005
Titres à revenu fixe conservés jusqu'à l'échéance (a) (b)	28 187 887	10 576 552
Autres titres à revenu fixe et titres à revenu variable	2 977 904	2 026 426
Avances sur titres (c)	5 204	5 673
Autres opérations	2 848 718	13 868 227
Créance rattachées	520 873	230 479
Total des autres actifs financiers		
en euros et en devises	34 540 586	26 707 357

- (a) En 2006, aucun de ces titres n'a été transféré vers un autre portefeuille et aucun de ces titres n'a été vendu avant l'échéance.
- (b) Dont titres en devises : 10 253 770 milliers d'euros
- (c) Les avances sur titres sont des crédits à la clientèle garantis par le nantissement de titres.

Titres à revenu fixe Extrait du poste ATI de l'actif

(en milliers d'euros)

	2006	2005
Surcote restant à étaler	102 024	368 028
Décote restant à étaler	705 383	45 203

Portefeuilles-titres Extrait du poste AII de l'actif

(en milliers d'euros)				
		2006		2005
	Titres à	Autres	Total	Total
	revenu	titres		
	fixe			
	jusqu'à			
	l'échéance			
Titres à revenu fixe	•			
Effets publics	24 223 526	120 894	24 344 420	8 177 639
Titres émis par des organismes publics	2 031 006		2 031 006	1 191 493
		_		
Autres émetteurs	1 933 355	_	I 933 355	
Créances rattachées	490 804	-	490 804	207 387
Valeur nette au bilan	28 678 691	120 894	28 799 585	10 932 569
Actions et autres ti	itres à rev	enu variab	le	
OPCVM français et ét	rangers	985 840	985 840	873 649
OPCVM de capitalisat	ion	973 934	973 934	932 160
Autres titres à revenu	variable	79 845	79 845	71 987
Valeur nette au bila	an	2 039 619	2 039 619	I 877 796

Note 13: Le divers

DiversPoste A12 de l'actif (en milliers d'euros)

(en muners a euros)		
	2006	2005
Comptes de régularisation	356 453	102 071
Produits à recevoir	113 675	89 916
Charges constatées d'avance	9 948	10 399
Autres comptes de régularisation	232 830	I 756
Divers	3 016 162	2 904 103
Total	3 372 615	3 006 174

Note 14: Les valeurs immobilisées

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2006	Augmen- tation (a)	Dimi- nution (a)	31 déc. 2005
Participation BCE (valeur brute)	829 874			829 874
Écart de conversion sur participation BCE	5 406			5 406
Participation BCE (valeur au bilan)	835 280			835 280
Titres de participation hors BCE (valeur brute)	405 352		6	405 358
Immobilisations incorporelles (valeur brute)	381 447	71 153	79 138	389 432
Amortissements	246 473	26 282	71 265	291 456
Immobilisations incorporelles (valeur nette)	134 974	44 871	7 873	97 976
Immobilisations corporelles (valeur brute)	2 085 727	257 190	284 054	2 112 591
Amortissements et provisions	1 357 214	88 679	91 614	1 360 149
Immobilisations corporelles (valeur nette)	728 513	168 511	192 440	752 442
Total des immobilisations incorporelles et corporelles (valeur nette)	863 487	213 382	200 313	850 417

(a) Les augmentations et les diminutions concernent également les $transferts\ dans\ d'autres\ postes\ d'immobilisations.$

Informations relatives aux filiales et participations au 3 l décembre 2006 Poste A8.1 et A13.2 de l'actif

(en milliers d'euros, part en %)

bilan	du titre	capital détenu	propres 2006	2006	comptable au bilan 2006
A13.2	Non	9,16	13 081 191	684 049	405 261
A8.1	Non	20,80	12 038 723	0	829 874
A13.2	Non	98,20	3 673	93	ns
A13.2	Non	99,99	2 133	4 437	ns
	A13.2 A8.1 A13.2	A13.2 Non A8.1 Non A13.2 Non	A13.2 Non 9,16 A8.1 Non 20,80 A13.2 Non 98,20	A13.2 A8.1 Non Non 9,16 20,80 13 081 191 12 038 723 A13.2 Non 98,20 3 673	Al3.2 Non 9,16 13 081 191 684 049 A8.1 Non 20,80 12 038 723 0 Al3.2 Non 98,20 3 673 93

La participation dans la BCE

Conformément à l'article 28 des statuts du SEBC, les BCN du SEBC sont les seules détentrices du capital de la BCE. La clé de répartition de la part des BCN dans le capital de la BCE est fixée dans des conditions définies par l'article 29.3 des statuts du SEBC et est ajustée tous les cinq ans. Cet ajustement quinquennal est intervenu pour la première fois le 1^{er} janvier 2004. Le 1^{er} mai 2004, un deuxième ajustement de la clé dans le capital de la BCE est intervenu à l'occasion de l'entrée de dix nouveaux pays membres.

Depuis le 1er mai 2004 et jusqu'au 31 décembre 2006, la part de la Banque de France dans le capital souscrit de la BCE s'élève à 827 533 milliers d'euros, ce qui représente 20,8 % de ce capital.

Part de la Banque de France dans le capital de la BCE (en %)					
Jusqu'au 31 décembre 2003	Du 1er janvier 2004 au 30 avril 2004	À compter du I ^{er} mai 2004			
16,8337	16,5175 14,8712				

Suite au changement de clé dans le capital sus-mentionné, la quote-part de chaque BCN dans les capitaux propres de la BCE a également changé au 31 décembre 2003 et au 30 avril 2004. Le poste A8.1 « Participation au capital de la BCE » intègre également cet élément

Note 15: Les billets en circulation

La BCE et les douze BCN qui constituent l'Eurosystème émettent les billets en euros depuis le 1^{er} janvier 2002. Le montant des billets en euros en circulation dans l'Eurosystème est réparti le dernier jour ouvrable de chaque mois sur la base de la clé de répartition des billets ⁴.

La BCE s'est vue allouer une part de 8 % des billets en euros en circulation, les 92 % restant étant répartis entre les BCN sur la base de leurs parts dans le capital de la BCE libéré par les BCN de la zone euro. La part des billets en circulation allouée à chaque BCN figure dans le poste « Billets en circulation » du passif.

La différence entre le montant des billets en circulation alloué à chaque BCN, en fonction de la clé de répartition des billets, et le montant des billets effectivement mis en circulation est générateur d'une position *intra*-Eurosystème rémunérée (cf. poste A8.3 de l'actif).

De 2002 à 2007, la position *intra*-Eurosystème résultant de l'allocation des billets en euros est ajustée en vue d'éviter, par rapport aux années antérieures, des modifications significatives dans les résultats des BCN ⁵. Ces ajustements sont effectués sur la base de la différence entre, d'une part, le montant moyen des billets en circulation de chaque BCN pendant la période juillet 1999-juin 2001 et, d'autre part, le montant des billets en circulation qui leur aurait été alloué pendant cette même période sur la base de la clé de répartition des billets. Les montants de ces ajustements seront minorés chaque année jusqu'en 2007 ; par la suite, le revenu des billets sera réparti intégralement entre les BCN en proportion de leur part libérée du capital de la BCE.

Les produits et charges d'intérêts générés par ces positions sont réglés *via* la BCE et inclus dans le poste « Produit net d'intérêt » du compte de résultat.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé que le revenu de seigneuriage de la BCE, issu de la part de 8 % des billets en euros en circulation qui lui est allouée, est acquis aux BCN la même année que celle au cours de laquelle il est généré et leur est distribué le deuxième jour ouvré de l'exercice suivant sous forme d'acomptes sur dividende 6. Ce revenu est distribué en totalité, sauf si le bénéfice net de la BCE est inférieur au revenu issu des billets en euros en circulation et sauf si le Conseil des gouverneurs décide de réduire cette redistribution à concurrence des coûts supportés par la BCE du fait de l'émission et du stockage de billets en euros. Le Conseil des gouverneurs peut également décider de transférer tout ou partie du revenu de seigneuriage de la BCE à une provision pour risque de change, pour risque de taux d'intérêt et pour risque de prix de l'or. Le montant distribué aux BCN est inclus dans le poste 1.4 « produits des actions et des titres de participation ».

- 4 Décision de la BCE du 6 décembre 2001 (ECB/2001/15) sur l'émission des billets en euros
- 5 Décision de la BCE du 6 décembre 2001 (ECB/2001/16) sur la répartition du revenu monétaire à partir de 2002
- 6 Décision de la BCE du 17 novembre 2005 (ECB/2005/11) sur la distribution du revenu de la BCE, issu des billets en euros en circulation, en faveur des BCN des États participants

Au titre de l'exercice 2006, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé que la totalité de ce revenu de seigneuriage sera conservé par la BCE.

Par ailleurs, les billets en francs, qui ont perdu leur cours légal le 17 février 2002, restent échangeables jusqu'au 17 février 2012. Jusqu'à cette date, les billets en francs encore en circulation et non encore réglés au Trésor public au titre d'acomptes sur culot d'émission resteront donc inscrits au bilan de la Banque de France ; ils figurent dans le poste P11 du passif « Divers » depuis le 1er janvier 2003.

Note 16 : Les engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro

Ce poste comprend les comptes créditeurs (hors *Target*) en euros des banques centrales, des banques commerciales et de la clientèle non financière de pays non membres de l'Eurosystème. La contrepartie de ces ressources figure pour l'essentiel dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5) ou dans le poste A11 (cf. note 12) selon qu'elles sont placées dans la même devise ou qu'elles font l'objet de *swaps* cambistes (cf. note 26).

Engagements en euros e de la zone euro Poste P4 du passif	nvers des no	on-résidents
(en milliers d'euros)		
	2006	2005
Engagements en euros envers		
des non-résidents de la zone euro	8 130 544	6 955 285
Dettes rattachées	44 190	19 282
Total	8 174 734	6 974 567

Note 17 : Les engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro

Le poste P8.1 est constitué du compte du Trésor public qui est rémunéré, depuis le 1er mai 2002, sur la base du taux marginal des opérations principales de refinancement jusqu'à 300 millions d'euros ; au-delà de ce montant, il est rémunéré sur la base du taux de la facilité de dépôt. Les intérêts sont crédités au compte du Trésor public le dernier jour ouvré du mois.

Le poste P8.2 « autres engagements » comprend principalement :

• le compte courant de l'IEDOM, qui trouve l'essentiel de sa contrepartie dans le poste A9 « Avance à l'IEDOM » (cf. note 10) et

Engagements en	euros	envers	d'autres	résidents
de la zone euro				
Poste P8 du passif				

(en milliers d'euros)		
	2006	2005
Compte du Trésor public	234 639	320 221
Autres engagements	4 253 498	3 654 786
Dettes rattachées	9 859	5 363
Total	4 497 996	3 980 370

• les dépôts de garanties (fonds mutuels et garanties individuelles) constitués depuis février 2005 par les participants au système RELIT+ (filière de règlement/livraison de titres à irrévocabilité différée d'Euroclear France).

Note 18: Les comptes de recouvrement

Conformément aux règles bancaires, seules figurent dans le poste P9 du bilan, intitulé « Comptes de recouvrement », les valeurs en cours de recouvrement (chèques pour l'essentiel) qui ont donné lieu à débit ou crédit au compte du client et pour lesquelles la contrepartie n'a pas encore donné lieu à crédit ou débit au compte d'un établissement de crédit et réciproquement.

Note 19: Les opérations bancaires

Ce poste comprend, pour l'essentiel, des dépôts à vue et à terme, libellés en devises étrangères, constitués par des organismes publics français ou étrangers. La gestion de ces opérations en devises est totalement distincte de celle des réserves de change de l'État. La contrepartie de ces ressources, qui peuvent faire l'objet de *swaps* cambistes, peut figurer dans le poste A11 (cf. note 12) ou dans les postes A4 ou A6 (cf. note 5), selon qu'elles sont placées en devises ou en euros.

Opérations bancaires Poste P10-1 du passif		
en milliers d'euros)		
<u> </u>	2006	2005
Dépôts à vue	550 478	579 660
Autres opérations bancaires	7 738 293	8 035 949
Dettes rattachées	88 098	37 467
Total	8 376 869	8 653 076

Les dépôts en euros de la clientèle institutionnelle (hors institutions financières monétaires) et des particuliers sont enregistrés dans le poste P8.2.

Note 20: Divers

Ce poste comprend, notamment, le capital de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France (cf. *infra* les engagements de retraite) et les billets en francs encore en circulation (cf. note 15).

Divers Poste P11 du passif		
(en milliers d'euros)		
	2006	2005
Comptes de régularisation	268 23	330 715
Charges à payer	268 23	39 266 215
Autres comptes de régularisation		0 64 500
Billets en francs en circulation	1 267 47	79 1 349 053
Divers	3 429 72	22 2 890 160
Total	4 965 44	10 4 569 928

Note 21: Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement :

- des provisions pour restructuration constituées dans le cadre des plans « caisses » et « Fabrication des billets » ainsi que du plan d'adaptation de l'implantation territoriale de la Banque de France et du plan d'arrêt des opérations avec la clientèle particulière ;
- des provisions relatives à la mise en œuvre d'un dispositif d'incitation à des départs anticipés pour des agents en fin de carrière ;
- des provisions pour indemnités de départ en retraite ;
- des provisions pour divers passifs sociaux (allocations décès, médailles du travail, congés de longue maladie, rentes accidents du travail);
- des provisions pour gros entretien.

en milliers d'euros)				
	2006	Augmen- tation	Dimi- nution	2005
Provisions pour restructuration	315 039	6216	21 085	329 90
Provisions pour repyramidage	25 891		2 734	28 62
Provisions pour indemnités de départ en retraite	99 266	411		98 85
Autres	136 446	66 098	7 626	77 97
Total	576 642	72 725	31 445	535 36

En 2006, la Banque de France a également doté une provision pour risque fiscal.

Note 22 : Les comptes de réévaluation

Les avoirs et engagements en or et en devises sont réévalués aux cours de référence relevés par la BCE le 31 décembre 2006. La plus-value latente sur or a été déterminée sur la base d'un prix de 15 519 euros le kilogramme d'or fin (contre 13 980,9 fin 2005).

Les cours de réévaluation du 31 décembre 2006 des principales devises détenues sont les suivants :

- un euro pour 1,3170 dollar des États-unis (contre 1,1797 fin 2005)
- un euro pour 0,8760 DTS (contre 0,8265 fin 2005)

Comptes de réévaluation Poste P13 du passif

(en milliers d'euros)		
	2006	2005
Compte de réévaluation or	20 646 493	17 110 745
Comptes de réévaluation devises	464 151	2 752 060
Comptes de réévaluation titres	522 703	431 650
Total	21 633 347	20 294 455

Note 23 : Le capital, les réserves et le report à nouveau

Capital, réserves et report à nouveau Postes P17 du passif

(en milliers d'euros)

	2006	2005
Capital	457 347	457 347
Réserves	2 738 240	2 712 184
Réserves réglementaires	230 206	204 116
Plus-values à long terme	100 324	100 323
Autres réserves (a)	2 407 710	2 407 745
Report à nouveau	2 544	16 841
Total	3 198 131	3 186 372

(a) Conformément au décret du 3 décembre 1993, la Banque de France doit financer ses investissements sur des réserves préalablement constituées. En outre, la Banque de France est son propre assureur en matière de risque responsabilité civile, en matière de sinistres affectant des immeubles lui appartenant et pour les dégâts causés à ces biens par un tiers. Le poste « Autres réserves » comporte, pour l'essentiel, ces deux types de réserves.

Le hors-bilan

Note 24: Les engagements sur titres

Éléments de hors-bilan		
(en milliers d'euros)		
	2006	2005
Titres à recevoir	513 416	988 710
Titres à livrer	1 418 519	41 806

Note 25 : Les engagements sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt

n milliers d'euros)				
	2006	2005		
Instruments financiers à terme				
de taux d'intérêt libellés en devises				
Achats	3 297 791	ns		
Ventes	641 847	ns		
Instruments financiers à terme				
de taux d'intérêt libellés en euros				
Achats	269 500	ns		
Ventes	15 773 600	ns		

Note 26 : Les opérations à terme en devises dans le cadre d'opérations avec la clientèle

La Banque de France reçoit des dépôts en euros de non-résidents de la zone euro (en particulier des banques centrales étrangères et des organismes internationaux); ces dépôts sont enregistrés dans le poste P4. La Banque de France reçoit également des dépôts en devises, essentiellement d'institutions non résidentes, qui sont enregistrés dans le poste P10.

Le placement de ces dépôts, libellés en euros ou en devises, est réalisé, soit dans la même devise, soit dans une autre devise (les placements en euros sont inclus dans les postes A4 ou A6 selon la zone de résidence de la contrepartie, les placements en devises sont inclus dans le poste A11) ; le cas échéant, le risque de change est neutralisé par des swaps cambistes de montant et de durée équivalentes aux dépôts reçus. Les dépôts et les placements en devises ainsi que les opérations de change au comptant et à terme concernées relèvent d'une activité complètement distincte et indépendante de celle relative à la gestion des réserves de change ; ces opérations sont donc comptabilisées dans des comptes spécifiques et différents de ceux utilisés pour la gestion des réserves de change et elles sont valorisées selon les normes comptables édictées par le CRC (cf. rubrique 2/2 : les méthodes d'évaluation relatives aux « autres résultats de change » et note 19).

Les montants des devises à recevoir et à livrer résultant de ces opérations réalisées en dehors de la gestion des réserves de change, sont présentés dans le tableau ci-après.

Opérations à terme en devises dans le cadre d'opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)

	20	06	2005	
	Devises Devises		Devises	Devises
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
EUR	4 504 144	8 017	5 239 264	120 051
Devises	6 017 172	10 121 972	6 738 995	11 883 197
Total	10 521 316	10 129 989	11 978 259	12 003 248

Note 27 : Les engagements de retraite

Les employés de la Banque de France bénéficient d'un régime de retraite, institué par un décret impérial du 16 janvier 1808 et actuellement régi par le décret n° 68-300 du 29 mars 1968 modifié. Ce régime de retraite appartient à la catégorie des régimes dits « spéciaux ». À l'instar du régime général et des régimes complémentaires d'assurance vieillesse (AGIRC et ARRCO) qui servent les retraites des salariés de l'industrie, du commerce et des services, le régime spécial de la Banque de France verse aux retraités de l'entreprise la totalité des pensions à laquelle la carrière que ces derniers ont effectuée leur donne droit.

Ce régime de retraite est donc une composante à part entière du régime obligatoire d'assurance vieillesse, au même titre que les autres régimes spéciaux et que les régimes général et complémentaires.

Au 31 décembre 2006, le montant net des engagements de retraite, sous déduction de la valeur comptable du portefeuille-titres de la Caisse de réserve de la Banque de France vis-à-vis de son personnel, s'élève à 6 858 102 milliers d'euros.

Ces engagements ont été calculés en prenant en compte l'ensemble des agents actifs, des retraités et des ayants-droit. Le montant des engagements sur les agents actifs a été déterminé à l'aide d'une méthode prospective avec salaires de fin de carrière et en retenant un âge de départ en retraite de 60 ans. Un taux d'actualisation de 4,5 % et un taux d'inflation de 2,0 % ont été retenus.

Engagements en matière de retraite			
(en milliers d'euros)			
	2006	2005	
Engagements vis-à-vis des retraités	3 578 536	3 465 258	
Engagements vis-à-vis des actifs	3 279 566	3 337 910	
Total	6 858 102	6 803 168	

Ces engagements ne sont pas provisionnés au passif du bilan.

Par ailleurs, les indemnités de départ en retraite (non comprises dans le montant des engagements ci-dessus) versées lors du départ du personnel font l'objet d'une provision inscrite au passif du bilan (cf. note 21).

Le décret n° 2007-262 du 27 février 2007 a réformé le régime de retraite des agents titulaires de la Banque de France. La nature de cette réforme et ses impacts comptables sont décrits dans le paragraphe *supra* consacré aux événements postérieurs à la date de clôture

Le compte de résultat

Produit net d'intérêt

Note 28 : Le produit net d'intérêt

(en milliers d'euros)		
	2006	2005
Intérêts sur avoirs en devises	I 464 263	873 467
Intérêts sur créances sur le FMI	56 773	92 946
Intérêts sur créances en euros sur non-résidents	7	
Intérêts sur concours aux établissements de crédit	520 996	432 002
Intérêts sur titres en euros	234 861	153 272
Intérêts sur créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	200 804	147 724
Intérêts sur la créance nette vis-à-vis de l'Eurosystème	296 231	157 395
Intérêts sur la position nette au titre des billets en euros	I 304 665	719 112
Intérêts sur autres actifs financiers en euros et en devises dont : Intérêts sur titres de placement Intérêts sur titres d'investissement Autres intérêts	1 214 755 243 647 243 567 123	594 441 981 375 723 217 737
Total des intérêts et produits assimilés (A)	5 293 356	3 170 359
Intérêts sur engagements en euros envers les institutions financières monétaires de la zone euro	- 1 002 221	- 634 261
dont : Rémunérations versées au titre des réserves obligatoires	- 903 505	- 573 929
Intérêts sur engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	- 1	_
Intérêts sur engagements en devises	- 166 068	- 68 464
Intérêts sur contrepartie des allocations de DTS	- 46 178	- 33 684
Intérêts relatifs au compte du Trésor public Autres intérêts	- 3 600 - 573 967	- 2 669 - 210 869
Total des intérêts et charges assimilées (B)	- 1 792 035	- 949 947
Produit net d'intérêt (C = A + B)	3 501 321	2 220 412

Note 29 : Le résultat net des opérations financières

En 2006, le solde net des gains ou pertes de change réalisés sur or et sur devises s'élève à 899 473 milliers d'euros

Conformément à la convention du 31 mars 1999 entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, complétée par l'avenant en date du 26 novembre 2002, les résultats réalisés sur or et sur devises ont été affectés par la contrepartie du compte de résultat (poste 1.2.2) respectivement :

- à la réserve de réévaluation des réserves en or de l'État (RRROE) pour 794 483 milliers d'euros ;
- à la réserve de réévaluation des réserves en devises de l'État (RRRDE) pour 104 990 milliers d'euros.

Solde net des autres produits et charges sur opérations financières

(en milliers d'euros)		
	2006	2005
Solde net sur les titres en devises (a) (b)	(c) - 66 703	- 49 626
Solde net sur les titres en euros enregistrés dans le poste A7 (b) (c)	- 46 874	- 11 319
Solde net des titres de placement enregistrés dans le poste AII (b)	7 293	15 419
Résultat net de change (hors gestion des réserves de change)) 11 354	9 247
Total	- 94 300	- 36 279

- (a) À l'exclusion des effets liés aux variations du cours de change qui figurent dans le poste 1.2.1. du compte de résultat
- (b) Ces postes comprennent les plus et moins-values réalisées ainsi que les moins-values latentes de fin d'année.
- (c) Ces postes comprennent également les appels de marge sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt.

Note 30 : Les produits des actions et des titres de participation

Produit	des actio	ns et des	titres de	participation

(en milliers d'euros)		
	2006	2005
Dividende BCE	-	-
Dividendes sur autres titres de participation	46 676	34 211
Dividendes sur titres de placement	20 286	17 776
Autres produits	2 501	_
Total	69 463	51 987

En 2006, la BCE n'a pas versé de dividendes sur l'exercice 2005. En outre, la BCE a conservé la totalité de son revenu de seigneuriage de l'exercice 2006, conformément à la décision prise par le Conseil des gouverneurs au vu du résultat estimé de la BCE : de ce fait, la Banque de France n'a pas bénéficié en 2006 du versement, sous forme d'acompte sur dividendes, de sa quote-part correspondante, soit 274 343 milliers d'euros (cf. note 15).

Note 31: Le solde de la répartition du revenu monétaire

Le montant du revenu monétaire de chaque BCN est composé des revenus tirés des actifs adossés à la base monétaire de chacune d'elles.

La base monétaire est composée des éléments suivants : les billets en circulation, les dépôts en euros des établissements de crédit dans le cadre des opérations de politique monétaire, la dette *intra*-Eurosystème résultant des transactions Target et la dette nette *intra*-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème. Les intérêts supportés sur des dettes incluses dans la base monétaire sont déduits du revenu monétaire mis en commun.

Les actifs adossés à la base monétaire sont les suivants : les concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro dans le cadre de la politique monétaire, la créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés, la créance nette *intra*-Eurosystème résultant des transactions Target, la créance nette *intra*-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème, un montant limité d'or de chaque BCN en proportion de la clé de chaque BCN dans le capital de la BCE. L'or est réputé ne générer aucun revenu. Lorsque le montant des actifs adossés à la base monétaire est différent du montant de cette dernière, la différence est prise en compte en lui appliquant le taux de rendement moyen des actifs adossés de l'ensemble des BCN.

Le revenu monétaire mis en commun par l'Eurosystème est réparti entre les BCN en fonction de leur part dans le capital de la BCE. La différence entre le revenu monétaire mis en commun par la Banque de France (3 078 392 milliers) et celui qui a été réalloué à la Banque de France (3 109 026 milliers) constitue le solde de la répartition du revenu monétaire enregistré dans le poste 1.5 du compte de résultat.

Note 32: Le net des autres produits et charges

Net des autres produits et charges Poste 1.6 du compte de résultat

(en milliers d'euros)		
	2006	2005
Rémunération des services rendus à l'État	167 853	162 339
Autres produits (a)	263 977	243 660
Total des autres produits (A)	431 830	405 999
Total des autres charges (B)	- 6 5 1 5	- 6 301
Solde net des autres produits et		
charges (C = A + B)	425 315	399 698

⁽a) Ce poste inclut notamment la facturation des consultations de fichiers gérés par la Banque de France (FNCI, FICP, FCC, FIBEN).

Note 33 : Les frais de personnel et charges assimilées

Frais de personnel et charges assimilées Poste 2.1 du compte de résultat

2006	2005
- 753 043	- 729 439
- 149 361	- 145 694
- 403 648	- 400 156
- 34 885	- 34 986
- I 340 937	- 1 310 275
	- 753 043 - 149 361 - 403 648 - 34 885

Note 34 : Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2006 est constitué de plus-values nettes résultant de la cession d'une partie des succursales fermées dans le cadre du plan d'adaptation de l'implantation territoriale de la Banque de France.

Note 35: La charge fiscale

Toutes les charges et tous les produits visés par la convention du 31 mars 1999 entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, complétée par l'avenant en date du 26 novembre 2002, dont l'effet sur le résultat de la Banque de France est neutralisé par une reprise/dotation équivalente de/à la réserve de réévaluation des réserves en devises de l'État ou de/à la réserve de réévaluation des réserves en or de l'État, selon le cas, sont placés en dehors du périmètre de l'impôt sur les bénéfices. Tel est le cas en 2006 pour les gains nets réalisés sur or et sur devises qui ont été affectés respectivement à la RRROE et à la RRRDE.

Impôts sur les bénéfices

7	 	11: .	 d'ar	 ٠,		Ī

(en muners a euros)		
	2006	2005
Charge d'impôt de l'exercice	807 293	375 299
Sur le résultat ordinaire	788 889	352 091
Sur le résultat exceptionnel	18 404	23 208

Les autres informations

Rémunération des organes de direction

(en milliers d'euros)

	2006	2005
Montant global des rémunérations versées aux organes de direction (a)	2 300	2 280

⁽a) Les organes de direction de la Banque de France se composent des membres du CPM et des directeurs généraux.

2|3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de la Banque de France

Mazars & Guérard

61 rue Henri Régnault 92400 Courbevoie

Deloitte & associés

185 avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

BANQUE DE FRANCE

39 rue Croix des Petits Champs 75001 Paris RCS Paris B 572 104 891

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil général, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque de France, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques découlant de l'article R 144-8 du *Code monétaire et financier.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gouverneur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

(I) Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions qu'au regard des règles et principes comptables arrêtés par le Système européen de banques centrales, qui s'appliquent aux opérations de banque centrale et aux portefeuilles-titres autres que ceux de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France, et au regard des règles et principes comptables français, qui s'appliquent aux autres activités, les comptes annuels, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque de France à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- l'annexe aux comptes annuels donne une description détaillée des principes de comptabilisation et de présentation comptable applicables à la Banque de France, dont certains sont spécifiques au Système européen de banques centrales (SEBC);
- comme exposé dans l'annexe des comptes annuels, le Conseil général, faisant usage de la faculté prévue par l'article R144-6 du code monétaire et financier, a apprécié le niveau de détail des informations financières publiées :
- l'annexe aux comptes annuels, au titre des événements postérieurs à la clôture, présente les principales caractéristiques de la réforme du régime

des retraites et précise qu'en raison du caractère tardif de cet événement, la mesure de la diminution du montant des engagements de retraite n'a pu être finalisée. En conséquence, les engagements de retraite mentionnés en note 27 de l'annexe ont été déterminés sans tenir compte des effets de cette réforme.

(2) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du *Code de commerce* relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la Banque de France constitue des provisions pour risques et charges pour couvrir les risques tels que décrits en note 21 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la Banque de France, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations ;
- la note 27 de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que la note 27 aux états financiers fournit une information appropriée. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations, sous le bénéfice de l'observation présentée au paragraphe (1) ci-dessus ;

• comme indiqué en note 35 de l'annexe aux comptes annuels, la Banque de France considère que toutes les charges et tous les produits visés par la convention du 31 mars 1999 entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, complétée par l'avenant en date du 26 novembre 2002, dont l'effet sur le résultat est neutralisé, selon les cas, par un mouvement équivalent impactant la RRRDE ou la RRROE, sont placés en dehors du périmètre de l'impôt sur les bénéfices. Tel a notamment été le cas sur l'exercice pour les gains nets réalisés sur cessions d'or.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons revu la documentation communiquée par la Banque de France étayant ces positions et nous sommes assurés de leur caractère raisonnable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

(3) Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la situation patrimoniale et les résultats de la Banque.

À Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 16 avril 2007

Les commissaires aux comptes

Mazars & Guérard Patrick de Cambourg Charles de Boisriou Deloitte & associés Thierry Aubertin

3 | Les comptes combinés

3|I Bilan et compte de résultat combinés

D:1	21 44	mbre 2006

Note		ACTIF	2006	2005
annex				
au bila	Al	Avoirs en or	42 200 552	20 507 445
	AI	1 , , , , , , ,	42 209 552	39 507 645
	A2	Avoirs en devises (hors relations avec le FMI) 2.1 Avoirs en devises auprès de non-résidents de la zone euro	36 001 855	24 687 349
	AZ	·	28 605 877	18 291 833
		2.2 Avoirs en devises auprès de résidents de la zone euro	7 395 978	6 395 517
		Relations avec le FMI	1 803 876	3 195 523
	A3	3.1 Concours au FMI	1 079 928	2 448 475
		3.2 Acquisitions de DTS	723 948	747 048
	A4	Créances en euros sur non-résidents de la zone euro	2 303 479	122 290
	A5	Concours en euros des établissements de crédit de la zone euro		
		dans le cadre des opérations de politique monétaire	13 694 879	20 575 924
	A6	Autres concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	2 149 490	I 385 050
	A7	Titres en euros	8 221 830	6 933 578
	A8	Relations au sein de l'Eurosystème	83 447 295	78 268 292
		8.1 Participation au capital de la BCE	835 280	835 280
		8.2 Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés	8 476 135	8 423 055
		8.3 Créance sur l'Eurosystème au titre des billets en euros en circulation	63 452 088	57 525 285
		8.4 Autres créances sur l'Eurosystème	10 683 792	11 484 671
2	A9	Créances sur le Trésor public au titre des monnaies divisionnaires	81 555	81 555
	AI0	Autres actifs financiers en euros et en devises	34 543 181	26 710 082
I	AII	Divers	3 612 015	3 250 665
	AI2	Valeurs immobilisées	1 288 366	I 273 325
		12.1 Immobilisations corporelles et incorporelles	874 618	859 725
		12.2 Titres de participation (autres que la participation dans la BCE)	413 748	413 600
		Total de l'actif	229 357 37 3	205 991 279

	Poste	PASSIF	2006	2005
	PI	Billets en circulation	120 229 430	108 168 212
	P2	Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre des opérations de politique monétaire	26 378 440	25 729 808
		2.1 Comptes courants	26 377 230	25 729 808
		2.2 Autres engagements	1 210	0
	P3	Autres engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro	17 649	15 245
	P4	Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro	8 174 734	6 974 567
	P5	Engagements en devises	7 580 280	1 362 175
	P6	Contrepartie des allocations de DTS	1 241 115	1 313 052
	P7	Relations au sein de l'Eurosystème	0	131 980
	P8	Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro	I 229 478	I 246 093
		8.1 Compte au Trésor public	433 364	452 471
2		8.2 Autres engagements	796 114	793 622
	P9	Comptes de recouvrement	377 051	247 182
	PI0	Opérations bancaires	8 376 869	8 653 076
	PII	Divers	4 986 065	4 577 969
	PI2	Provisions pour risques et charges	591 861	549 800
	PI3	Comptes de réévaluation	21 633 347	20 294 455
	PI4	Fonds pour risques généraux	550 000	410 000
	PI5	Réserve de réévaluation des réserves en or de l'État	20 033 633	19 239 149
	PI6	Réserve de réévaluation des réserves en devises de l'État	3 048 883	2 943 893
1	PI7	Capital, réserves et report à nouveau	3 624 881	3 570 572
		17.1 Dotation, réserves et report à nouveau de l'IEDOM	136 578	135 487
		17.2 Capital, réserves et report à nouveau de la Banque de France	3 488 303	3 435 085
	PI8	Résultat net	I 283 658	564 050
		Total du passif	229 357 373	205 991 279

Notes	Poste		2006	2005
annexes au bilan				
au Diiaii	I.	Produit net des activités de la Banque de France	4 005 312	2 717 03
	1.1.	Produit net d'intérêt	3 590 076	2 274 93
		1.1.1 Intérêts et produits assimilés	5 293 733	3 170 69
2		1.1.2 Intérêts et charges assimilées	- 1 703 657	- 895 76
	1.2.	Résultat net des opérations financières	- 94 300	- 36 27
		1.2.1 Solde net des gains/pertes réalisés et des moins-values latentes sur devises	899 473	
		1.2.2 Solde net des dotations/prélèvements sur les réserves de réévaluation devises	- 899 473	,,,,,,
		1.2.3 Solde net des autres produits et charges sur opérations financières	- 94 300	,
	1.3.	Commissions	4 180	5 6
		1.3.1 Commissions (produits)	48 854	47.82
		1.3.2 Commissions (charges)	- 44 673	- 42 16
<u> </u>	1.4.	Produits des actions et des titres de participation	41 463	31 98
	1.5.	Solde de la répartition du revenu monétaire	30 634	17 88
	1.6.	Net des autres produits et charges	433 259	422 86
	2.	Charges d'exploitation	- 1 810 667	- 1 782 91
	2.1.	Frais de personnel et charges assimilées	- 1 354 989	- 1 333 8
	2.2.	Impôts et taxes	- 27 837	- 27 9
	2.3.	Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations	- 116 599	- 153 08
	2.4.	Autres charges d'exploitation	- 311 242	- 268 02
		Résultat ordinaire avant impôt (1 + 2)	2 194 645	934 12
	3.	Dotation nette au Fonds pour risques généraux (FRG)	- 140 000	-65 00
	4.	Résultat exceptionnel	53 448	66 43
	4.1.	Produits exceptionnels	53 448	66 43
	4.2.	Charges exceptionnelles	0	
I	5.	Impôt sur les bénéfices	- 824 435	- 371 51
		Résultat net de l'exercice (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	I 283 658	564 05

3|2 L'annexe aux comptes annuels combinés

3 2 1 Le périmètre de consolidation

Les entreprises exclues du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2006, la Banque de France détient des participations dans quatre établissements (cf. note 14 de l'annexe au bilan de la Banque de France).

Pour trois d'entre elles, la part détenue par la Banque de France excède 20 %.

Compte tenu de leur caractère non significatif, les participations dans *Banque de France Gestion* et *La Prévoyance immobilière* sont exclues du périmètre de consolidation.

Compte tenu des spécificités de fonctionnement du Conseil des gouverneurs de la BCE, définies dans les statuts du SEBC et de la BCE, la Banque de France n'exerce pas un contrôle ou une influence notable sur celle-ci. En effet, la politique monétaire est définie par le Conseil des gouverneurs, composé de dix-sept membres, sur la base du principe « un homme, une voix » conformément à l'article 10.2 de ces statuts.

La consolidation de l'IEDOM

L'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000, modifiant l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959 portant réforme du régime de l'émission dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, place l'IEDOM sous le contrôle de la Banque de France à compter du 1er juillet 2000, sans que, toutefois, celle-ci détienne une participation dans l'IEDOM.

L'IEDOM est un établissement public national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, qui a reçu de l'État une dotation.

Il est administré par un conseil de surveillance composé de quinze membres dont sept sont nommés pour une durée de quatre ans par le gouverneur de la Banque de France. Celui-ci, ou son représentant, préside le Conseil de surveillance. Le directeur général de l'IEDOM est nommé par le président du Conseil de surveillance.

L'IEDOM verse à la Banque de France le solde de ses bénéfices nets après constitution des réserves. Ses pertes éventuelles sont supportées par la Banque de France.

Enfin, l'article 9 de l'ordonnance précitée édicte que les comptes de l'Institut sont consolidés avec ceux de la Banque de France.

3 2 2 Les activités de l'IEDOM

La zone d'intervention géographique de l'IEDOM couvre les quatre départements d'outre-mer, les collectivités territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon et départementale de Mayotte.

Ses missions sont les suivantes :

- les missions exercées dans le cadre du SEBC, qui portent sur la mise en circulation de la monnaie fiduciaire et la mise en œuvre du régime des réserves obligatoires;
- les relations avec le Trésor public, qui portent sur la tenue des comptes courants des comptables publics locaux et de leurs accrédités, et sur la centralisation des opérations ;
- l'exécution des virements de fonds publics et privés entre la métropole et les territoires de sa zone d'intervention ;
- la fourniture de services et prestations à la communauté bancaire et au public (tenue de différents fichiers, études économiques et monétaires, traitement des dossiers de surendettement), dans le cadre de dispositions légales, réglementaires et conventionnelles.

3 | 2 | 3 Les principes comptables et les méthodes d'évaluation des comptes combinés

Les principes comptables et les méthodes d'évaluation appliqués aux comptes combinés sont identiques à ceux des comptes individuels de la Banque de France, sauf pour ce qui concerne la détermination de l'impôt sur les sociétés, qui intègre, dans les comptes combinés, toutes les différences temporaires d'imposition.

3 2 4 Les informations sur les postes du bilan combiné et du compte de résultat combiné

Note 1 : Les impôts différés

Une créance nette d'impôts différés, d'un montant de 233 732 milliers d'euros, est incluse dans le poste A11 « Divers » du bilan combiné. Elle provient uniquement de décalages temporaires entre comptabilisation des charges ou produits, et déduction ou imposition fiscale. Elle est composée des éléments figurant dans le tableau ci-après.

'en milliers d'euros)		
	Créances d'impôts différés	Dettes d'impôts différés
Produits en sursis d'imposition		24 398
Imposition des plus et moins-values latentes sur OPCVM	73 436	
Autres impôts différés relatifs aux titres	18 056	
Provisions fiscalement non déductibles	175 196	
Déductions fiscales anticipées	8 6 1 2	
Autres décalages récurrents		17 169
Total	275 300	41 567

Cette créance d'impôts différés trouve sa contrepartie dans :

- la charge d'impôt de l'exercice, qui est majorée par rapport aux comptes individuels de 5 148 milliers d'euros au titre du résultat de l'exercice 2005 ;
- le poste P17 « Capital, réserves et report à nouveau » pour le solde (soit 238 880 milliers), qui correspond à la créance nette d'impôts différés existant à l'ouverture de l'exercice.

Outre la prise en compte des impositions différées, les principaux retraitements de consolidation consistent en l'élimination des opérations réciproques avec l'IEDOM et en la disparition, au bilan, des provisions réglementées et, en compte de résultat, de leurs dotations et reprises correspondantes.

Note 2 : L'élimination des opérations réciproques

L'élimination des opérations réciproques a porté sur :

- l'avance à l'IEDOM (poste A9 du bilan individuel de la Banque de France) ;
- le compte courant de l'IEDOM à la Banque de France (inclus dans le poste P8.2 du passif du bilan individuel);
- les intérêts versés sur le compte courant de l'IEDOM (inclus dans le poste 1.1.2 « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat individuel);
- et le dividende versé par l'IEDOM (inclus dans le poste 1.4 « Produits des actions et des titres de participation » du compte de résultat individuel).

3|3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Mazars & Guérard 61 rue Henri Régnault 92400 Courbevoie **Deloitte & associés** 185 avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

BANQUE DE FRANCE

39 rue Croix des Petits Champs 75001 Paris RCS Paris B 572 104 891

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes combinés Exercice clos le 31 décembre 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil général, nous avons procédé au contrôle des comptes combinés de l'ensemble constitué par la Banque de France et l'Institut d'Émission des départements d'outre-mer (IEDOM), établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont annexés au présent rapport.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le gouverneur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

(I) Opinion sur les comptes combinés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions qu'au regard des règles et principes comptables arrêtés par le Système européen de banques centrales, qui s'appliquent aux opérations de banque centrale et aux portefeuilles titres autres que ceux de la Caisse de réserve des employés de la Banque de France, et au regard des règles et principes comptables français, qui s'appliquent aux autres activités, les comptes combinés de la Banque de France, qui sont établis conformément à l'article 9 de l'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque de France et de l'IEDOM à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- (a) les principales incidences de la combinaison des comptes de l'IEDOM avec ceux de la Banque de France résident dans l'élimination des opérations réciproques et la comptabilisation des impôts différés. Ces incidences sont décrites dans l'annexe simplifiée aux comptes combinés. À l'exception des impôts différés dont l'impact sur les comptes est détaillé dans l'annexe, elles ne modifient pas significativement l'image donnée par les comptes annuels de la Banque de France ;
- (b) l'annexe aux comptes annuels et l'annexe aux comptes combinés donnent une description détaillée des principes de comptabilisation et de présentation comptable applicables à l'ensemble combiné, dont certains sont spécifiques au Système européen de banques centrales (SEBC);
- (c) comme exposé dans l'annexe aux comptes annuels, le Conseil général, faisant usage de la faculté prévue par l'article R144-6 du *Code monétaire et financier*, a apprécié le niveau de détail des informations financières publiées ;

- (d) pour les raisons invoquées au paragraphe a) ci-dessus, les comptes combinés ne font l'objet d'aucun commentaire distinctif dans le « rapport sur la situation de la Banque de France et son activité » ;
- (e) l'annexe aux comptes annuels, au titre des événements postérieurs à la clôture, présente les principales caractéristiques de la réforme du régime des retraites et précise qu'en raison du caractère tardif de cet événement, la mesure de la diminution du montant des engagements de retraite n'a pu être finalisée. En conséquence, les engagements de retraite mentionnés en note 27 de l'annexe ont été déterminés sans tenir compte des effets de cette réforme.

(2) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du *Code de commerce* relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la Banque de France constitue des provisions pour risques et charges pour couvrir les risques tels que décrits en note 21 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la Banque de France, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations ;
- la note 27 de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs

effectués et à vérifier que la note 27 aux états financiers fournit une information appropriée. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations, sous le bénéfice de l'observation présentée au paragraphe (1e) ci-dessus ;

• comme indiqué en note 35 de l'annexe aux comptes annuels, la Banque de France considère que toutes les charges et tous les produits visés par la convention du 31 mars 1999 entre l'État et la Banque de France sur la gestion et la comptabilisation des réserves de change de l'État, complétée par l'avenant en date du 26 novembre 2002, dont l'effet sur le résultat est neutralisé selon les cas par un mouvement équivalent impactant la RRRDE ou la RRROE, sont placés en dehors du périmètre de l'impôt sur les bénéfices. Tel a notamment été le cas sur l'exercice pour les gains nets réalisés sur cessions d'or.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons revu la documentation communiquée par la Banque étayant ces positions et nous sommes assurés de leur caractère raisonnable ;

• comme indiqué dans l'annexe aux comptes combinés, la Banque de France présente au 31 décembre 2006 un actif net d'impôts différés de 234 millions d'euros. La Banque estime que les résultats des périodes futures lui permettront de recouvrer cet actif.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons revu la documentation communiquée par la Banque de France étayant ces positions et nous sommes assurés de son caractère raisonnable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

À Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 16 avril 2007

Les commissaires aux comptes

Mazars & Guérard Patrick de Cambourg Charles de Boisriou Deloitte & associés Thierry Aubertin

ANNEXES

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableaux

Situation des effectifs	14
Principaux indicateurs économiques des États-Unis et du Japon	19
Rendements obligataires	22
La croissance dans la zone euro et en France	26
Évolution monétaire dans la zone euro et en France	31
Fabrication des billets — Objectifs et résultats 2006	44
Équilibre financier	57
Ressources fiduciaires	57
Cours de réévaluation en fin d'année	58
Or et devises	58
Position vis-à-vis des établissements de crédit et du SEBC	59
Portefeuilles en euros	59
Opérations avec la clientèle institutionnelle	60
Opérations diverses	60
Produit net des activités	61
Charges d'exploitation	62
Soldes du compte de résultat	62
Bilan au 31 décembre 2006	64
Compte de résultat de l'exercice 2006	65
Avoirs et engagements en devises (hors relations avec le FMI) — Postes A2 de l'actif et P5 du passif	69
Relations avec le FMI — Postes A3 de l'actif et P6 du passif	69
Concours en euros aux établissements de crédit de la zone euro	
dans le cadre des opérations de politique monétaire — Poste A5 de l'actif	70
Engagements en euros envers les établissements de crédit de la zone euro dans le cadre	
des opérations de politique monétaire — Poste P2 du passif	70
Titres à revenus fixes en euros — Poste A7 de l'actif	70
Créance sur la BCE au titre des avoirs de réserve transférés — Poste A8.2 de l'actif	70
Autres créances sur l'Eurosystème — Poste A8.4 de l'actif	71
Autres actifs financiers en euros et en devises — Poste AII de l'actif	71
Titres à revenu fixe — Extrait du poste AII de l'actif	71
Portefeuilles-titres — Extrait du poste ATT de l'actif	72
Divers — Poste A12 de l'actif	72
Valeurs immobilisées — Postes A8.1 et A13 de l'actif	72
Informations relatives aux filiales et participations au 31 décembre 2006 — Poste A8.1 et A13.2 de l'actif	72
Part de la Banque de France dans le capital de la BCE	73
Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro — Poste P4 du passif	74
Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro — Poste P8 du passif	74
Opérations bancaires — Poste P10-1 du passif	74
Divers — Poste P11 du passif	75
Provisions pour risques et charges — Poste P12 du passif	75
Comptes de réévaluation — Poste P13 du passif	75
Capital, réserves et report à nouveau — Poste P17 du passif	75
Éléments de hors-bilan	76

Engagements sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt	76
Opérations à terme en devises dans le cadre d'opérations avec la clientèle	76
Engagements en matière de retraite	77
Produit net d'intérêt — Poste I.I du compte de résultat	77
Solde net des autres produits et charges sur opérations financières — Extrait du poste 1.2.3 du compte de résultat	78
Produit des actions et des titres de participation — Poste 1.4 du compte de résultat	78
Net des autres produits et charges — Poste 1.6 du compte de résultat	79
Frais de personnel et charges assimilées — Poste 2.1 du compte de résultat	79
Impôts sur les bénéfices — Poste 5 du compte de résultat	79
Rémunération des organes de direction	79
Bilan combiné au 31 décembre 2006	82
Compte de résultat combiné de l'exercice 2006	83
Créances et dettes d'impôts différés	84
Graphiques	
Répartition hommes/femmes	14
Évolution des effectifs	14
Répartition des agents statutaires par tranches d'âge	14
Effectif total par types d'implantation	15
Volatilité implicite des indices Dax et SP 500	23
Taux de change effectif nominal des principales monnaies vis-à-vis de 56 pays	23
Cours du pétrole (Brent) et indice des matières premières	24
Taux d'intérêt directeurs de la BCE et de quelques grandes banques centrales	24
Transactions courantes — Soldes bruts	27
Mesures de l'inflation dans la zone euro	28
Perception de l'inflation dans la zone euro et en France	29
Ratio de transformation — Dépôts à long terme/crédits à long terme	32
Levée des ressources longues par les IFM françaises	32
Contribution française aux créances extérieures des IFM de la zone euro	32
Taux directeur, taux à un an et taux à long terme dans la zone euro en 2006	33
Crédits nouveaux aux sociétés non financières	33
Part des crédits à taux variable dans les crédits nouveaux à l'habitat	34
Crédits nouveaux à l'habitat	34
Opérations principales de refinancement et taux marginal des allocations en 2006	34
Opérations de réglage fin de l'Eurosystème et taux Eonia en 2006	35
Flux de billets en euros aux guichets de la Banque de France	47

39

Photographies	
Le gouvernement de la Banque de France	5
Le Conseil général	7
Le Comité de direction	9
Divers	
Le gouvernement de la Banque de France et le Comité de direction	6
L'implantation de la Banque de France à fin 2006	12
Préparation des décisions au sein de l'Eurosystème	38

Participation de la Banque de France aux groupes internationaux

Le Conseil consultatif de la Banque de France au 31 décembre 2006

Edmond ALPHANDÉRY président du conseil de surveillance de la Caisse nationale de Prévoyance

Jean-Paul BECHAT président du directoire du groupe SAFRAN

 Jean-Louis BEFFA
 président-directeur général de la compagnie de Saint-Gobain

 Vincent BOLLORÉ
 président du conseil d'administration de Bolloré Participations

Martin BOUYGUES président-directeur général du groupe Bouygues

Jacques CALVET administrateur de société

Martine CLÉMENT présidente du comité stratégique de Aalberts Industrie France

Bertrand COLLOMB président-directeur général de Lafarge
Thierry DESMAREST président-directeur général de Total

Guy DOLLÉ administrateur de société

Élisabeth DUCOTTET président-directeur général de Thuasne

Xavier FONTANET président-directeur général d'Essilor International
Pierre GADONNEIX président du conseil d'administration d'EDF

Brigitte de GASTINES présidente de SVP International

Jean-Louis GIRAL président du conseil de surveillance de Desquenne et Giral

François GRAPPOTTE président d'honneur du groupe Legrand

Marc LADREIT de LACHARRIÈRE président-directeur général de FIMALAC

Bernard LIAUTAUD président-directeur général de Business Objects

Henri MARTRE président d'honneur du GIFAS
Gérard MESTRALLET président-directeur général de Suez

Jean-Charles NAOURI président-directeur général du groupe Casino Euris

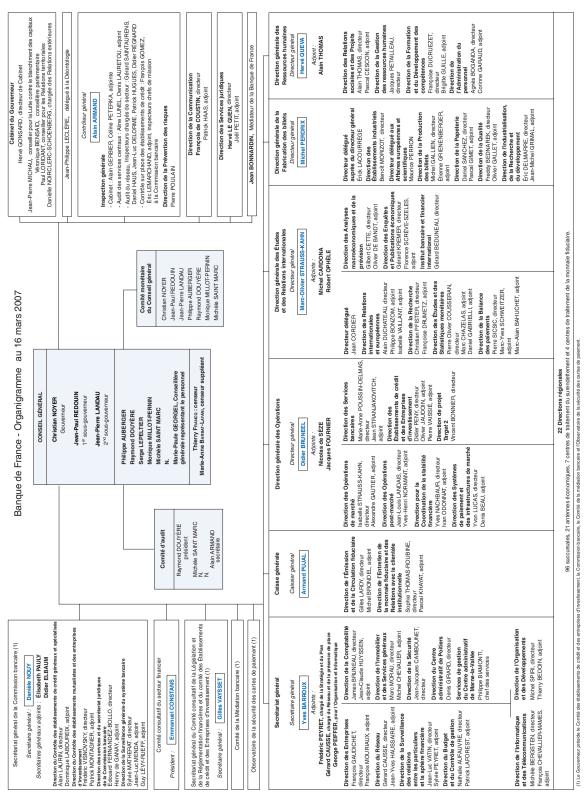
Denis RANQUE président-directeur général de Thalès

Louis SCHWEITZER président du conseil d'administration de Renault

Ernest-Antoine SEILLIÈRE président-directeur général de la société Wendel Investissement

Serge TCHURUK président du conseil d'administration d'Alcatel-Lucent

Thierry de la TOUR d'ARTAISE président-directeur général de Seb SA



Coupon – abonnement

	Mes coordonnées ont changé, merci de bien vouloir les rectifier ou les compléter :					
	Numéro d'abonnement :					
	Prénom:	Nom :				
	Société :	Fonction :				
	Adresse:					
	Code postal :	Ville :				
	Pays :					
	Je ne souhaite plus recevoir le Rapport an	nuel de la Banque de France :				
	Numéro d'abonnement :					
	Prénom:	Nom :				
	Je souhaite m'abonner au Rapport annuel	de la Banque de France :				
	Prénom:	Nom :				
	☐ Particulier	☐ Professionnel				
	Adresse:	Fonction :				
	Société :					
	Code postal :	Activité :				
	Ville : Adresse :					
	Pays :					
		Code postal :				
		Ville :				
		Pays :				
ou BAN Ser	upon à renvoyer par fax (01 42 92 29 77), urriel (abonnement.publication@banque-fr courrier postal à : NQUE DE FRANCE vice des Publications économiques et du Site inte de courrier 43-1396	,				
	49 PARIS CEDEX 01					
Fra						
	nce BANQUE D	DE FRANCE				
	EUROS	YSTÈME				